MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION ---------- REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ---------- PROVINCE DE LA KOSSI ---------- COMMUNE RURALE DE SONO		BURKINA FASO Unité-Progrès - Justice

Rapport définitif

Décembre 2018

Appui technique	Appui financier
Bureau Géographique du Burkina SARL Etudes, Recherches, Appuis – Conseils et Formation 09 BP 196 Ouagadougou 09 Burkina Faso : 25-48-36-47 Email : meridienbgb@yahoo.fr	

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX 4
LISTE DES GRAPHIQUES 5
LISTE DES FIGURES 5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 6
INTRODUCTION 8
Contexte et justification 8
Démarche méthodologique 9
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE ET SYNTHESE DU DIAGNOSTIC 13
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE 14
1.1. Situation géographique 14
1.2. Situation administrative 14
II. MILIEU PHYSIQUE 17
2.1. Relief et sols 17
2.2. Ressources végétales 24
2.3. Faune et ressources halieutiques 28
2.4. Climat et pluviométrie 30
2.5. Hydrographie 31
2.6. Changement climatique 35
III. MILIEU HUMAIN 40
3.1. Historique de peuplement 40
3.2. Organisation sociale 40
3.3. Situation démographique 42
3.4. Genre et développement 44
IV. SECTEURS SOCIAUX 47
4.1. Education et alphabétisation 47
4.2. Santé et action sociale 56
4.3. Habitat et urbanisme 61
4.4. Eau potable et assainissement 61
4.5. Situation de la gestion des biens communautaires 65
4.6. Emploi, culture, sports et loisirs 65

V. SECTEURS ECONOMIQUES 69
5.1. Secteurs de production 69
5.2. Secteurs de soutien à la production 78
VI. GOUVERNANCE LOCALE ET STRUCTURES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT 84
6.1. Gestion et administration municipale 84
6.2. Services techniques déconcentrés dans la commune 91
6.3. Projets et programmes intervenant dans la commune 92
VI. SYNTHESE DE L'ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES 94
DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PROGRAMMES D'ACTIONS 101
I. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT 102
1.1. Enjeux et défis du développement de la commune 102
1.2. Vision de développement de la commune de Sono 103
1.3. Objectif général 104
1.4. Axes stratégiques, objectifs spécifiques et résultats attendus 104
II. PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES ACTIONS 90
2.1. Programmation physique 90
2.2. Programmation financière 104
TROISIEME PARTIE : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE 128
I. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN 129
1.1. Principes directeurs 129
1.2. Cadre institutionnel 130
1.3. Dispositif organisationnel 131
1.4. Programmation annuelle 131
1.5. Stratégies de mobilisation des acteurs et des ressources 132
1.6. Mesures d'accompagnement du plan 133
II. SUIVI-EVALUATION EXTERNE DU PLAN 135
2.1. Cadre de référence du suivi-évaluation du PCD 135
2.2. Démarche de suivi-évaluation préconisée 136
2.3. Périodicité du suivi-évaluation 136
2.4. Outils de suivi-évaluation 137
CONCLUSION 138
BIBLIOGRAPHIE 139
ANNEXES 140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Occupation des sols dans la commune de Sono 22
Tableau 2 : Composition piscicole du plan d'eau du Sourou en 2009 29
Tableau 3 : Manifestations des changements climatiques sur les secteurs et les groupes les plus vulnérables 37
Tableau 4 : Potentialités et contraintes des milieux physique et biologique 39
Tableau 5 : Répartition de la population par village en 2006 43
En ce qui concerne la répartition par sexe, les femmes étaient très légèrement minoritaires en 2006 représentant 49.67% de la population à l'échelle de la commune. Elles sont moins nombreuses que les hommes dans les localités les plus importantes à l'exception de Kallé où elles représentent 50.17% de la population.Tableau 6 : Evolution de la population communale 43
Tableau 7 : Liste des groupements existants dans la commune 45
Tableau 8 : Synthèse des contraintes et potentialités du milieu humain 46
Tableau 9 : Situation des établissements primaires de la commune en 2017-2018 48
Tableau 10 : Situation du mobilier en 2017-2018 48
Tableau 11 : Situation des établissements privés de la commune en 2017-2018 50
Tableau 12 : Evolution des résultats d'entrée en 6ème de 2013 à 2017 51
Tableau 13 : Situation des infrastructures du CSPS de Sono en 2018 56
Tableau 14 : Situation du personnel sanitaire dans la commune de Sono en 2018 57
Tableau 15 : Situation d'accessibilité géographique et répartition de la population par rapport au C 57
Tableau 16 : Principales pathologies dans la commune 58
Tableau 17 : Nombre de cas de VIH/SIDA dans la commune de 2014 à 2017 59
Tableau 18 : Récapitulatif des contraintes au niveau des secteurs sociaux 67
Tableau 19 : Evolution des rendements et productions des principales cultures céréalières 71
Tableau 20 : Evolution des rendements et productions des principales cultures de rente 71
Tableau 21 : Evolution des rendements et productions des autres cultures 71
Tableau 22 : Situation des bas-fonds dans la commune de Sono 72
Tableau 23 : Situation des équipements agricoles dans la commune en 2017 72
Tableau 24 : Principales pathologie animales dans la commune de Sono 73
Tableau 25 : Evolution des effectifs du cheptel de 2012 à 2017 74
Tableau 26 : Situation des abatages contrôlés 2013-2017 75
Tableau 27 : Répartition des conseillers par formation politique et par genre 84

Tableau 28 : Répartition des conseillers selon le niveau d'instruction 85
Tableau 29 : Agents des services municipaux de la commune et leur attribution 86
Tableau 30 : Les principales sources de financement du budget de 2012 à 2016 (Francs CFA)..... 86
Tableau 31 : Les principales recettes propres de la commune de 2012 à 2016 (Francs CFA) 87
Tableau 32 : Les principales dépenses de la commune de 2014 à 2017 (Francs CFA)..... 89
Tableau 33 : Situation des services techniques déconcentrés de l'Etat dans la commune 91
Tableau 34 : Situation des Projets, ONG/Associations intervenant dans la commune de Sono 92
Tableau 35 : Synthèse des contraintes et potentialités De la gouvernance 93
Tableau 36 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces 94
Tableau 37 : Concordance des activités du PCD de Sono avec les Effets attendus du PNDES et les ODD105
Tableau 38 : Programmation physique des actions/activités pour 2019-2023 91
Tableau 39 : Programmation financière des actions/activités pour 2019-2023..... 104
Tableau 40 : Programmation financière des actions/activités pour la première année (2019) 121

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des types de sols dans la commune de Sono (en%)..... 18
Graphique 2 : Répartition des formes d'occupation de sols dans la commune de Sono (en%) 21
Graphique 3 : Répartition des formations végétales naturelles et anthropiques (en%) 24
Graphique 4 : Evolution de la pluviométrie (en mm) dans la commune de Nouna de 2013 à 2017.... 30
Graphique 5 : Evolution des effectifs du primaire de 2012 à 2018..... 49
Graphique 6 : Evolution des taux brut de scolarisation de 2012 à 2018 51
Graphique 7 : Evolution des effectifs du Lycée départemental de 2012 à 2019 53
Graphique 8 : Evolution de la production de poisson dans la Boucle du Mouhoun de 2012 à 2016 (en tonnes) 76
Graphique 9 : Quantités mensuelles de poissons capturés en 2016 au niveau du PHIE (en tonnes)... 76

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de la situation géographique de la Commune de Sono..... 15
Figure 2 : Carte administrative de la Commune de Sono..... 16
Figure 3 : Carte des sols de la commune de Sono..... 19
Figure 4 : Carte d'occupation des sols de la commune de Sono (par catégorie)..... 23
Figure 5 : Carte des formations végétales de la commune de Sono..... 27
Figure 6 : Carte du réseau hydrographique de la commune de Sono..... 33
Figure 7 : Carte des berges dégradées de la commune de Sono 34
Figure 8 : Carte des infrastructures scolaires de la commune de Sono 55
Figure 9 : Carte des infrastructures sanitaires de la commune de Sono 60
Figure 10 : Carte des infrastructures hydrauliques..... 64

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AA	Accoucheuse Auxiliaire
AB	Accoucheuse Brevetée
AEM	Agence de l'Eau du Mouhoun
AEPD	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AIS	Agent Itinérant de Santé
AMVS	Autorité de Mise en Valeur de la vallée du Sourou
ANCR 2	Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANPE	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi
APE	Association des Parents d'Elèves
ASBC	Agent de Santé à Base Communautaire
BGB Méridien	Bureau de Géographie du Burkina Méridien
BNDT	Base Nationale de Données Topographiques
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CAGSC	Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles
CATGF	Commission Aménagement du Territoire et Gestion Foncière
CDLS	Comité Départemental de Lutte contre le SIDA
CDS	Comité de Développement des Secteur (découpage)
CEB	Circonscription d'Enseignement de Base
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formel
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CLE	Comité Local de l'Eau
CODESUR	Commission Départementale de Secours d'Urgence
COGEL	Consolidation de la Gouvernance Environnementale et Locale
COGES	Comité de Gestion
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale

CT	Collectivité Territoriale
CVD	Comité Villageois de Développement
CVLS	Comité Villageois de Lutte contre le SIDA
DGRH	Direction Générale des ressources Hydrauliques
DMEG	Dépôt de Médicaments Essentiels Génériques
EBA-FEM	Adaptation basée sur les Ecosystèmes - Fonds pour l'Environnement Mondial
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IB	Infirmier Breveté
INO2017	Inventaire National des Ouvrages en eau potable en milieu rural 2017
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MCA	Millénium Challenge Account
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MPP	Mouvement du Peuple pour le Progrès
MRA	Ministère des Ressources Animales
NAFA	Nouvelle Alliance du Faso
ODD	Objectif du Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACT	Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales
PAIE	Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique
PAPSA	Projet d'Amélioration de la Productivité agricole et de la Sécurité Alimentaire
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Plan Institutionnel de Développement
PHIE	Périmètre Halieutique d'Intérêt Economique
PM	Premier Ministère
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNGT2-3	Programme National de Gestion des Terroirs
PRES	Présidence
PROGEF	Projet de Gestion Intégrée des Espaces frontaliers
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SNV	Organisation Néerlandaise de développement
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
STD	Service Technique Déconcentré
TDR	Termes de Référence
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPC	Union pour le Progrès et le Changement
UTP	Unité Technique de Périmètre
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
ZAT	Zone d'Appui Technique
ZATE	Zone d'Appui Technique en Elevage

INTRODUCTION

Contexte et justification

Le Burkina Faso s'est engagé depuis 2004 dans un processus de communalisation intégrale du pays. Dans cette optique un corpus juridique comprenant entre autres le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a été adopté.

Le CGCT détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales.

A travers celui-ci il est accordé aux collectivités territoriales, le droit de s'administrer librement et de gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Le Code prévoit la responsabilisation totale des communautés de base ; ce qui implique que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la

maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes.

L'opérationnalisation de ce principe est que les communes ont la responsabilité : (i) de l'élaboration des plans communaux de développement (PCD), (ii) de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des investissements qu'elles cofinancent.

Le PCD se définit comme la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition d'objectifs communs et négociés. Il permet d'identifier, quantifier et prévoir la mise en œuvre des actions et la gestion concertée des ressources sur une durée déterminée.

C'est dans ce cadre que les acteurs de la commune de Sono à l'instar des autres collectivités territoriales du Burkina ont élaboré un premier plan qui a été mis en œuvre sur la période 2013-2018 avec l'appui du PNGT2 Phase 1. Ce document a fait l'objet d'une révision en 2014 financée par le COGEL. Outre le fait que ce plan arrive à échéance en 2018, sa mise en œuvre a révélé certaines insuffisances qui nécessitent sa relecture.

Il s'agit entre autres de la nécessité :

- de la mise en cohérence du PCD avec le Plan national de développement économique et social (PNDES). En effet l'objectif du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Par conséquent, les collectivités territoriales (CT) apparaissent comme un acteur important de sa mise en œuvre.
- de la prise en compte des thématiques émergentes que sont le genre, les changements climatiques, la démographie humaine, les économies locales, le VIH/SIDA. Ce sont des problématiques qui se posent avec acuité que l'Etat burkinabè a tenté dans un premier temps à lui seul de résoudre. Confronté à leur permanence, il a décidé par conséquent de responsabiliser les communautés à la base dans le cadre de son accompagnement au processus de décentralisation

Ce document est la première partie du PCD consacrée au diagnostic. Son élaboration a suivi une méthodologie fortement inspirée du guide d'élaboration des plans communaux de développement.

Démarche méthodologique

La démarche utilisée pour conduire cette étude est une démarche basée sur un processus participatif qui s'appuie sur le partage de responsabilités entre les différents acteurs. C'est une démarche orientée sur le renforcement de la capacité de prise de décision et de prise en charge du processus par les parties prenantes. L'opérationnalisation de cette démarche passera par l'intégration d'une dynamique permanente de formation par l'action et la responsabilisation des acteurs communaux.

Conformément aux termes de références, la méthodologie utilisée est séquencée en cinq (5) phases permettant de concilier les impératifs de qualité du produit avec l'exigence du temps. Il s'agit de :

- la phase de préparation ;
- la phase de démarrage ;
- la phase de diagnostic ;
- la phase planification et rédaction ;
- la phase d'adoption et d'approbation du plan.

La phase de préparation

La phase de préparation de la mission a été consacrée :

- aux rencontres préparatoires entre les membres de l'équipe ;
- à la réunion de cadrage avec le commanditaire.

Les rencontres préparatoires entre les membres de l'équipe a permis:

- l'information/sensibilisation de la commission ad'hoc et du public cible (CVD, les représentants des différentes couches socioprofessionnelles, les services techniques déconcentrés, ONG, projets et autres structures d'appui, associations de la société civile

d'envergure communale, personnes ressources de la commune, voire de la région etc.) sur le calendrier, le processus d'élaboration du PCD, le rôle et la responsabilisation des acteurs ;

- de consolider la cohésion de l'équipe ;
- d'établir un diagnostic sommaire de la situation communale (état des lieux dans les différents secteurs) ;
- de procéder à la recherche documentaire ;
- d'élaborer la méthodologie de travail et les TDR de chaque expert ;
- d'harmoniser la démarche d'intervention, d'affiner la méthodologie d'ensemble, le chronogramme d'intervention, ainsi que les méthodologies de travail et les TDR de chaque expert ;
- de concevoir des outils de collecte de données ;
- de finaliser les outils à utiliser, les calendriers et la stratégie de rapportage.

La réunion de cadrage avec le commanditaire a eu lieu le mardi 25 septembre 2018 à Dédougou et a permis de recueillir les amendements et les précisions sur la méthodologie et d'arrêter un calendrier détaillé pour conduire l'étude.

La phase de démarrage

Elle est constituée de l'étape unique d'organisation d'un atelier de sensibilisation et d'information sur la planification locale tenant lieu d'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PCD.

L'atelier de démarrage qui a été organisé le 11 novembre à Sono a eu pour objectifs de:

- lancer officiellement le processus d'élaboration du PCD en présence des autorités locales et des membres de la commission ad'hoc ;
- présenter l'équipe d'experts chargée de la conduite de l'étude ;
- permettre à l'équipe d'experts de faire connaissance avec la commission ad'hoc ;
- échanger avec la commission ad'hoc sur leurs attentes, leurs souhaits et leur compréhension de l'étude ;
- présenter et échanger sur les outils de collecte de données élaborés ;

- présenter et échanger sur le diagnostic sommaire de la situation communale ;
- présenter et échanger sur la méthodologie globale et le chronogramme d'intervention ;
- présenter et échanger sur la méthodologie de travail et les TDR de chaque expert ;
- présenter et échanger sur l'organisation générale de l'équipe de consultants ;
- identifier les principaux partenaires de l'étude ;
- identifier et valider les zones spécifiques.

La phase du diagnostic

La phase de diagnostic a consisté en:

- la collecte des données et informations techniques en vue d'établir le diagnostic participatif par des enquêtes de mise à jour des données qualitatives et quantitatives et les consultations des acteurs locaux ;
- le traitement, l'analyse des données et la production cartographique.

Les rencontres organisées dans ce cadre l'ont été avec les différents acteurs conformément à un chronogramme arrêté de commun accord avec les membres de la commission ad 'hoc.
Ainsi le consultant a pu faire le point sur la documentation disponible sur l'ensemble de ces projets et programmes et aussi sur les ONG et autres acteurs de développement intervenant dans la commune. Ce travail s'est fait au niveau des différents services et structures déconcentrés, des projets et ONG, et a permis de réunir :

- des données démographiques et statistiques :
- des études disponibles ;
- le document du plan communal de développement échu ;
- des données cartographiques ;
- des plans d'aménagements disponibles (forêts, zones pastorales, etc.) ;
- des rapports techniques et rapports d'activités des différents services et Ministères ;
- etc.

Les informations collectées ont été analysées et ont servi à l'établissement du diagnostic lequel a été restitué.

La phase planification et rédaction

Elle s'est déroulée en trois (3) étapes :

- La planification qui a consisté en:
    - la détermination de la vision et des orientations stratégiques, principes directeurs, objectifs du plan à partir des atouts, des dynamiques et des contraintes ; prise en compte des besoins des populations,
    - la mise en cohérence du PCD avec les politiques publiques et les orientations de développement des niveaux supérieur ;
    - l'identification et priorisation des projets, arbitrage et programmation physique et financière des projets et enfin ;
    - la détermination des conditions et modalités de mise en œuvre du plan dont l'identification de certaines mesures d'accompagnement ;
- La rédaction du plan d'actions. Le plan d'actions est élaboré pour cinq (5) ans ; il comprend : le diagnostic, la vision, les principes directeurs, les orientations et objectifs, le plan d'actions (PA) et le plan annuel d'investissement (PAI) ;
- La validation technique par les services compétents.

La phase d'adoption et d'approbation du plan

L'adoption et l'approbation du PCD a comporté deux (2) étapes à savoir l'adoption par le conseil municipal et l'approbation par l'autorité de tutelle (Haut-commissaire).

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE ET SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

1.1. Situation géographique

La Commune de Sono est située à l'Ouest du Burkina Faso dans la région de la Boucle du Mouhoun et au sein de la province de la Kossi dont elle occupe la partie Est. *(Cf Figure 1)* Sa superficie est de 359.34km^2 et ses limites mesurent 103.3km. Elle s'étend du Nord au Sud sur environ 32km et 17km d'Est en Ouest. Son chef-lieu se situe à 40 km à vol d'oiseau au Nord de Dédougou (chef-lieu de Région) et à 41 km au Nord-est de Nouna (chef-lieu de Province). En empruntant les routes ou pistes classées, ces distances sont respectivement d'environ 60 et 75 km.

Elle est limitée :

- au Nord par la commune de Barani (province de la Kossi)
- à l'Est par la commune de Lanfiéra (province du Sourou)
- au Sud-est par la commune de Gassan (province du Nayala)
- au Sud par la commune de Dédougou (province du Mouhoun)
- au Sud-Ouest par la commune de Bourasso (province de la Kossi)
- à l'Ouest par la commune de Nouna (province de la Kossi) et également chef-lieu de cette province.

1.2. Situation administrative

Au niveau des localités, la commune compte un chef-lieu (Sono) et 9 villages administratifs (Bantombo, Botté, Dankoumana, Kallé, Koury, Lanfiéra-Koura, Siéla, Soro et Zampana). Sur le plan spatial, on constate une concentration des villages dans la moitié Sud de la commune (7 villages) contre seulement 3 dans la moitié Nord (Bantombo, Kallé et Lanfiéra-Koura). *(Cf Figure 2)*

Figure 1 : Carte de la situation géographique de la Commune de Sono

Localisation de la Commune de Sono

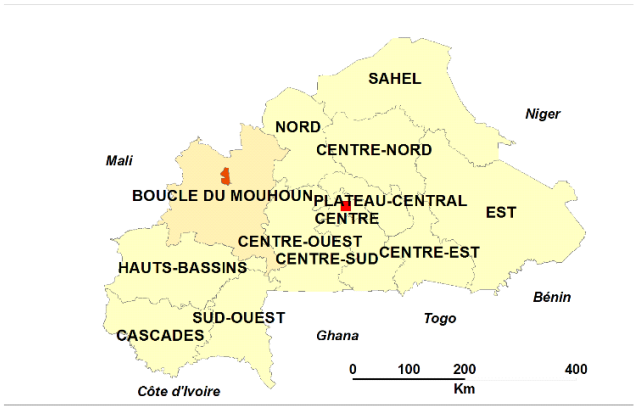

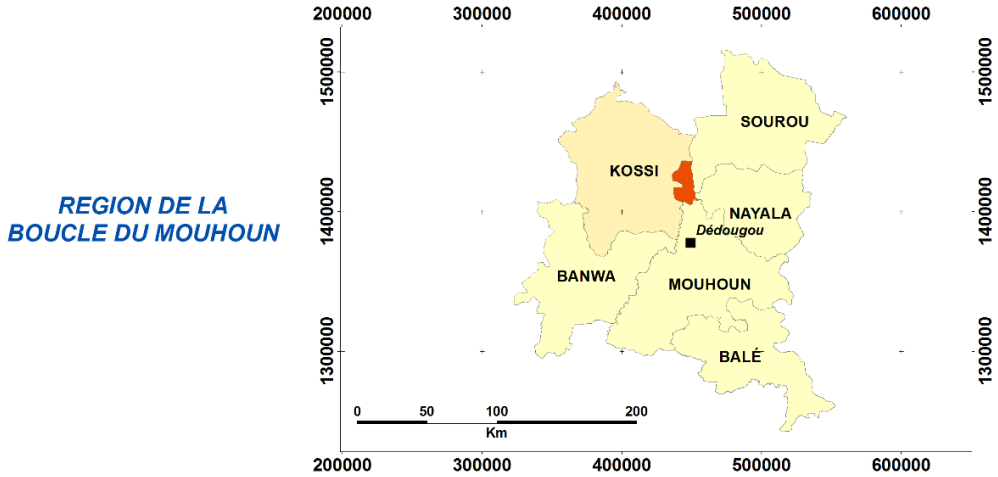

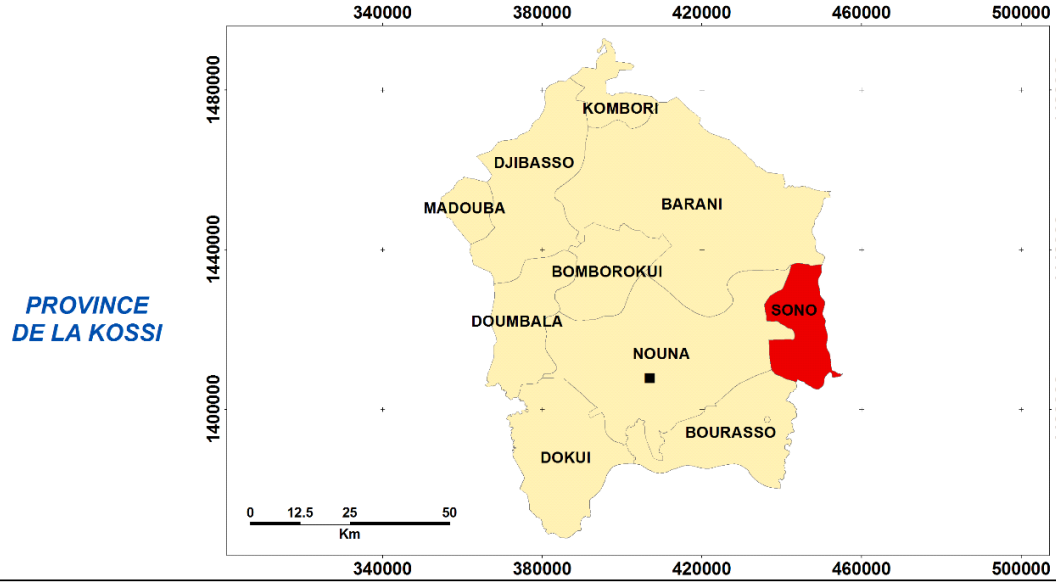

Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

Figure 2 : Carte administrative de la Commune de Sono

Commune de Sono: Carte administrative

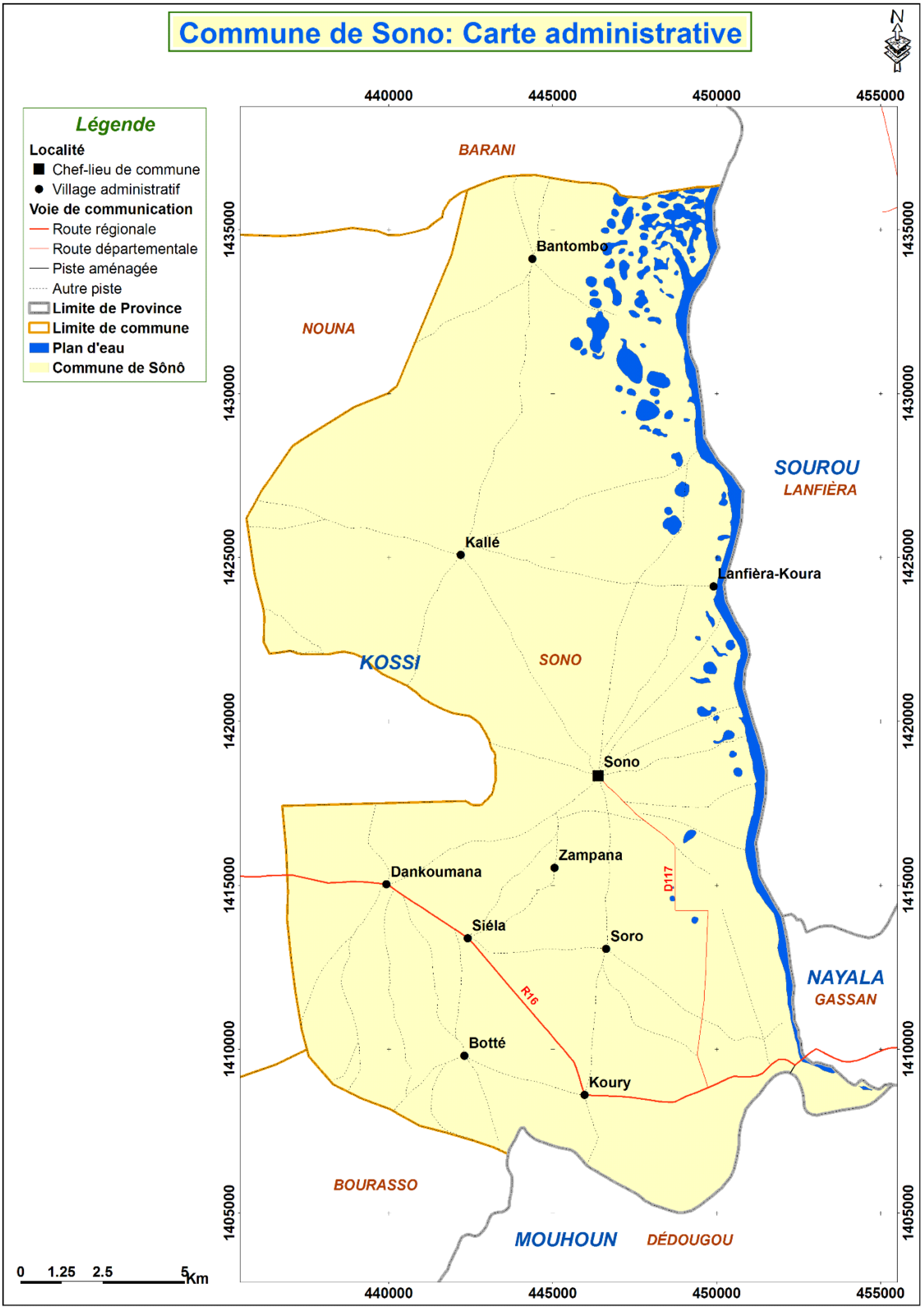

Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

II. MILIEU PHYSIQUE

2.1. Relief et sols

2.1.1. Le relief

En ce qui concerne le relief, la commune de Sono est très peu accidentée avec des altitudes variant de 249m (confluence des fleuves Sourou et du Mouhoun) à 262m dans le village de Botté (13m d'amplitude). En dehors de quelques escarpements, la commune ne renferme aucune colline.

2.1.2. Les sols

Les sols de la commune sont développés sur un substratum géologique homogène constitué d'une cuirasse latéritique qui couvre un socle ancien (schistes et granites). En ce qui concerne les sols, on rencontre trois principaux types qui sont :

- des vertisols qui occupent 227.45 km^2, soit 63.30% de la superficie de la commune. Ils se situent principalement dans sa partie Nord ainsi qu'Est le long du Sourou. Il s'agit de sols ayant une valeur agronomique élevée propices aux cultures du maïs, du sorgho et du coton.
- des sols hydromorphes sur 80.10 km^2, soit 22.29% de la superficie de la commune. On les rencontre principalement dans la partie Sud-Ouest de la commune (villages de Botté, Dankoumana, Koury et Sono) et plus accessoirement Ouest (village de Kallé). Il s'agit de sols ayant un profil profond (supérieur à 1m) ayant une fertilité chimique moyenne et propices à la riziculture et au maraîchage.
- des sols peu évolués sur 51.78 km^2, soit 14.41% de la superficie de la commune. On les rencontre principalement dans la partie Sud-Ouest de la commune sur le pourtour des sols hydromorphes. Il s'agit de sols de faible profondeur (moins de 40m) ayant une valeur agricole faible mais disposant de potentialités éventuelles pour la culture du mil et de l'arachide.

Graphique 1 : Répartition des types de sols dans la commune de Sono (en%)

Figure 3 : Carte des sols de la commune de Sono

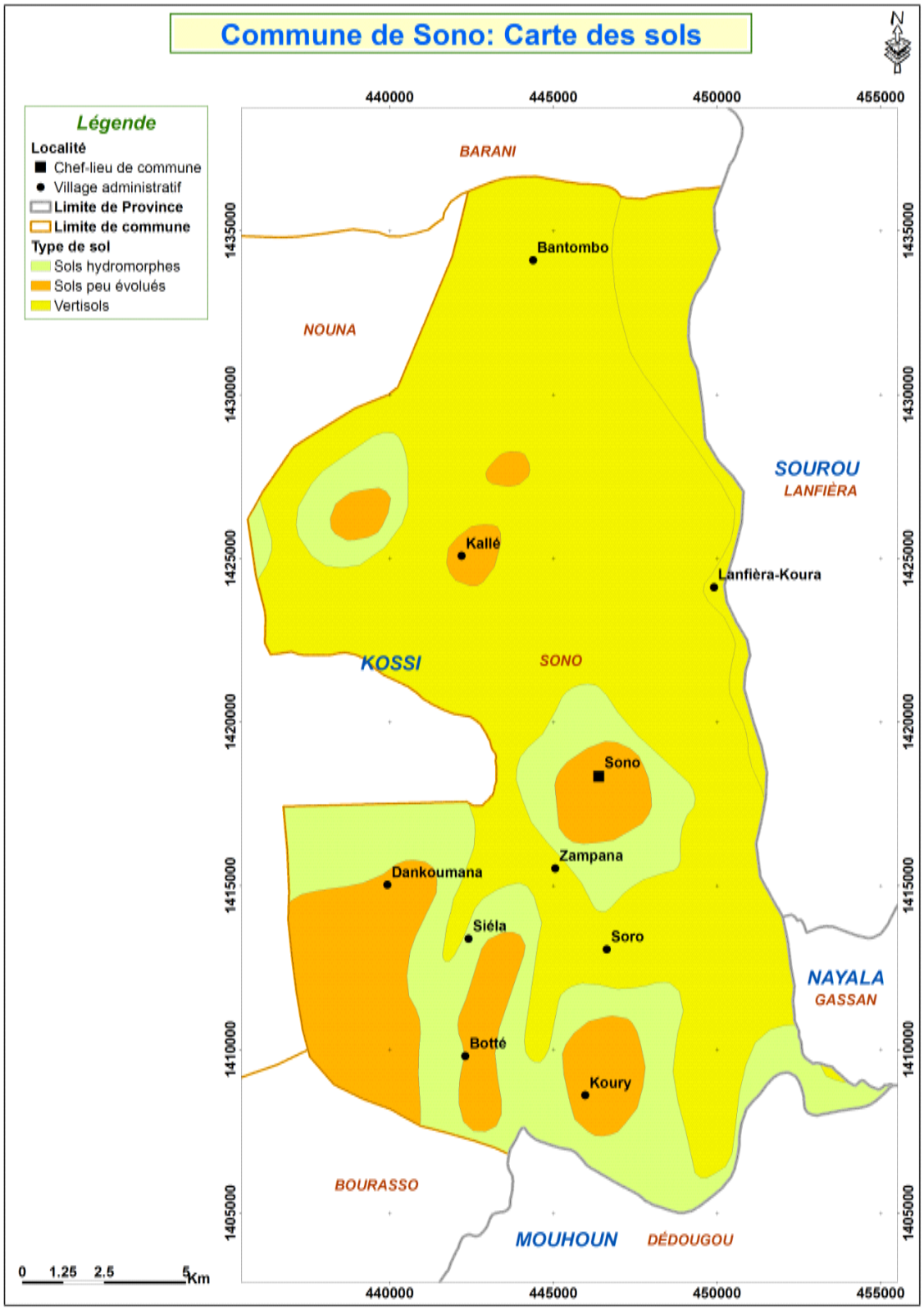

Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.1.3. L'occupation des sols

En ce qui concerne l'occupation des sols, la commune de Sono est largement dominée par les formations végétales (65.65% soit près des deux tiers de sa superficie) suivies par les zones agricoles (près de 30% de la superficie). Les autres formes d'occupation des sols (zones humides, habitat, zones nues…) sont marginales occupant environ 4.5% de l'espace communal.

On distingue six catégories d'occupation des sols qui sont selon l'ordre d'importance :

1. Les formations végétales naturelles qui regroupent 14 catégories de forêt, savane ou prairie. Dans leur ensemble, elles couvrent 228.66km^2 (63.63% de la commune) parmi lesquelles 73.94% sont des savanes de différents types.

2. Les zones agricoles qui occupent 107.35km^2 (29.87% de la commune) dont 97.8% sous forme de cultures pluviales et 2.2.% en périmètre irrigué.

3. Les zones humides qui occupent 12.32km^2 (3.43% de la commune).

4. Les formations végétales anthropiques sous forme de parcs agroforestiers qui occupent 7.25km^2 (2.02% de la commune).

5. L'habitat qui occupe 2.11km^2 (0.59% de la commune) à 42.18% sous forme d'habitat dispersé et 57.82% d'habitat concentré.

6. Les zones nues sous forme de sol compacté ou érodé qui occupent 1.66km^2 (0.47% de la commune).

Graphique 2 : Répartition des formes d'occupation de sols dans la commune de Sono (en%)

Tableau 1 : Occupation des sols dans la commune de Sono

N°	Catégorie	Forme d'occupation des sols	Superficie (en km^2)	% Superficie
1	Zone humide	Cours et voie d'eau permanent peu ensablé ou envasé	9.14	2.54
2	Agriculture	Culture pluviale	105.00	29.22
3	Formation végétale naturelle	Forêt claire	6.62	1.84
4	Formation végétale naturelle	Forêt galerie permanemment immergée en eau stagnante	10.70	2.98
5	Formation végétale naturelle	Forêt galerie temporairement immergée en eau courante	2.50	0.70
6	Formation végétale naturelle	Forêt galerie temporairement immergée en eau stagnante	41.92	11.67
7	Habitat	Habitat rural dense	0.89	0.25
8	Habitat	Habitat rural dispersé	1.21	0.34
9	Zone humide	Lac ou mare permanemment immergés, peu ensablés ou envasés, avec prairie aquatique	0.85	0.24
10	Zone humide	Lac ou mare permanemment immergés, peu ensablés ou envasés, sans prairie aquatique	1.96	0.55
11	Zone humide	Lac ou mare temporairement immergés, peu ensablés ou envasés, avec prairie aquatique	0.03	0.01
12	Zone humide	Lac ou mare temporairement immergés, peu ensablés ou envasés, sans prairie aquatique	0.34	0.09
13	Formation végétale anthropique	Parc agroforestier	7.25	2.02
14	Zone humide	Petit réservoir temporairement immergé	0.01	0.00
15	Formation végétale naturelle	Prairie aquatique de bas-fond	0.12	0.03
16	Agriculture	Périmètre irrigué	2.35	0.65
17	Formation végétale naturelle	Savane arborée discontinue sur glacis non cuirassé	7.63	2.12
18	Formation végétale	Savane arborée sur glacis cuirassé	12.07	3.36

	naturelle			
19	Formation végétale naturelle	Savane arborée sur glacis non cuirassé	31.08	8.65
20	Formation végétale naturelle	Savane arbustive sur butte à sommet cuirassé	0.27	0.08
21	Formation végétale naturelle	Savane arbustive sur glacis non cuirassé	2.23	0.62
22	Formation végétale naturelle	Savane arbustive sur glacis ou plateau cuirassés	6.39	1.78
23	Formation végétale naturelle	Savane boisée	62.41	17.37
24	Formation végétale naturelle	Savane herbeuse sur glacis non cuirassé	34.48	9.60
25	Formation végétale naturelle	Savane herbeuse sur glacis ou plateau cuirassés	10.23	2.85
26	Zone nue	Sol nu compacté	0.34	0.10
27	Zone nue	Sol nu érodé	1.32	0.37
Total			***359.34***	***100.00***

Source : EBA-FEM 2015, BGB Méridien traitement SIG

Figure 4 : Carte d'occupation des sols de la commune de Sono (par catégorie)

Commune de Sono: Carte d'occupation des sols

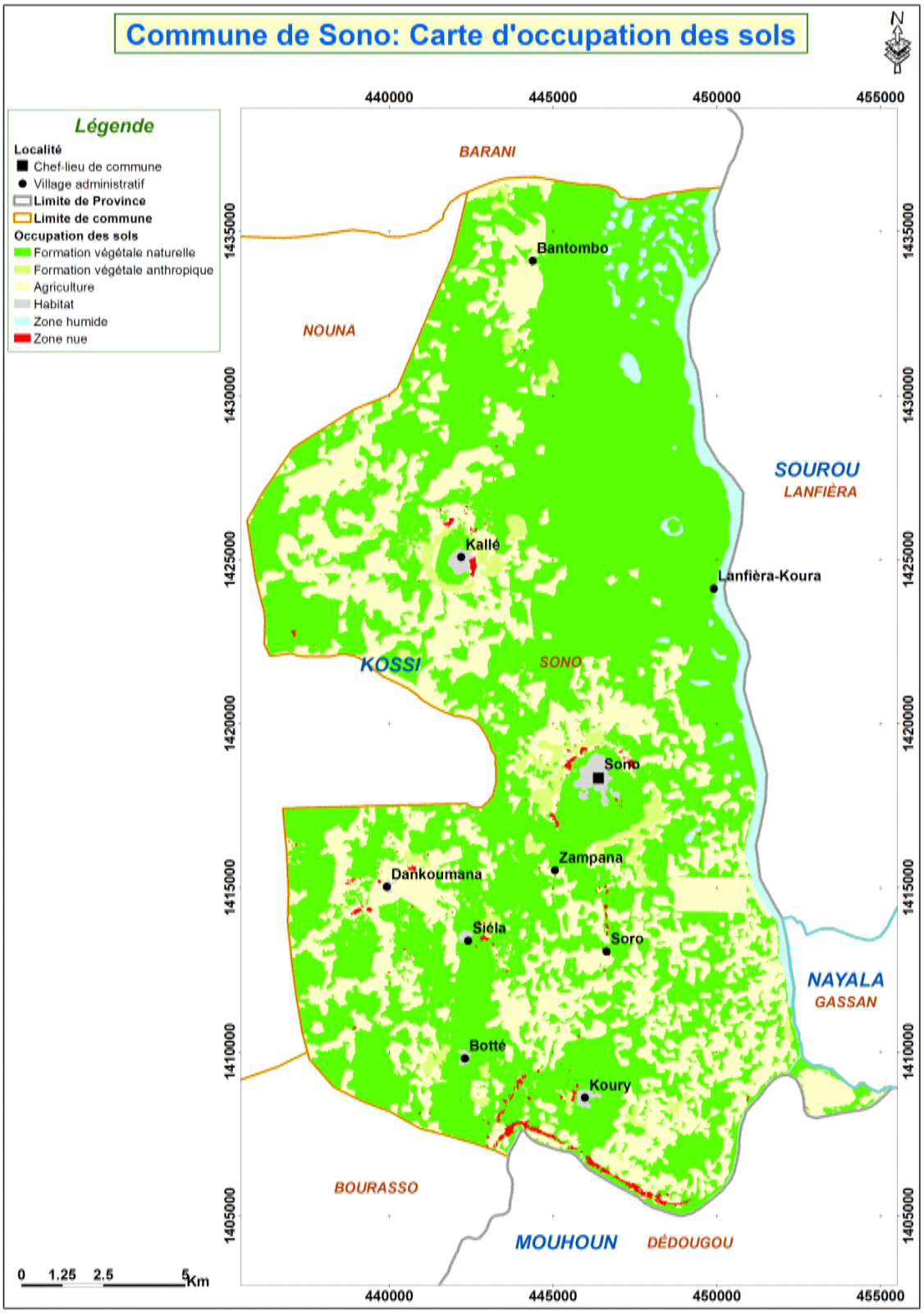

Source: BNDT2014, EBA-FEM 2015

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.2. Ressources végétales

Les ressources végétales ont une place importante dans la commune de Sono. Les formations végétales occupent les deux-tiers de la superficie communale très largement dominées par les formations naturelles (96.93% des formations végétales) et plus particulièrement la savane boisée et la savane arborée puis la savane herbeuse et la forêt galerie temporairement immergée. Les autres formes de végétation sont très faiblement représentées.

Graphique 3 : Répartition des formations végétales naturelles et anthropiques (en%)

2.2.1. Les formations végétales naturelles

Forêts : Elles occupent 61.74km^2, soit 26.17% de la superficie des formations végétales que renferme la commune. Les forêts galerie occupent une place dominante essentiellement liée à la proximité du fleuve Sourou avec 55.12km^2 dont 41.92km^2 (17.77% des formations végétales) pour la forêt galerie temporairement immergée en eau stagnante, 10.70km^2 (4.54%) pour celle permanemment immergée en eau stagnante et 2.5km^2 (1.06%) pour celle temporairement immergée en eau courante .

Sur le plan géographique, la forêt galerie se concentre dans la partie Nord-est de la commune tandis que la forêt claire (6.62km^2) se rencontre principalement dans sa partie centrale et plus accessoirement à sa limite Nord-Ouest.

Savanes : Elles occupent la plus grande partie avec une superficie de 166.80km^2 (43.42% de l'espace communal et 70.70% des formations végétales). Les savanes boisées et arborées avec respectivement 62.41 et 52.78km^2 sont dominantes suivie par les formations de savane herbeuse (44.72km^2). La savane boisée se concentre du Nord au Sud dans la partie centrale de la commune. Dans la partie située au Sud de Sono, elle est fortement morcelée par les zones de culture. La savane arborée tout comme la savane herbeuse se rencontrent plutôt dans les parties Sud-Ouest et Ouest de la commune et plus particulièrement autour des localités de Botté, Dankoumana, Koury et Siéla ainsi que les zones de cultures pour la seconde. La savane

arbustive occupe une place marginale (8.89km^2) et se concentre principalement dans la partie Sud-Ouest autour du village de Botté.

Les espèces ligneuses les plus représentées sont : *Acacia dudegoni* (Acacia sp.), *Acacia gourmaensis* (Acacia sp.), *Acacia hockii* (Acacia sp.), *Acacia macrostachya* (Acacia sp.), *Acacia nilotica var. adansonii* (Acacia sp.), *Acacia polyacantha* (Acacia sp.), *Acacia seyal* (Acacia sp.), *Azadirachta indica* (Margousier ou Neem), *Balanites aegyptiaca* (Dattier du désert), *Bombax costatum* (Kapokier rouge), *Guiera senegalensis* (Combrétacée sp.), *Khaya senegalensis* (Caïlcédrat), *Lannea microcarpa* (Raisinier), *Parkia biglobosa* (Néré), *Piliostigma reticulatum* (Piliostigma sp.), *Piliostigma thonningii* (Piliostigme sp.), *Sclerocarya birrea* (Marula), *Terminalia avicennioides* (Murunga), *Terminalia laxiflora* (Murunga sp.), *Vittelaria paradoxa* (Karité), *Ziziphus mauritania* (Jujubier).

Les espèces herbacées les plus représentées sont : *Andropogon pseudapricus, Cenchrus biflorus, Pennisetum pedicellatum*.

Quatre (4) forêts couvrant six (6) villages ont été créées comme espaces de conservation afin d'être enrichies en *Acacia albida* et *Acasia seyal* lors de campagnes de reboisement annuelles. Il s'agit de :

- la forêt de Dankoumana (38 ha)
- la forêt inter villageoise de Kallé et Bantombo (137.7 ha)
- la forêt inter villageoise de Sono et Soro (120 ha)
- la forêt de Zampana (44.13 ha)

Les autres actions de reconstitution du couvert forestier concernent essentiellement les berges du fleuve Mouhoun dans le cadre du site de préservation des zones humides de renommée internationale Ramsar inscrite depuis 2017 sous le N°2292. Dans la commune de Sono, le site Ramsar couvre une zone de servitude de 300m le long du fleuve Mouhoun sur une longueur d'environ 21km et sa superficie est d'environ 630ha. Afin d'empêcher l'exploitation des rives par les cultures, des actions de reboisement ont déjà été entamées notamment par le projet EBA-FEM à partir d'Août 2017. Les reboisements ont été réalisés sur une zone de servitude de

50m avec des espèces fruitières (2100 plants) et non fruitières utiles (3200 plants). Ainsi, 60 hectares ont déjà été reboisés en 2017 et 56 hectares en 2018.

Prairie : La commune ne renferme que 0.12km^2 de prairie aquatique de bas-fond. Les zones humides renferment une végétation aquatique avec un certain nombre de variétés de nénuphars.

2.2.2. Les formations végétales anthropiques

Elles sont constituées des parcs agroforestiers que l'on rencontre principalement sur les pourtours des localités de Kallé et Sono et plus accessoirement ailleurs dans la commune à proximité de zones d'habitation. Ils occupent en totalité 7.25km^2. Il s'agit d'espaces d'intense activité agricole ou de jachère.

Les boisements/reboisements sont quasiment inexistants en dehors des actions de conservation mentionnées ci-dessus. Les espèces plantées individuellement ou en faible nombre devant les écoles sont : *Acacia senegalensis* (Acacia sp.)*, Azadirachta indica* (Neem), Eucalyptus, *Mangifera indica* (Manguier).

Figure 5 : Carte des formations végétales de la commune de Sono

Commune de Sono: Carte des formations végétales

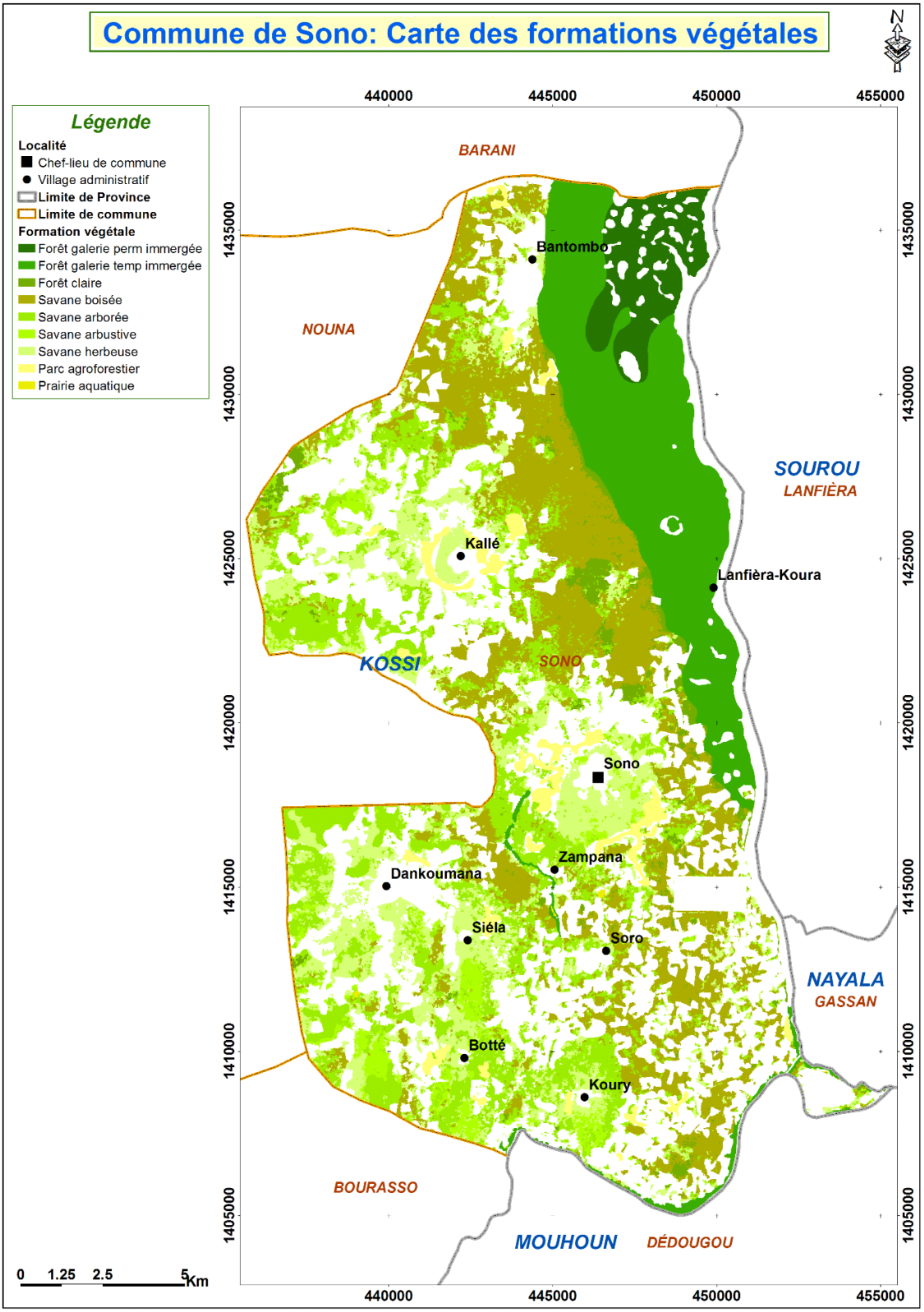

Source: BNDT2014, EBA-FEM 2015

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.2.3. Exploitation des ressources forestières

Les zones de végétation naturelle sont soumises à différentes formes de dégradation principalement liées à l'extension des zones de culture, la coupe abusive de bois de chauffe, les feux de brousse ainsi que le surpâturage des animaux.

Des mesures ont été prises afin de sensibiliser les populations sur l'utilisation de techniques de cuisson économes en bois de chauffe notamment par l'intermédiaire de Projet Foyers améliorés présent de 2013 à 2018 dans la Boucle du Mouhoun. Des démonstrations ont été organisées dans les villages tout comme certains artisans formés pour la confection des foyers améliorés. Au niveau de la commune de Sono, la population a bien compris les avantages de ce système mais, pour des questions de coût, recourent d'abord au foyer en céramique vulgarisé par la SNV (500FCFA au lieu de 3.500 à 7000FCFA pour un foyer amélioré métallique « Roumdé ». Les restauratrices de la zone ont pour certaines déjà adopté les foyers améliorés métalliques pour la préparation des repas.

2.3. Faune et ressources halieutiques

La faune dans la commune de Sono est encore assez variée du fait d'une pression anthropique encore limitée. Cette situation s'explique également par le classement de la vallée du Sourou en tant que site Ramsar depuis 2009. Cependant, certaines espèces sont menacées par les mauvaises pratiques de l'homme dont en particulier les feux de brousse ou le braconnage. Actuellement, les espèces suivantes peuvent être rencontrées :

- Gros mammifère : antilope (petite taille), chacal, hippopotame
- Petits mammifères : civette, écureuil, lièvre, phacochère, rat, renard, singe
- Faune aviaire : francolin, héron, pintade sauvage, rapaces nocturnes et diurnes, tourterelle.

La présence des fleuves Sourou et Mouhoun et plus particulièrement du barrage à la confluence Sourou-Mouhoun constitue une importante réserve de poissons de différentes espèces. *(Cf Tableau 2)*

Tableau 2 : Composition piscicole du plan d'eau du Sourou en 2009

Famille	Espèce	Noms Dioula	Noms communs
BAGRIDAE	*Bagrus bayad*	Samougoué	Poisson chat
CHARACIDAE	*Alestes baremoze*	Foonon	Characins (Famille)
	Hydrocynus brevis	Wouloudjègué	
	Brycinus nurse	Kouwulen	
	Micralestes occidentalis		
CHANNIDAE	*Parachanna obscura*	Sinogodjiguè	Tête de serpent
CYPRINIDAE	*Labeocoubie*	Borifing	Carpe
	Barbus macrops	Meri	
	Barbus Ablabes	Meri	
	Raiamas senegalensis	Fonon	
DISTICHODONTIDAE	*Distichodus rostratus*	Galia	Characiformes (Famille)
CLARIIDAE	*Clarias gariepinus*	Monogo	Silure
	Heterobranchus bidorsalis	Poliyo	
CLAROTEIDAE	*Auchenoglanis occidentalis*	Korokoto	Silure
	Chrysichthys sp.	Keren	
CICHLIDAE	*Oreochromis niloticus*	Tebenfing	Poisson perroquet
	Tilapia zilli	Disiwulen	
	Sarotherodon galilaeus	Tebengouè	
	Hemichromis fasciatus	Kerebougou	
	Hemichromis bimaculatus	Kerebugou	
CENTROPOMIDAE	*Lates niloticus*	Saalen	Perche du Nil
OSTEOGLOSSIDAE	*Heterotis niloticus*	Faanan	Arowana
MOCHOKIDAE	*Synodontis schall*	Konkonwoulé	Silure
	Hemisynodontis clarias	Konkongoué	
	Hemisynodontis membranaceus	Konkongoué	
	Synodontis nigrita		
MORMYRIDAE	*Mormyrus rume*	Nanadjalan	Brochet du Nil
	Pollimyrus isidori	Nanadennin	
	Petrocephalu sbovei	-	
	Marcusenius senegalis	Nanani	
	Hyperopisus bebe	Nanadakurun	
	Mormyrop sanguilloïdes	Bunge	
	Mormyrus hasselquisti	Nanadasurun	
SCHILBEIDAE	*Schilbeinter medius*	Gari	Silure
	Siluranodon auritus	Gari	

GYMNARCHIDAE	*Gymnarchus niloticus*	Sojigê	Gymnarque du Nil
POLYPTERIDAE	*Polypterus senegalus*	Sadjiguè	Plyptériforme (Famille)
PROTOPTERIDAE	*Protopterus annectens*	Woodo	Dipneuste africain
MALAPTERUPTIDAE	*Malapterurus electricus*	Tiginin	Poisson-chat électrique du Nil

Source : Plan d'action PHIE - MAHRH, 2011 ; PACE 2012

2.4. Climat et pluviométrie

Durant ces cinq (5) dernières années, la pluviométrie au sein de la commune de Nouna a connu une très forte variabilité. *(Cf Graphique 4)* Entre 2013 et 2017, l'évolution en dents de scie a connu un maximum en 2014 avec 945mm de précipitations et un minimum en 2017 avec 667.8mm. Ainsi, la moyenne pour les cinq (5) dernières années se situe à 871mm avec une forte tendance à la baisse accentuée par l'année 2017. Sur la même période, il a plu en moyenne 43.2 jours. Les années 2016 et 2017 se caractérisent par une forte baisse du nombre de jours de pluie par rapport à 2015

Cette situation a entrainé une forte baisse de la production agricole. Ces effets sont également perceptibles sur le climat avec des périodes de très forte chaleur.

Graphique 4 : Evolution de la pluviométrie (en mm) dans la commune de Nouna de 2013 à 2017

Source : ZAT / Sono, octobre 2018

La résilience de la population aux effets du changement climatique s'impose.

2.5. Hydrographie

La commune de Sono est délimitée par deux cours d'eau importants à régime permanent. Il s'agit du fleuve Sourou qui constitue sa limite Est du Nord au Sud sur environ 30km et du fleuve Mouhoun qui constitue une limite naturelle de 16km dans la partie Sud de la commune. Ailleurs, le réseau hydrographique est très limité et consiste essentiellement en des cours d'eau à régime temporaire.

Elle présente également la caractéristique de renfermer de très nombreuses zones humides plus particulièrement dans sa partie Nord-est. Elles couvrent une superficie d'environ 12km^2

avec l'emprise du fleuve Sourou (9.14km^2) ainsi que des lacs ou mares permanemment ou temporairement immergés (3.18km^2) situés vers Bantombo.

La seule retenue d'eau que renferme partiellement la commune de Sono se situe sur le Sourou juste en amont de sa confluence avec le fleuve Mouhoun. Il s'agit du barrage de Léry (Sourou) réalisé en 1976 et d'une capacité de 600 millions de m^3 (370 au Burkina). Cette retenue est également alimentée par un canal creusé en 1984 qui permet de capturer les eaux du fleuve Mouhoun. Elle sert par ailleurs de passage pour la Route Régionale R16 Toma-Gassan-Nouna. La commune de Sono renferme également quatre (4) mares répertoriées dont 3 qui ne tarissent pas.

Il existe également des canaux d'irrigation au niveau d'un périmètre agricole aménagé sur 210 hectares au Sud-Est de Sono. Ce périmètre est équipé d'une station de pompage.

Le réseau hydrographique présente des signes de dégradation importants au niveau des berges avec 24.31ha fortement dégradées. Cette situation concerne plus particulièrement les cours d'eau secondaires à régime temporaire de la partie Sud de la commune. Le long des cours d'eau importants (Sourou et Mouhoun), le phénomène est moins accentué du fait des actions de stabilisation des berges entreprises depuis 2017 dans le cadre du projet EBA-FEM.

Des dispositions ont été prises pour la préservation des berges du fleuve Mouhoun dans la partie Sud de la commune de Sono afin de préserver la biodiversité et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, le 2 Février 2017, un site de préservation des zones humides de renommée internationale Ramsar a été inscrit sous le N°2292 au niveau de la zone de confluence Sourgou-Mouhoun. Ce site d'une superficie de 23300ha couvre partiellement les communes de Gassan et Douroula incluant la forêt de Sâ-Sourou et plus accessoirement celles de Dédougou et Sono. Dans la commune de Sono, le site couvre une zone de servitude de 300m le long du fleuve Mouhoun sur une longueur d'environ 21km et sa superficie est de l'ordre de 630ha.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) dont le siège est à Dédougou intervient dans la commune de Sono. Il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) entre l'Etat et les collectivités territoriales constitué en 2010 et dont le Haut-Commissaire du Sourou assure la

présidence. Cette structure couvre l'ensemble du bassin du Mouhoun ainsi que le sous bassin du Banifing soit six (6) régions administratives, vingt (20) provinces et 183 communes 35% du territoire national avec une superficie de 96.096km^2. Son objectif est de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau afin de protéger les ressources végétales, les ressources animales, prévenir les risques de pollution des eaux et assurer une gestion rationnelle des différentes activités dans l'espace. Dans cette perspective, elle a mis en place des organes de gestion et de surveillance tels que les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sur l'ensemble de sa zone d'intervention.

Figure 6 : Carte du réseau hydrographique de la commune de Sono

Commune de Sono: Carte hydrographique

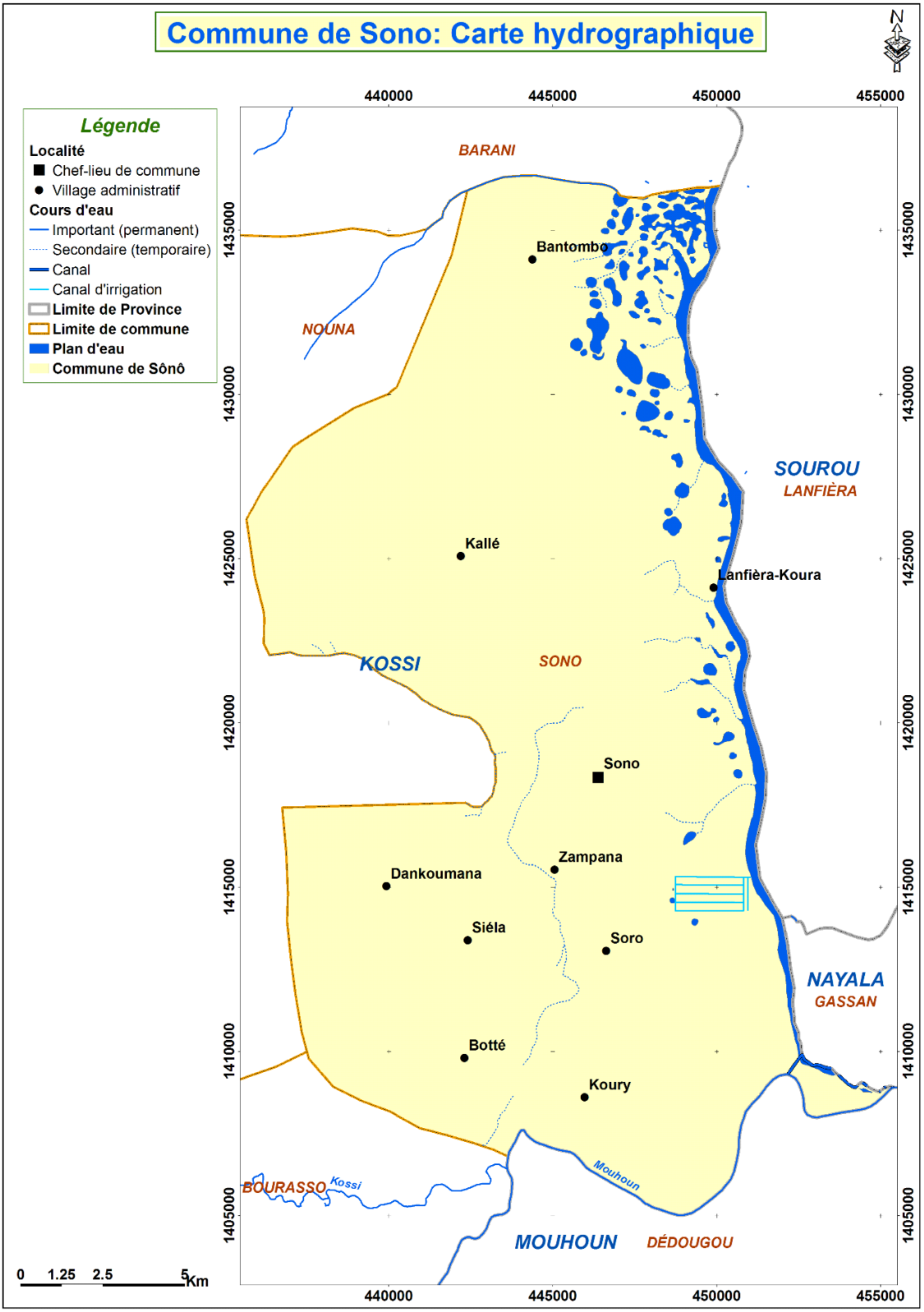

Source: BNDT2014

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

Figure 7 : Carte des berges dégradées de la commune de Sono

Commune de Sono: Dégradation des berges des cours d'eau

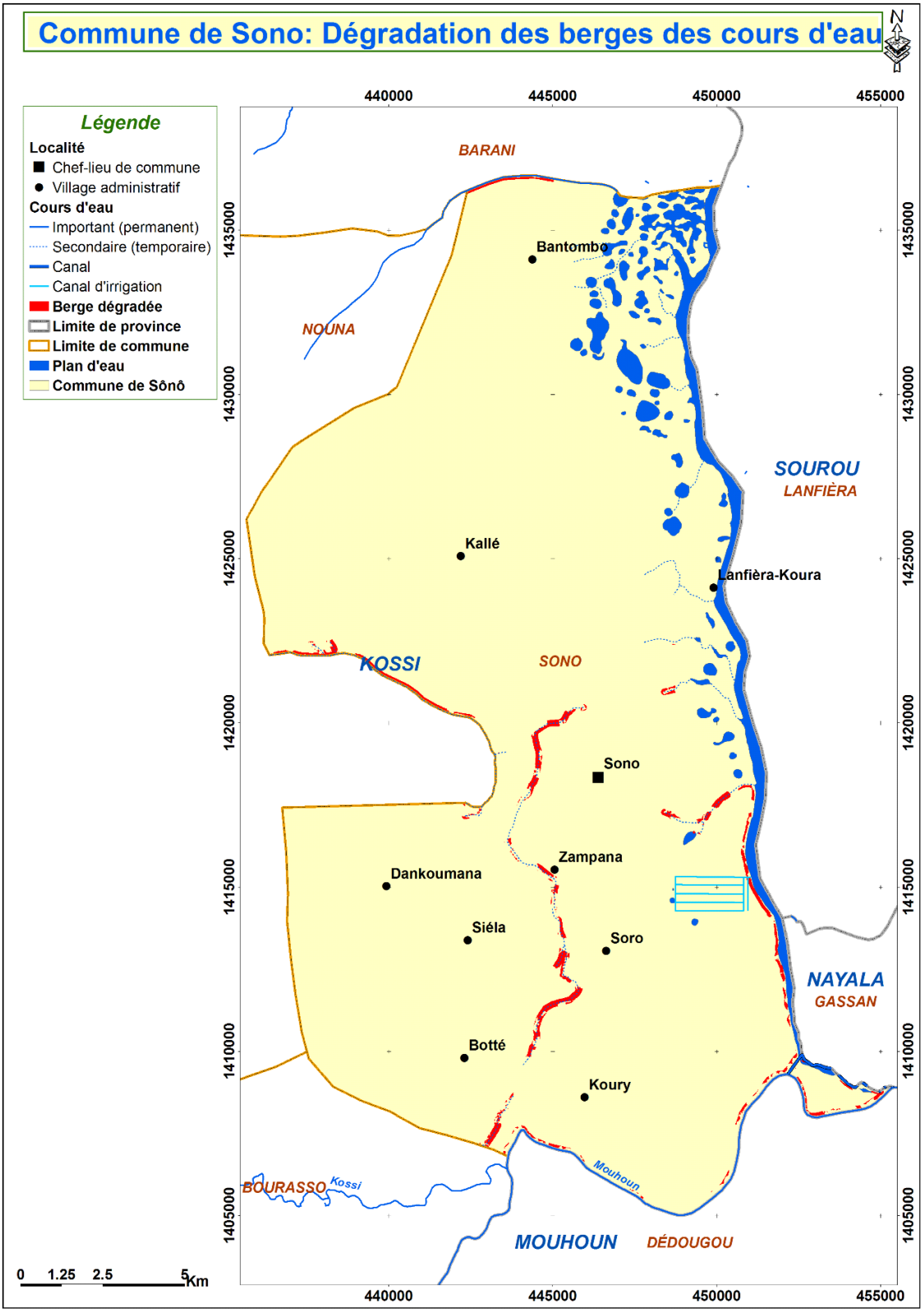

Source: BNDT2014, EBA-FEM 2015

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

2.6. Changement climatique

La problématique du changement climatique est d'actualité et perceptible dans la commune de Sono à travers l'évolution des variables climatiques. Cette évolution se manifeste notamment par une diminution des quantités d'eau et du nombre de jours de pluie annuels avec souvent des piques de précipitation qui entrainent parfois des inondations.

Quant à la perception de la population sur les variabilités climatiques, elle reste forte car elles impactent négativement sur les ressources de la commune à travers les sécheresses prolongées, les inondations imprévisibles, les vents violents et l'augmentation de la chaleur tels la baisse de la pluviométrie, le retard dans la production, les vents forts dans certains villages. En outre la forte variation des précipitations interannuelles témoigne de la réalité des changements climatiques. Il existe toujours des terres cultivables de bonne qualité avec une pluviométrie satisfaisante dans la commune. Toutefois, on constate un début de prise de conscience des populations sur les manifestations et les effets des changements climatiques.

Pour analyser l'impact des effets des changements climatiques, les populations ont noté de 0 à 5 points les effets sur les différentes ressources. Ainsi, il est ressorti que la commune est plus affectée par les sécheresses, suivie des inondations, de l'augmentation des températures et des vents violents. Il ressort des données du diagnostic que ces aléas climatiques affectent essentiellement les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie

En effet, les populations pensent que la faune, les animaux domestiques, les produits forestiers souffrent énormément de la sécheresse et des inondations. Les fortes chaleurs sont aussi responsables de la raréfaction de certains animaux (abeilles, reptiles, etc.) et de certaines espèces végétales. Les terres cultivables sont les plus affectées par les inondations, les sécheresses et les vents violents qui occasionnent le phénomène de l'érosion. La chaleur affecte aussi fortement les marigots, les bas-fonds à cause de la forte évaporation qu'elle occasionne.

Les populations sont de plus en plus conscientes du phénomène mais ne sont pas encore outillées pour faire face à d'éventuels catastrophes.

Les stratégies d'adaptation à prendre en compte par les populations de la commune rurale de Sono peuvent être résumées comme suit: (i) l'utilisation des semences améliorées, (ii) le respect strict du calendrier cultural, (iii) l'utilisation des fosses fumières, (iv) la restauration des sols dégradés, (v) la création de comité d'alerte aux catastrophes naturelles et le renforcement de la sociabilité, (vi) la professionnalisation des cultures de contre saison, (vii) la création et la protection des forêts classées.

Tableau 3 : Manifestations des changements climatiques sur les secteurs et les groupes les plus vulnérables

Facteurs explicatifs des changements et de la variabilité du climat en rapport avec la vulnérabilité des secteurs					**Groupes vulnérables**
Principaux secteurs vulnérables	**PLUVIOSITE EXCEDENTAIRE :** Phénomènes d'inondations et d'érosion	**BAISSE ET VARIABILITE DE LA PLUVIOSITE :** - Baisse du niveau de la nappe phréatique - Sécheresses récurrentes ; Migration défavorable des isohyètes - Poches de sécheresse en cours de saison - Arrêt brusque des pluies - Décalage de la saison de pluie	**HAUSSE DES TEMPERATURES :** - Aggravation de l'évapo-ration des plans d'eau - Accélération des phénomènes de latéritisation des sols - Augmentation des besoins en eau des cultures	**AUGMENTATION DE LA VITESSE DES VENTS :** - Violence, Fréquence des vents de sable (désertiques) - Erosion des sols	
Secteur de l'eau	- Risque de destruction d'ouvrages par forte crue	- Assèchement précoce des puits et puisards	- Tarissement précoce des plans d'eau de surface Augmentation	- Augmentation de l'évaporation des plans d'eau - Envahissement	- Populations rurales, (particulièrement les femmes) - Exploitants

	- Ensablement / envasement des cours d'eau ; Pollution des eaux de surface.	- Faible remplissage des plans d'eau - Insuffisance d'eau pour les différents usages - Aggravation du stress hydrique	des besoins en eau - Aggravation de l'évaporation - Stress hydrique	des lacs - Pollution des eaux	ouvrage hydrauliques (cultures irriguées)
Secteur de l'agriculture	- Baisse des rendements - Ruissellement et érosion hydrique - Lessivage des sols - Pertes des récoltes - Destruction des cultures	- Perturbation du calendrier agricole - Baisse des rendements agricoles - Risque de disparition d'espèces moins résilientes aux conditions climatiques - Déficit en eau pour les cultures Insécurité alimentaire	- Dégradation de la qualité agronomique des sols - Extension des champs pour compenser les baisses de rendement - Disparition de certaines espèces - Eclosion de certains ravageurs des cultures (criquets , chenilles) - Baisse des productions maraîchères	- Destruction d'arbres fruitiers - Défloraison des cultures - Baisse de rendement - Baisse des cultures défavorable pour les productions de semences	- Petits exploitants céréaliers (femmes, jeunes) - Exploitants du patrimoine génétique
Secteur de l'élevage	- Noyade du cheptel dans les eaux - Prévalence des maladies liées à l'humidité	- Déficit en ressources fourragères - Pertes de cheptel - Déficit en eau pour le cheptel - Baisse de productivité	- Baisse de la qualité des fourrages - Tarissement précoce des points d'abreuvement	- Baisse de la disponibilité en eau et déficits fourragers - Propagation de maladies d'origine virale	- Petits éleveurs - Femmes et enfants - Exploitants du patrimoine génétique.
Secteur de la foresterie	- Erosion hydrique - Transport des poissons hors des cours d'eau	- Baisse de la réserve en eau du sol entraînant la mort d'arbres et	- Déficit en eau pour la faune Perte de qualité du sol - Diminution en qualité et en	- Destruction des grands arbres - Accélération des feux de brousse	- Ménages ruraux - Tradipraticiens - Filière de la Pêche

		la disparition d'espèces végétales - Perte et migration des espèces fauniques - Migration et disparition d'espèces végétales	quantité de la biodiversité - Augmentation de l'ETP - Migration d'espèces végétales	- Augmentation de l'ETP	

Source : Diagnostic avec la population de Sono, octobre 2018

Tableau 4 : Potentialités et contraintes des milieux physique et biologique

DOMAINES	POTENTIALITES/ATOUTS	CONTRAINTES
Eau	- Existence de plusieurs points d'eau (retenues et barrages) - Existence de nombreux forages et de puits - Nappe phréatiques superficiel et abondance des ressources souterraines	- Faible disponibilité de l'eau de production - Mauvaise répartition des forages - Assèchement précoce des points d'eau
Bas-fonds	- Numériquement important - Grandes tailles et facilement aménageables - Présents dans la quasi-totalité des villages	- Faible rétention d'eau, assèchement - Plusieurs bas-fonds non aménagés - Existence de plusieurs bas-fonds non aménagés -Usage excessif des pesticides et

		herbicides
Sols	- Fertilité relative des sols - Diversité de typologie	- Forte dégradation et appauvrissement des sols - Faible capacité de rétention d'eau des sols - Usage excessif des pesticides
Végétation	- Présence de nombreuses essences végétales naturelles et de quelques essences exotiques - Multiplication des actions de reboisements (collectifs et individuels) - Existence de bosquets villageois - Existence de forêts classées - Existence de forêts villageoises	- Dégradation du couvert végétal - Réduction de la biodiversité - Forte pression humaine et animale - Réduction des produits forestiers
Climat et pluviométrie	- Climat favorable à certaines productions végétales et animales - Précipitation moyenne annuelle acceptable - Durée moyenne de la saison hivernale (quatre à cinq mois) favorable à la production agro-sylvo-pastorale	- Pluviométrie insuffisante et irrégulière - Conditions climatiques difficiles et arides - Faible pluviométrique et sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace - Baisse tendancielle des hauteurs moyennes de pluie durant la dernière décennie
Faune et ressources halieutiques	-Existence de quelques gibiers, hippopotames, etc.	- Faible diversification des ressources fauniques - Disparition de certaines espèces fauniques - Dégradation de l'habitat de la faune - Absence d'initiatives communautaires pour la protection de la faune

III. MILIEU HUMAIN

3.1. Historique de peuplement

Le premier site de peuplement est le village de Zampana fondé par la famille DEME. Peu après, la famille KONATE a fondé le village de Sono. Avec le défrichement de la végétation, les deux familles se sont découvertes puis se sont accordées sur le statut d'ancienneté de Zampana. Par la suite, ce sont les villages de Kallé et Siéla qui ont été fondés par des migrants venus du

Sourou pour le premier et la famille DAO pour le second. Les autres villages sont apparu progressivement par diffusion de la population depuis Siéla (Botté, Dankoumna, Koury et Soro) et depuis Kallé à partir des années 1960 (Bantombo en 1965 et Lanféra-Koura au courant des années 1970).

De 1870 à 1872, les colons arrivés du Mali ont séjourné à Sono avant de se rendre à Kouri où ils se sont installés jusque vers 1880 puis de se rendre à Dédougou. A Kouri subsiste un cimetière colon et les traces de leur passage à Sono sont matérialisées par un vieux puits.

L'ethnie dominante est constituée des autochtones Marka qui représentent environ 80% de la population. Les migrants sont représentés par les Samo (10% de la population), les Mossi (5%), les Bwaba (3%) et les Peulh (2%). L'islam est pratiqué par 95% de la population le restant étant chrétien (protestants et catholiques).

3.2. Organisation sociale

3.2.1. Les pouvoirs politiques

Auparavant rattachée à Nouna, Sono a été érigée en département par une loi de 1996 puis en tant que commune par décret en 2004. La commune est organisée à travers l'administration publique moderne d'une part et le pouvoir traditionnel local d'autre part. L'administration publique moderne est représentée par le préfet qui exerce le pouvoir de l'Etat au niveau local depuis le 26 décembre 1997.

Avec la communalisation intégrale, le maire et le conseil municipal représentent l'administration locale en appui des services techniques déconcentrés de l'Etat. En effet, selon l'article 32 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les collectivités territoriales concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ».

3.2.2. Le pouvoir traditionnel

Au niveau de Sono-Centre, le pouvoir traditionnel s'organise autour du Chef de Terre qui est le premier responsable puis du Chef du Village qui le seconde. Chacun des neuf (9) quartiers de la

localité dispose d'un responsable chargé d'informer la population. La chefferie de terre se transmet de père en fils au sein de la famille KONATE qui est fondatrice du village de Sono. Le Chef de Terre se charge d'attribuer les terres aux demandeurs sans contrepartie qu'il délimite lui-même, gère les conflits communautaires et fonciers tout comme il assure certaines cérémonies coutumières. L'arrivée de l'islam a cependant une emprise importante sur les traditions.

Le Chef du Village fait partie de la famille ZOUON originaire de la région de Toma dans la province du Nayala. Cette famille est venue s'installer dans le village après la famille KONATE et collaboré pour le développement du village durant de longues années avec cette dernière. A titre de récompense, la chefferie du village lui a été accordée et se transmet actuellement de père en fils. Le rôle du Chef du Village consiste à participer aux missions avec l'administration, assurer la convocation des responsables de quartier ainsi que la cohésion sociale au sein de la localité.

Dans les autres localités de la commune, il existe un seul chef qui cumule le rôle de chef de terre et de chef du village. Ces chefs sont secondés par des responsables de quartier.

3.2.3. Le système de parenté

Le système de parenté est organisé en famille et la famille est constituée de plusieurs concessions. Dans chaque concession, il existe plusieurs ménages. Dans la même concession, y vivent les grands parents, les enfants et les petits enfants. La taille de la concession dépend du nombre de ménages qui la constituent. Cette parenté s'exerce à travers la famille au sein de laquelle tout le monde a le même nom à l'exception des femmes mariées car le système est patriarcal. Une famille peut ainsi constituer tout un quartier.

Dans la commune, le mariage se fait par consentement entre deux personnes et aussi par relation parentale entre cousins et cousines. Il existe cependant très peu de mariages forcés dans la commune.

La forme de mariage la plus rependue est le mariage musulman et plus accessoirement le mariage chrétien puis le mariage civil. Le mariage musulman s'accompagne de la remise d'une

dot à la famille de la femme. Chez les Marka, la dot consiste en la remise d'une somme d'au moins 50.000FCFA destinée à l'achat des ustensiles de cuisine et à la remise de kola.

La polygamie est le régime le plus répandu dans la localité. Les populations de la commune disent ne pas pratiquer le mariage forcé tout comme le lévirat n'est pas pratique sans consentement des deux (2) personnes.

3.2.4. La gestion du foncier

L'accès aux terres pour les autochtones tout comme pour les migrants se fait sans condition par demande auprès des chefs de terre qui accordent un droit d'exploitation et non de propriété. La délimitation des terres se fait par les chefs de terre et membres de sa famille qui identifient des arbres comme limites. En ce qui concerne les femmes, la demande se fait par l'intermédiaire du mari pour celles mariées et du tuteur pour celles non mariées.

Il existe également un système foncier moderne basé sur la Loi 034 de 2009 sur le foncier rural mis en place par la Mairie en 2012-2013 avec accompagnement par le MCA. Il est organisé entre le service du foncier/domaine et les commissions villageoises. Ce service est actuellement interrompu pour des questions de mésentente.

3.3. Situation démographique

En 2006, la population résidente recensée dans la commune de Sono était de 7 317 habitants. Sono était la localité la plus importante en termes de population avec 3 482 habitants, soit 47.59% de la population totale de la commune. A l'exception de Bantombo et Kallé avec respectivement 1202 et 905 habitants, les autres localités comptant moins de 700 habitants. La plus petite est Lanfiéra-Koura avec 59 seulement. Selon les prévisions de l'INSD, la population de la commune devrait dépasser le seuil des 10 000 habitants en 2018 pour atteindre 10 667 à l'horizon 2020.

Tableau 5 : Répartition de la population par village en 2006

Village	Nombre de Ménages	Population résidente				
		Hommes	*Femmes*	*Total*	*% Hommes*	*% Femmes*
Bantombo	230	619	583	1 202	51.50	48.50
Botté	35	81	85	166	48.80	51.20
Dankoumana	**Rattaché à Siéla**					
Kallé	156	451	454	905	49.83	50.17
Koury	119	346	339	685	50.51	49.49
Lanfiéra-Koura	9	28	31	59	47.46	52.54
Siéla	109	279	267	546	51.10	48.90
Sono	581	1 749	1 733	3 482	50.23	49.77
Soro	53	130	142	272	47.79	52.21
Zampana	**Rattaché à Sono**					
TOTAL	**1 292**	**3 683**	**3 634**	**7 317**	**50.33**	**49.67**

Source : RGPH 2006

En ce qui concerne la répartition par sexe, les femmes étaient très légèrement minoritaires en 2006 représentant 49.67% de la population à l'échelle de la commune. Elles sont moins nombreuses que les hommes dans les localités les plus importantes à l'exception de Kallé où elles représentent 50.17% de la population.Tableau 6 : Evolution de la population communale

Année	Population résidente (habitant)	Hommes	Femmes	Superficie (km^2)	Densité (habitant/km^2)
1996	5 761	2 989	2 772	359.34	16
2006	7 317	3 683	3 634		21
2012	8 562	4 339	4 223		24
2015	9 311	4 719	4 592		26
2018	10 108	5 125	4 983		29
2020	10 667	5 411	5 256		30

Source : RGPH 1996 et 2006, Projection INSD, 2017

Entre 1996 et l'horizon 2020, la densité de population aura quasiment doublé dans la commune passant de 16 à près de 30 habitants au km^2. L'augmentation de cette population (environ 400 naissances par an au niveau du CSPS) pourrait accentuer les pressions sur les ressources

naturelles déjà fragiles et poser des problèmes d'accès aux services sociaux de base si des dispositions idoines ne sont pas prises à temps.

3.4. Genre et développement

Les femmes occupent une place importante dans la société marka. Elles sont associées à la prise de décision, surtout pour ce qui concerne la vie du couple. Elles ont droit à la parole et participent aux prises de décisions. Les femmes accèdent aux terres (champs individuels) quand elles en font la demande, mais elles n'en sont pas propriétaires et ne peuvent en aucun cas être l'héritière. Elles s'occupent de l'éducation des enfants, donnent souvent leur point de vue sur un problème social donné même si la dernière décision ne leur revient pas.

Elles participent à la gestion et aux activités socio-économiques de la famille. Rarement, elles possèdent les moyens de production et l'accès au crédit ne leur est pas facile.

Elles contribuent également à la scolarisation et aux soins des enfants. Les accouchements précoces et rapprochés d'une part et le fardeau des activités domestiques d'autre part contribuent à rendre leurs conditions de vie précaires.

Les femmes jouent également un rôle non négligeable sur le plan économique et plus particulièrement par l'intermédiaire d'organisations de base. Ainsi, sur les 41 groupements et associations que renferme la commune de Sono, 10 (24.4%) sont féminines. *(Cf Tableau 7).*

Tableau 7 : Liste des groupements existants dans la commune

N°	Nom du groupement	Localisation	Type
1	Groupement des éleveurs de bétail	Botté	Masculin
2	Groupement des pêcheurs	Botté	Masculin
3	Pisciculture individuelle	Botté	Masculin
4	Les apiculteurs non organisés (3 producteurs)	Botté	Masculin
5	Groupement des maraîchers	Botté	Masculin
6	Groupement féminin	Botté	Féminin
7	Association des tradi-praticiens	Botté	Masculin
8	Existence de basfond rizicole	Botté	Masculin
9	Groupement des producteurs de coton	Dankoumana	Masculin
10	Association des chasseurs (4 membres)	Dankoumana	Masculin
11	Association des apiculteurs traditionnels (3 membres)	Dankoumana	Masculin
12	L'association des tradi-praticiens	Dankoumana	Masculin
13	Le maraîchage individuel	Dankoumana	Masculin
14	Groupement féminin Benkadi (agriculture et petit commerce)	Dankoumana	Féminin
15	Association des chasseurs (7 membres)	Kouri	Masculin
16	Association des pêcheurs (16 membres)	Kouri	Masculin
17	Groupement villageois des éleveurs	Kouri	Masculin
18	Groupement des producteurs de sésame	Kouri	Masculin
19	Les apiculteurs non organisés (4 membres)	Kouri	Masculin
20	Groupement féminin des maraîchers	Kouri	Féminin
21	Groupement des producteurs de coton (GPC)	Kouri	Masculin
22	Groupement des producteurs de sésame	Kouri	Masculin
23	Les apiculteurs non organisés (4membres)	Kouri	Masculin
24	Groupement féminin des maraîchers	Kouri	Féminin
25	Groupement des producteurs de coton (GPC)	Kouri	Masculin
26	Association des femmes entrepreneurs rurales (agriculture, élevage, environnement, sylviculture, pisciculture)	Sono	Féminin
27	Union départementale des groupements de pêcheurs de Sono (UDGPS) Benkadi	Sono	Masculin
28	Groupement Sababougnouma des producteurs de sésame	Sono	Masculin
29	Groupement Sababougnouma des productrices de sésame	Sono	Féminin
30	Groupement Siguitèmogosson filière sésame	Sono	Masculin
31	Groupement féminin Djiguisèmè des productrices de niébé	Sono	Féminin
32	Groupement des éleveurs (Lanaya) filière embouche bovine, ovine et bétail/viande	Sono	Masculin
33	Union départementale des éleveurs (Benkadi) d'embouche	Sono	Masculin

	bovine		
34	Groupement Lanaya (agriculture, élevage et petit commerce)	Sono	Féminin
35	Groupement villageois Benkadi des éleveurs de volaille (élevage et commercialisation de la volaille traditionnelle)	Sono	Masculin
36	Groupement Siguitimogossô (filière pêche, agriculture et élevage)	Sono	Masculin
37	Groupement Siguitimogossô (filière pêche, agriculture et élevage)	Sono	Masculin
38	Groupement des chasseurs Siguitèmogosson	Sono	Masculin
39	Groupement Benkadi filière fumage, séchage et vente de poisson	Sono	Féminin
40	Groupement féminin Horoya filière fumage de poisson	Sono	Féminin
41	Groupement Sabarikadi filière commerce de céréale	Sono	Masculin

Source : Mairie de Sono, novembre 2018

Les femmes sont notamment très actives dans le domaine de la transformation du poisson pour sa conservation (séchage et fumure) par l'intermédiaire de deux (2) groupements à Sono (Benkadi et Horoya). Un grand nombre de femmes pratiquent la vente du poisson fumé. Etant dans une zone de ressources halieutiques importante, elles récupèrent le poisson chez les pêcheurs, le fument avant de le commercialiser. Le revenu obtenu de la vente du poisson fumé permet aux femmes de bénéficier d'une certaine autonomie financière vis-à-vis des hommes.

Elles sont par ailleurs actives dans le domaine du maraîchage, du petit commerce, de l'élevage et de certaines cultures (sésame…).

Cependant, les femmes sont confrontées à la faiblesse des services d'appui et d'accès au crédit dans la commune. Les insuffisances liées aux mécanismes institutionnels, aux conditions et aux procédures mis en place pour octroyer des crédits aux femmes empêchent celles-ci de bénéficier des facilités de crédit. Elles sont victimes des pesanteurs socio culturelles telles que le mariage précoce et l'excision.

Tableau 8 : Synthèse des contraintes et potentialités du milieu humain

DOMAINE	POTENTIALITES / ATOUTS	CONTRAINTES
POPULATION	• Jeunesse de la population • Importance de la population active • Bonne cohabitation interethnique et interreligieuse • Bonne régulation de l'ordre social • Existence de plusieurs associations	- Faibles revenus des populations - Analphabétisme - Faible niveau d'organisation de la jeunesse - Désœuvrement des jeunes (manque de volonté)

	de développement	• Manque d'emplois • Faible niveau d'information et de formation professionnelle
CONDITIONS DE VIE DES MENAGES	- Existence d'infrastructures sanitaires et éducatives - Présence de services administratifs et techniques	- Difficulté d'accès au micro crédits - Insuffisance des équipements sanitaires et éducatifs - Absence d'équipements de loisirs adéquats - Difficultés d'accès à l'eau potable - Absence d'un système d'éclairage (électricité) dans certains villages - Insécurité des personnes et des biens - Difficultés d'accès au gaz butane

IV. SECTEURS SOCIAUX

4.1. Education et alphabétisation

Sont traités dans cette partie, l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'alphabétisation.

4.1.1. L'éducation préscolaire

Pour l'instant la commune de Sono ne dispose d'aucun établissement préscolaire. L'éducation préscolaire contribue à l'éveil des enfants tout en permettant aux femmes de disposer un peu plus de temps pour se consacrer à leurs activités économiques et domestiques.

4.1.2. L'enseignement primaire

4.1.2.1. Les infrastructures et équipements

Les établissements primaires de la commune de Sono relèvent de la Circonscription de l'Enseignement de Base (CEB) Nouna III. A l'exception de Lanfiéra-koura et Zampélé, l'ensemble des huit (8) localités restantes disposent d'une école primaire. Le premier établissement ouvert est l'école primaire Sono A en 1982.

La commune de Sono dispose de 9 écoles primaires publiques avec 32 salles de classe dont 30 construites en dur et 2 sous-paillotes. Seuls les établissements de Sono A et de Koury sont

normalisés à 6 classes, le reste ne comptant que 3 ou 2 classes (Sono B et Soro). Des besoins existent en salles de classe pour la normalisation des écoles de 3 classes ainsi que la construction d'un établissement à Lanfiéra-Koura.

Tableau 9 : Situation des établissements primaires de la commune en 2017-2018

Localisation	**Nom de l'école**	**Statut de l'école**	**Nombre de salles de classe**		
			Construites	***Sous-paillotes***	***Fonctionnelles***
Bantombo	Bantombo	Publique	3	0	3
Botté	Botté	Publique	3	0	3
Dankoumana	Dankoumana	Publique	3	0	3
Kallé	Kallé	Publique	3	1	4
Kouri	Kouri	Publique	6	0	6
Siella	Siella	Publique	3	0	3
Sono	Sono A	Publique	6	0	6
Sono	Sono B	Publique	2	0	2
Soro	Soro	Publique	1	1	2
Total :		***9***	***30***	***2***	***32***
Source: CEB Nouna III, octobre 2018					

Les infrastructures annexes dans les écoles se résument aux forages, blocs de latrines, cuisines pour la cantine et logements pour les enseignants.

La commune de Sono compte également quatre (4) écoles à enseignement confessionnel franco-arabe et arabe. Elles se répartissent ente Sono avec une école franco-arabe et deux (2) arabes et Kallé avec une seule école arabe. Les trois (3) établissements de Sono sont en cours de reconnaissance tandis que celle de Kallé n'est pas reconnue pour l'instant.

Pour ce qui concerne le mobilier, les établissements primaires de la commune sont pour la plupart sous-équipés avec une moyenne de 16 tables-bancs par classe. La situation varie fortement d'une école à l'autre.

Tableau 10 : Situation du mobilier en 2017-2018

Nom de l'école	Tables-bancs	Bureaux	Armoires
Bantombo	74	3	3
Botté	43	4	2
Dankoumana	63	5	0
Kallé	37	7	5
Kouri	80	6	6
Siella	26	2	1
Sono A	132	7	5
Sono B	57	2	2
Soro	15	1	1
Total:	***527***	***37***	***25***
Source: CEB Nouna III, octobre 2018			

4.1.2.2. Les effectifs au primaire

L'offre éducative au niveau de l'enseignement primaire a connu une hausse progressive durant les cinq dernières années, passant de 6 écoles en 2013 à 9 en 2018, avec pour conséquence une amélioration de la scolarisation dans la commune. De manière générale on constate une forte hausse des effectifs passant de 998 élèves en 2012-2013 à 1173 élèves en 2017-2018. Cette dernière année, les filles au nombre de 552 représentaient 46.78% des effectifs.

Graphique 5 : Evolution des effectifs du primaire de 2012 à 2018

Source CEB III Nouna, novembre 2018

En termes d'évolution des effectifs, celle-ci demeure faible de manière générale avec le constat d'une évolution qui n'est pas constante du fait de baisse des effectifs certaines années. Les chiffres provisoires de l'année 2018-2019 se caractérisent par une baisse significative des effectifs passant de 1173 en 2017-2018 à 1058 en 2018-2019. Cette baisse concerne tant les filles que les garçons avec respectivement 64 et 51 élèves en moins.

L'inégalité de représentation entre les deux sexes est liée en partie aux pesanteurs socioculturelles tels la perception des rôles que doit jouer chacun des genres par rapport à la pérennisation de la famille, du lignage ou de la tribu et le mariage forcé / mariage précoce des filles, qui ne sont que des violences et des atteintes au droit de l'enfant et aux droits de l'homme.

En 2017-2018, les établissements les plus importants en termes d'effectifs sont Sono A et Kouri avec respectivement 363 et 194 élèves. Les autres établissements comptent de 66 à 136 élèves à l'exception de Soro qui n'en compte que 33. La part des filles varie de 38.2% à Bantombo à 54.6% à Kouri qui est le seul établissement avec Botté où elles sont plus nombreuses. *(Cf Tableau en annexe)*

En ce qui concerne le ratio du nombre d'élèves par classe, celui de la commune de Sono est de 37 élèves/classe ce qui est inférieur à la norme nationale de 50 élèves/classe. Seule l'école primaire Sono A ne respecte pas cette norme avec 61 élèves/classe. *(Cf Tableau en annexe)*En 2017-2018, les établissements arabes et franco-arabes de la commune totalisaient 346 élèves dont 131 filles (37.9%). Les établissements d'enseignement de l'arabe comptent des effectifs plus importants (75 à 120 élèves) par rapport à l'établissement franco-arabe qui n'en comptait que 47. La répartition entre les deux sexes est très variable avec la plus faible représentativité des filles dans la médersa Bitabé (14.7%).

Tableau 11 : Situation des établissements privés de la commune en 2017-2018

Localisation	**Nom de l'école**	**Statut de l'école**	**Effectifs**		
			Garçons	***Filles***	***Total***
Sono	Chez Moussa	Franco-arabe	26	21	47
Sono	Mandoubé	Arabe	55	49	104
Sono	Bitabé	Arabe	64	11	75
Kallé	Kallé	Arabe	70	50	120
Total		***4***	***215***	***131***	***346***
Source: Mairie de Sono, octobre 2018					

En ce qui concerne le taux brut de scolarisation, celui-ci se situe généralement entre 65 et 67% avec une exception en 2014-2015. Cette année a été particulièrement marqué par un fort accroissement du nombre de filles (69 en plus par rapport à 2013-2014, ces dernières ayant un taux brut de scolarisation de 76.6%. Selon les derniers chiffres provisoires, l'année 2018-2019

est marquée par une forte baisse du taux de scolarisation perdant 8 points pour le total, 9.4 chez les filles et 6.8 chez les garçons par rapport à 2017-2018.

Graphique 6 : Evolution des taux brut de scolarisation de 2012 à 2018

Source CEB III Nouna, novembre 2018

4.1.2.3. Les résultats scolaires dans la commune

Les résultats au concours d'entrée en 6ème sont relativement acceptables, bien qu'ils aient connu une contreperformance à partir de l'année scolaire 2014-2015. De l'avis de certains parents d'élèves, cette contreperformance serait due une réaffectation précoce et régulière des enseignants ne permettant ainsi pas un bon suivi des enfants. Selon les enseignants, cette situation s'explique par le manque de disponibilité de logements décents, les conditions de travail difficiles, l'accès difficile à l'eau potable ainsi que l'éloignement de l'encadrement (CEB à Nouna).

Tableau 12 : Evolution des résultats d'entrée en 6ème de 2013 à 2017

Année scolaire	**Candidats**		**Taux de réussite**
	Présentés	***Admis***	
2013-2014	144	106	73,61%
2014-2015	135	99	73,33%
2015-2016	107	57	53,27%
2016-2017	96	53	55,21%

Source: CEB Nouna III, octobre 2018

Les difficultés fondamentales de l'enseignement primaire se concentrent autour des points suivants :

- insuffisance de salles de classe et d'écoles;
- insuffisance de logements pour les enseignants et la vétusté de ceux disponibles;

- faible niveau d'équipement des classes (armoires, chaises etc.);
- insuffisance de latrines et absence de forages pour certaines écoles;
- manque de logistique (manuels scolaires et didactiques);
- démarrage tardif des cantines endogènes pour réticence des parents à contribuer au fonctionnement des cantines endogènes;
- manque de recyclage des enseignants;
- insuffisance de tables-bancs;
- absence de suivi des enfants dans les familles;
- perception de l'éduction des filles et plus accessoirement des garçons par les parents
- difficulté de suivi des enfants liée à la forte homogénéité de la communauté (un enfant peut être à cheval dans plusieurs familles en cours d'année scolaire).

De plus, l'encadrement pédagogique du primaire est assuré par la CEB Nouna III, située hors de la commune de Sono. La distance, la modicité des moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition de la CEB limite considérablement ses capacités à accomplir convenablement ses missions.

4.1.3. L'enseignement post primaire et secondaire

Il n'existe dans la commune qu'un seul établissement d'enseignement secondaire : le Lycée départemental de Sono qui compte cinq (5) salles de classe. Les infrastructures annexes comprennent un bâtiment administratif, des logements, des blocs de latrines, une cuisine pour la cantine et un forage.

Graphique 7 : Evolution des effectifs du Lycée départemental de 2012 à 2019
Source : Rapports de rentrée de 2012-2013 à 2017-2018

Sur la période de 2012-2013 à 2018-2019, les effectifs du lycée ont une tendance générale à une légère baisse. Cette situation s'explique par une très forte baisse des effectifs entre 2015-2016 et 2016-2017 passant de 294 élèves à 203 (-31.1%). Depuis les effectifs ont augmenté pour

atteindre 260 élèves dans l'année en cours (2018-2019). Malgré une légère tendance à la réduction de l'écart entre les deux sexes, la représentativité des filles reste très en-dessous de celles des garçons ne dépassant pas les 43.9% (en 2015-2016). Cette situation pourrait s'expliquer en partie par l'abandon de la scolarisation par les filles pour motif de mariage, grossesses précoces, migration vers la Côte d'Ivoire ou encore manque de volonté des parents. Des cas d'abandon existent également chez les garçons qui préfèrent se tourner vers les activités de production, notamment le maraîchage au sein du périmètre aménagé de 210 ha de Sono et la pêche

De façon générale, si les effectifs des classes de 6ème et 5ème sont satisfaisant, voir supérieur à la norme pédagogique qui est de 70 élèves au maximum pour le premier cycle de l'enseignement secondaire ; dans les deux autres classes ils sont très faibles par apport cette dernière. Des actions de sensibilisations et des mesures d'accompagnement restent nécessaires pour le maintien des élèves au lycée, avec un accent particulier sur les filles.

4.1.4. L'alphabétisation

L'alphabétisation est l'unique activité dans le domaine de l'éducation non formelle au sein de la commune. Cette activité est menée à travers les structures intervenant dans le domaine comme les Centres d'Education de Base Non Formels (CEBNF). Les langues utilisées sont le dioula et le dafing.

En la matière la commune présente un désintérêt manifeste au vu de l'abandon du local au profit de l'enseignement primaire. Il est donc impératif de se pencher sur la question. De par les concertations avec les populations, il ressort un engouement remarquable pour l'alphabétisation plus particulièrement de la part des femmes cherchant à lire et à écrire.

Figure 8 : Carte des infrastructures scolaires de la commune de Sono

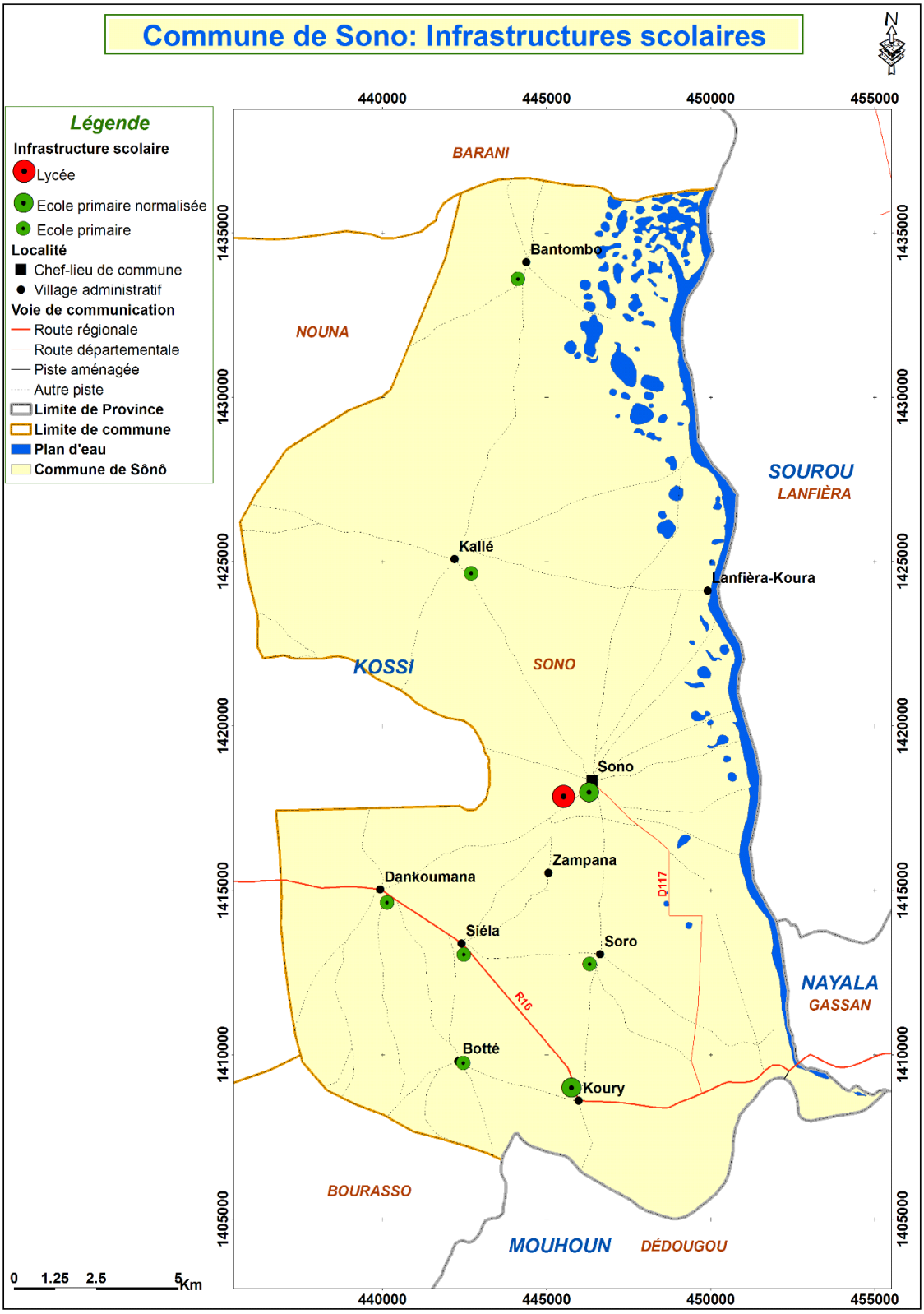

Source: BNDT2014, OpenStreetMap

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

4.2. Santé et action sociale

Le système sanitaire de la commune de Sono relève du district sanitaire de Nouna, qui a pour rôle d'assurer : l'organisation des soins curatifs et préventifs promotionnels dans les formations sanitaires, la réhabilitation des structures de soins, le suivi/supervision et l'exécution des activités.

Pour la couverture spatiale des formations sanitaires, la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le nombre d'habitant par Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) est de cinq mille (5 000) habitants. De ce point de vue, la commune présente un déficit avec l'unique CSPS situé dans son chef-lieu depuis 2003.

La situation sanitaire s'apprécie à travers d'une part les infrastructures sanitaires et le personnel et, d'autre part, les données épidémiologiques de la population.

4.2.1. Les infrastructures sanitaires et le personnel

En 2018, la situation des infrastructures sanitaires se résume comme suit :

Tableau 13 : Situation des infrastructures du CSPS de Sono en 2018

Infrastructure	Etat		Total
	Bon	***Mauvais***	
Dispensaire	1	0	1
Maternité	0	1	1
Dépôt médicament	1	0	1
Incinérateur	0	0	0
Logements	1	2	3
Latrines	3	3	6
Forage	1	0	1

Source : CSPS de Sono, octobre 2018

A la lecture du tableau, le CSPS répond aux normes nationales qui régissent les formations sanitaires de type CSPS. Elles devraient être composées d'un dispensaire, d'une maternité, de deux logements, d'un dépôt de médicaments essentiels génériques (DMEG), de latrines, d'un forage et/ou puits à grand diamètre. Dans le cas de Sono, la réfection des infrastructures défectueuses s'avère nécessaire.

Tableau 14 : Situation du personnel sanitaire dans la commune de Sono en 2018

Personnel	Normes OMS	Existant 2013	Existant 2018	Besoin actuel
Maïeuticien d'Etat	1 pour 5 000 hbts		1	1
IDE	1 pour 5 000 hbts	1	2	-
IB	1 pour 3 000 hbts	-	0	-
AB	1 pour 3 000 hbts	-	0	-
AA	1 pour 1.000 hbts	1	0	-
AIS	1 pour 1.000 hbts	2	0	-
ASBC		-	20	
Manœuvre		2	1	
Gérant DMEG		1	1	
Gardien		1	1	
Total		**8**	**26**	-

Source: CSPS Sono, octobre 2018

Le personnel de santé se compose de deux (2) infirmiers diplômés d'état (IDE) et d'un maïeuticien d'Etat. Ce personnel bénéficie de l'appui d'un personnel de soutien dont : vingt (20) Agents de santé à base communautaire (ASBC), un (1) gérant de dépôt et un (1) gardien et un manœuvre. La comparaison entre les ratios, personnel soignant/population indiquent une insuffisance du personnel soignant dans la commune.

4.2.2. L'accessibilité géographique et la répartition de la population

L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que la formation sanitaire la plus proche des populations soit située à un maximum de 5km. Sur cette base, la situation dans la commune est critique comme le laisse ressortir le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Situation d'accessibilité géographique et répartition de la population par rapport au C

Variable	Population			Population totale
	Moins de 5 km	***5 - 10 km***	***Plus de 10 km***	
Effectif	4885	1232	3823	9940
Taux	49,14%	12,39%	38,46%	100%

Source: CSPS de Sono, octobre 2018

Les ratios sur le nombre de population par rapport à la distance à parcourir pour atteindre le CSPS indique un besoin en réalisation des formations sanitaires dans la commune. Un peu plus de la moitié de la population de la commune, soit 51,85%, doit parcourir plus de 5 km et 38.46% plus de 10km. Le village le plus éloigné (Bantombo) est situé à 20 km du CSPS de Sono. Par

ailleurs, certaines localités sont fortement enclavées et difficiles d'accès au vu de l'état des pistes et la présence de bas-fonds sans ouvrages de franchissement. Les localités de Bantombo, Kallé et Lanfiéra-Koura rencontrent un réel problème d'accessibilité aux soins de santé.

4.2.3. Les principales pathologies rencontrées dans la commune

Les principales causes de consultation sont caractérisées par le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, les affections de la peau, les plaies, les parasitoses intestinales, les autres affections de l'appareil digestif, les conjonctivites, les Infections sexuellement transmissibles (IST), et les autres traumatismes. Le tableau ci-dessous traduit le nombre de cas d'affections enregistrés dans la commune au cours des trois dernières années.

Tableau 16 : Principales pathologies dans la commune

Pathologie	Année		
	2015	***2016***	***2017***
Paludisme	2100	2232	2458
Affections respiratoires	831	845	847
Parasitoses intestinales	540	642	649
Affection de la peau	1430	1420	1430
Traumatismes	1395	1390	1395
Autres affections digestifs	91	90	94
Ulcères de l'estomac et du duodénum	62	60	65
Maladies diarrhéiques	81	80	86
Fièvres typhoïdes	67	66	65
Hypertension	186	200	199

Source: CSPS de Sono, octobre 2018

L'analyse du tableau montre que parmi les affections rencontrées dans la commune, le paludisme est la première cause de consultation avec une augmentation significative du nombre de cas. La persistance de cette hiérarchie sur les principales causes de consultations est liée à l'état d'insalubrité et à la situation vulnérable des groupes cibles comme les enfants et les femmes enceintes. Il est suivi de l'affection de la peau et des traumatismes. On note aussi les maladies moins fréquentes comme les fièvres typhoïdes, les ulcères de l'estomac et du duodénum.

4.2.4. La situation du VIH/SIDA dans la commune

La prise de conscience des populations par rapport à la question du VIH/SIDA est réelle au niveau de la commune de Sono. La lutte est menée à travers le CSPS et l'intervention d'organisations à base communautaire. Au niveau du CSPS, les actions menées ciblent surtout les femmes : dépistage systématique des femmes enceintes à travers le programme PTME (Prévention de la transmission mère-enfant).

Sur le second axe, dans l'ensemble des villages, il a été mis en place des Comités villageois de lutte contre le sida (CVLS), de même un Comité départemental de lutte contre le sida (CDLS) a été mis en place au niveau départemental. La présence de ces structures constitue un atout important pour la commune dans la mesure où elles contribuent à prévenir l'expansion de la maladie et à orienter les éventuelles victimes vers des structures de prise en charge. Toutefois, elles connaissent des difficultés de fonctionnement liées surtout à l'insuffisance de moyens. Il est nécessaire d'envisager la dynamisation des CVLS et du CDLS par la formation et la mobilisation des ressources.

Tableau 17 : Nombre de cas de VIH/SIDA dans la commune de 2014 à 2017

Variables	Années			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de cas	2	3	3	3
Décès	0	1	0	0

Source: CSPS Sono, octobre 2018

Le nombre de personnes infectées est relativement stable. La mise des malades sous traitement contribue à offrir une meilleure qualité de vie aux personnes vivant avec le VIH/SIDA.

4.2.5. Action sociale

C'est au niveau provincial que sont traitées les questions de la solidarité nationale et de l'action Sociale de la commune de Sono, en raison de l'absence d'un service habilité. En cas d'urgence, il y a la Commission départementale de secours d'urgence (CODESUR) qui joue un rôle humanitaire. De l'analyse des informations recueillies auprès de la population, la mise en place d'un service de l'action sociale au sein de la mairie est d'une grande importance. Cela est d'autant justifié dans la mesure où certains ménages présentent des risques d'insécurité

alimentaire pour cause les récentes inondations des champs, les actions des oiseaux envahisseurs et des chenilles.

Figure 9 : Carte des infrastructures sanitaires de la commune de Sono

Commune de Sono: Infrastructures sanitaires

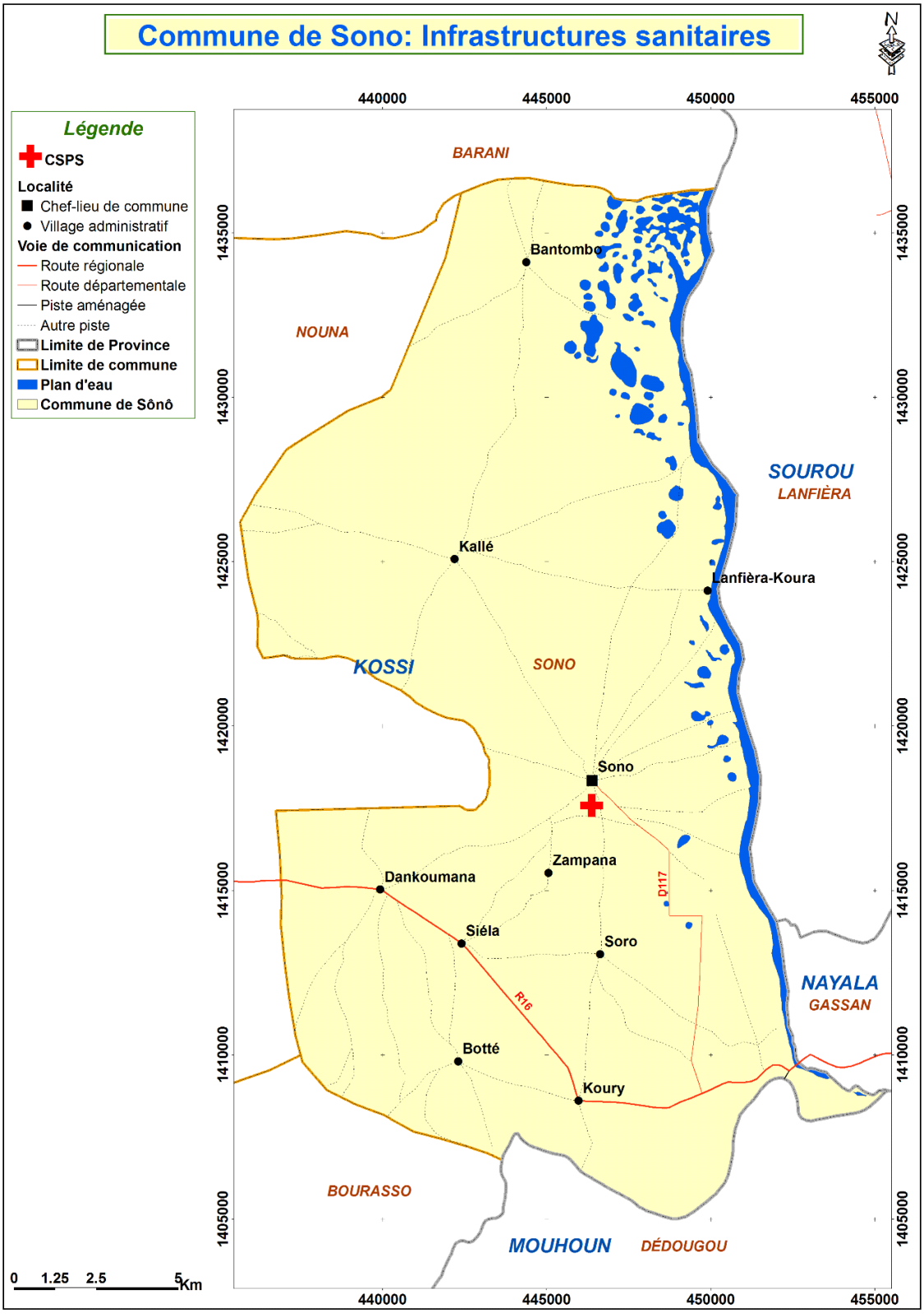

Source: BNDT2014, OpenStreetMap

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

4.3. Habitat et urbanisme

La commune de Sono enregistre trois types d'habitat : l'habitat traditionnel, l'habitat semi moderne et l'habitat moderne.

- Habitat traditionnel : il est constitué de cases rondes ou de bâtiments rectangulaires en banco, recouverts de paille. De forme irrégulière et des limites parcellaires non clairement définies, ce type est prédominant dans les villages de la commune. On retrouve quelquefois au sein d'une même concession des habitations traditionnelles et semi modernes.
- Habitat semi moderne : il est caractérisé par des murs en banco et des toitures en tôles. Ce type d'habitat est faiblement répandu mais se rencontre à Sono centre.
- Habitat moderne : il se caractérise par des constructions de formes rectangulaires, construites en dur ou en matériaux définitifs. Ce type d'habitat est localisé à Sono centre, et dans une moindre mesure dans certains villages. Ce sont souvent des bâtiments administratifs ou l'incarnation de personnes aisées.

4.4. Eau potable et assainissement

4.4.1. L'accès à l'eau potable

En matière d'infrastructures hydrauliques, la commune de Sono dispose d'un AEPS communautaire installé en 2009 et équipé de 5 bornes fontaines et 20 branchements particuliers. La Mairie dispose également depuis 2013 de sa propre adduction d'eau alimentée par un château indépendant.

Il existe également un parc de 36 forages dont 6 institutionnels et un autre abandonné. Les localités les mieux équipées sont Sono-Centre avec 11 ouvrages et Dankoumana qui en compte 6. Cinq localités comptent de 2 à 4 ouvrages et trois autres un seul. Ces dernières sont : Lanfiéra-Koura, Soro et Zampana.

De manière générale, les ouvrages sont récents avec 15 réalisés de 2013 à 2018, 13 autres de 2000 à 2009, les plus anciens au nombre de 7 parmi lesquels 3 à Sono datant de 1986 à 1992. Les réalisations les plus récentes sont pour 2017 un forage institutionnel pour l'école primaire

de Botté et un autre communautaire dans le quartier Koulabé à Sono-Centre. Durant l'année 2018, 3 forages ont fait l'objet d'une réhabilitation. La moyenne d'âge des forages dans la commune est d'environ 13 ans.

Vingt-quatre (24) ouvrages sont équipés de pompes à levier de type « India » et les 11 autres à roue de type « Volanta ». La qualité de l'eau est jugée « bonne de goût » au niveau de 80% des ouvrages, « moyenne » de 8.6% et « mauvaise » de 11.4%. Les ouvrages offrant la moins bonne eau se situent essentiellement dans les localités de Bantambo et Sono.

En ce qui concerne le taux de fonctionnalité des forages, dans la commune de Sono, celui-ci était de 85.7% selon le recensement INO 2017 contre 81.5% au niveau de la Région de la Boucle du Mouhoun. Sur les 5 ouvrages en panne, deux se situent à Sono-Centre même (72.7% de taux de fonctionnalité) et les deux autres à Botté (75.0%) et Dankoumana (83.3%).

En ce qui concerne le taux d'accès à l'eau potable, celui-ci est de 82.4% dans la commune avec 1620 personne non couvertes (estimation INO 2017). Ce chiffre place Sono parmi les communes les mieux couvertes de la Province de la Kossi (61.8%) et e la Région de la Boucle du Mouhoun (64.0%). Cinq localités ne disposent pas d'un taux d'accès à 100%. Il s'agit de Lanfiéra-Koura (0%), Koury (71.1%), Sono (72%), Siéla (88.9%) et Soro (89.3%). Au vu de la relative petite taille de la population par quartier, les zones les plus affectées sont les quartiers Banzakoro à Sono (1192 personnes non couvertes) et Samogokin à Koury (205). Dans les autres quartiers, la population n'ayant pas accès à l'eau potable varie de 16 à 75 personnes.

Il existe également sept (7) puits modernes busés dont 6 à régime permanent et un seul abandonné. Les localités équipées sont Dankoumana et Kallé (2 ouvrage chacun) et Bantombo et Siéla (1 ouvrage chacun).

4.4.2. L'assainissement

De manière générale, le volet assainissement est encore très peu développé au niveau de la commune de Sono. Il faut dire que la petite taille de la population ne génère encore que peu de déchets (sachets, produits manufacturés) et que ceux-ci sont soit déversés dans la rue ou brulés.

En ce qui concerne les déchets solides (déjections humaines), l'équipement en latrines dans les ménages demeure rare en dehors des logements de fonction (éducation, santé, administration) construits par l'Etat ou certains opérateurs d'appui.

En milieu rural, l'équipement des infrastructures communautaires en latrines (sous forme de blocs à plusieurs postes) se fait de plus en plus systématique au niveau des établissements scolaires, du CSPS de Sono ainsi que de la Mairie. Dans les villages, la défécation continue majoritairement à se faire à l'air libre.

En ce qui concerne les déchets liquides, il n'existe aucun système d'évacuation des eaux usées celles-ci étant déversées à l'extérieur des concessions générant ainsi des eaux stagnantes véritables foyers de prolifération des moustiques.

Figure 10 : Carte des infrastructures hydrauliques

Commune de Sono: Infrastructures hydrauliques

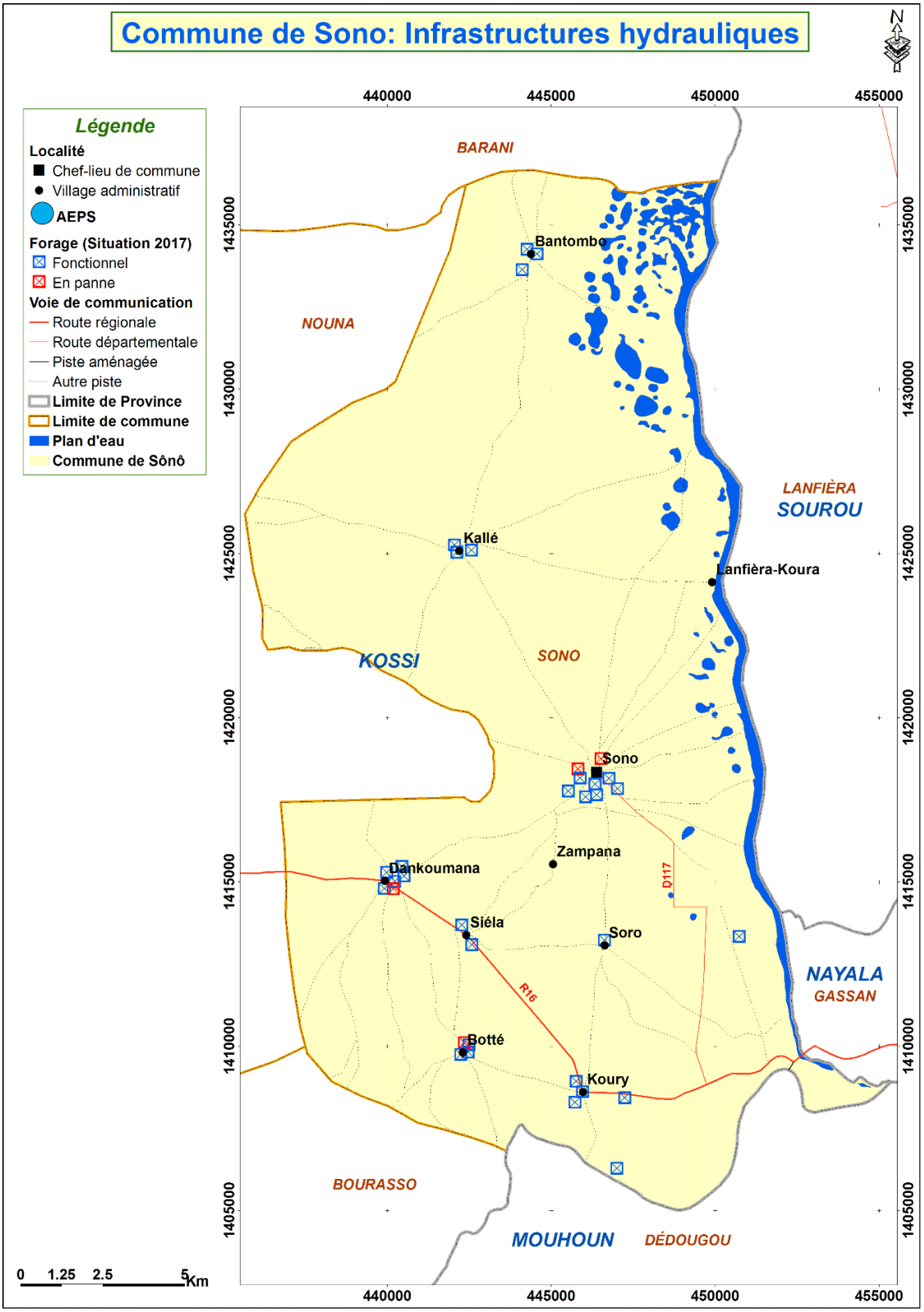

Source: BNDT2014, INO2017

Réalisation: BGB Méridien (S REUSE) Octobre 2018

4.5. Situation de la gestion des biens communautaires

Des structures de gestion des infrastructures communautaires existent dans la commune. On peut citer l'Association des usagers de l'eau pour les forages et points d'eau, le Comité de gestion (COGES) pour le CSPS, les écoles, le lycée et l'Association des parents d'élèves (APE) pour les écoles et lycée. Ces structures sont représentées par des bureaux qui sont chargées de la gestion des affaires courantes.

Dans la pratique, elles peinent à fonctionner. Par conséquent, des formations et sensibilisations s'avèrent nécessaires pour la dynamisation de ces différentes structures.

4.6. Emploi, culture, sports et loisirs

4.6.1. L'emploi

La population est à majorité une population jeune avec un taux élevé d'analphabétisme et de chômage. Les jeunes demandent fortement une formation en métiers. L'éloignement des centres de formation et le faible taux de recrutement inquiètent les jeunes de la commune quant à la satisfaction de leur demande croissante en formation des métiers. La commune doit réfléchir sur une formation en cascade des jeunes de la commune et au financement des plans d'affaire. Pour ce faire, la commune développera des mécanismes de partenariat avec les centres professionnels au niveau provincial et régional (ANPE Dédougou).

En somme, le secteur de l'emploi est fortement tributaire d'activités traditionnelles telles que l'agriculture, la pêche et l'élevage. En effet, toutes les activités pratiquées dans la commune appartiennent au secteur primaire. Le relèvement du niveau d'emploi dans la commune passe donc obligatoirement par une amélioration des systèmes de l'agriculture, de la pêche avec notamment la pisciculture, et de l'élevage ainsi que l'organisation de la gestion des ressources naturelles et la formation des jeunes filles et garçons en métiers.

4.6.2. La culture

Dans l'ensemble des villages, on rencontre des troupes de danse, mais non organisées. Le faible niveau de structuration et de fonctionnalité de ces troupes est dû à la faiblesse des activités liée

au manque de moyens matériels et financiers. Une maison de la culture construite et équipée est nécessaire au chef-lieu de la commune, elle permettra de structurer et de faire fonctionner les troupes existantes.

Il existe également un patrimoine lié à la présence des colonisateurs à la fin du XIXe siècle. Ce patrimoine comprend un cimetière à Kouri et un vieux puis à Sono.

4.6.3. Les sports et loisirs

Le football est le sport favori. Chaque village a un terrain de football, mais ces terrains ne sont ni aménagés ni équipés. Des actions devraient être entreprises pour aménager et équiper ces terrains.

Les jeunes fréquentent le marché de la commune et ceux des communes environnantes. Ils suivent des matchs de football et des films projetés par des vidéos clubs, jouent au football et aux cartes. La commune de Sono dispose toutefois d'une maison de loisirs construite mais non fonctionnelle car non équipée.

Tableau 18 : Récapitulatif des contraintes au niveau des secteurs sociaux

DOMAINE	POTENTIALITES/ATOUTS	CONTRAINTES
Enseignement primaire	- Existence d'écoles - Existence d'écoles franco-arabes - Forte demande en matière de scolarisation	- Insuffisance des infrastructures éducatives • Vétusté de certaines infrastructures éducatives et de logements pour enseignant • Insuffisance de logements pour les enseignants • Retard et insuffisance de manuels scolaires et pédagogiques + fournitures • Insuffisance des meubles de bureau • Besoin d'un jardin scolaire
Enseignement secondaire	-Existence d'un lycée public	• Effectifs pléthoriques de certaines classes • Insuffisance de tables bancs

		• Vétusté des bâtiments • Manque de salles de classe (perspective du 2e cycle) • Manque de mobiliers • Manque de terrain de sport • Manque de matériel de reprographie • Absence de bibliothèque et de laboratoire
Alphabétisation	-Existence d'un CPAF (local)	• Vétusté et insuffisance de locaux pour abriter les centres • Insuffisance de ressources financières pour assurer les formations • Désintéressement de l'alphabétisation
Santé	-Existence d'un CSPS -Existence de personnel -Existence d'un dépôt MEG	• Absence d'éclairage au CSPS • Vétusté de certains locaux • Etat défectueux de certains logements • Insuffisance du matériel médicotechnique • Insuffisance de maternités et des salles d'hospitalisation • L'Insuffisance de personnel et de logements • Mauvais fonctionnement et faible capacité du COGES • Absence d'incinérateur • Rupture fréquente de produits dans les dépôts MEG • Pauvreté des populations • Inaccessibilité de certains villages au CSPS
Hydraulique	-Existence de 2 AEPS -Existence de plusieurs forages -Existence de puits modernes -Existence de cours d'eau et barrage	• Mauvaise répartition des ouvrages • Mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques • Insuffisance de pompes
Assainissement	-Existence de latrines familiales -Existence de latrines publiques	• Absence de latrines au niveau certains équipements socio-collectifs

		• Absence de caniveau • Absence de marchés aménagés et d'aire d'abattage
Emploi	-Disponibilité de ressources humaines et naturelles	-Insuffisance d'activités de contre-saison -Insuffisance de formation professionnelle
Culture, sports et loisirs	-Diversité culturelle -Existence d'infrastructures sportives -Existence de sites historiques	-Déficit en équipements culturels et sportifs -Non protection du patrimoine culturel

V. SECTEURS ECONOMIQUES

5.1. Secteurs de production

5.1.1. L'agriculture

L'agriculture constitue la principale activité économique dans la commune. Il s'agit d'une agriculture de subsistance de type extensif fondée sur des pratiques traditionnelles telles que l'assolement, l'association de cultures, etc. En effet, elle emploie de la main-d'œuvre familiale et des outils rudimentaires. Mais de plus en plus, on observe la pratique de nouvelles techniques culturales vulgarisées.

5.1.1.1. Les productions agricoles

Les principales spéculations dans la commune sont les suivantes : le sorgho, le mil, le maïs, le riz, le niébé, l'arachide, le voandzou, le sésame, le coton, etc. Elles se résument :

- **Cultures céréalières**

Elles constituent l'alimentation de base des populations. Les spéculations les plus produites sont respectivement le sorgho et le maïs qui prend le dessus sur le mil. Le tableau suivant présente l'évolution des productions, les rendements et les superficies des quatre (04) dernières années. *(Cf Tableau 20)*

- **Cultures de rente**

Les principales cultures de rentes dans la commune sont essentiellement : l'arachide, le coton et le sésame. Les autres cultures concernent le niébé, le voandzou, la patate et le manioc. L'importance et la diversité de ces cultures durant ces quatre (04) dernières années. *(Cf Tableau 21 et 22)*

- Cultures maraichères

Les cultures maraîchères sont généralement pratiquées comme une activité de contre-saison. Elles occupent bon nombre de producteurs de septembre à mai et concernent aussi bien les hommes que les femmes. Elles sont pratiquées non seulement au bord des fleuves Sourou et Mouhoun mais également au sein du périmètre aménagé de 210 ha situé au sud-est de Sono. Les principales spéculations sont : oignons, tomates, choux, aubergines, gombo, etc.

Cette activité attire un certain nombre de migrants venus d'autres régions du Burkina. A cet effet, certains ménages ont commencé à mettre en location une partie de leurs terres pour mener l'activité. Les acheteurs quittent avec des camions les grandes villes du Burkina (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso) ainsi que des pays voisins (Ghana, Togo) pour s'approvisionner directement bord champ au sein de la commune de Sono.

Tableau 19 : Evolution des rendements et productions des principales cultures céréalières

Campagne agricole	Mil			Sorgho			Maïs			Riz		
	S (ha)	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*
2013-2014	12689	0.985	12498.7	7066	1.100	7772.6	1646	3	4938	190	3	570
2014-2015	765	0.990	757.4	2603	1.100	2863.3	588	3	1764	103	3	309
2015-2016	837	0.800	669.6	2638	0.700	1846.6	1292	0.550	710.6	52	0.425	22.1

2016-2017	1237	1.347	1666.6	1749	2.096	3666	1122	1.645	1846.7	124	1.642	203.6

Source : ZAT / Sono, octobre 2018

Tableau 20 : Evolution des rendements et productions des principales cultures de rente

Campagne agricole	Arachide			Coton			Sésame		
	S (ha)	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*
2013-2014	908	0.850	771.8	139	1.200	166.8	4907	0.780	3827.5
2014-2015	445	0.850	378.3	371	1.200	445.2	1710	0.780	1334
2015-2016	802	0.400	320.8	2120	0	0	8646	0.650	5619.9
2016-2017	848.7	1.881	1596.5	228.3	1.064	242.9	2758.7	1.048	2892.4

Source : ZAT / Sono, octobre 2018

Tableau 21 : Evolution des rendements et productions des autres cultures

Campagne agricole	Niébé			Voandzou			Patate			Manioc		
	S (ha)	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*	*S (ha)*	*R (T/ha)*	*P (T)*
2013-2014	370	0.950	351.5	278	0.800	222	0	0	0	2	32.000	64
2014-2015	206	0.950	195.7	130	0.800	104	0	0	0	0	0	0
2015-2016	320	0.600	192	94	0.550	51.7	0.25	20.000	5	0.5	30.000	15
2016-2017	223	7.880	1757.3	515	1.246	641.8	0	0	0	0	0	0

Source : ZAT / Sono, octobre 2018

5.1.1.2. Le potentiel en bas-fonds aménageables

A ce jour, la commune de Sono ne dispose que d'un seul bas-fond aménagé de 50 ha à Sono même. Il existe toutefois un potentiel assez important avec 22 sites totalisant 343 ha. Ainsi, seul 12.7% du potentiel est actuellement exploité.

Tableau 22 : Situation des bas-fonds dans la commune de Sono

Village	Sites aménagés		Sites potentiels	
	Nombre	Superficie (en ha)	Nombre	Superficie (en ha)
Sono	1	50	5	250
Bantombo	0	0	4	25
Kallé	0	0	4	23
Koury	0	0	5	30
Botté	0	0	4	15

Total	1	50	22	343

Source : ZAT / Sono, octobre 2018

5.1.1.3. Les équipements agricoles

Les producteurs de la commune de Sono disposent d'un certain nombre d'équipements agricoles pour leurs activités. Les plus nombreux recensés sont les charrettes asines (209), les charrues asines (82) et les houes-manga. Les autres équipements recensés sont à peu près au même nombre (33 à 36). En dehors de Sono (89 équipements recensés), les villages de Kallé et Koury sont ceux qui disposent du plus grand nombre d'équipements agricoles (resp. 44 et 45). Dans les autres localités leur nombre est assez équilibré (35 à 40) Soro étant le moins équipé (33).

Tableau 23 : Situation des équipements agricoles dans la commune en 2017

Village	Charrue		Charrette		Bœufs de trait	Rayonneur	Houe manga	Corps buteur
	Bovine	Asine	Bovine	Asine				
Sono	11	23	0	22	8	8	11	6
Soro	2	6	0	9	3	3	6	4
Kallé	3	8	0	10	3	4	6	4
Koury	4	8	0	13	4	3	8	4
Siéla	4	9	1	14	3	2	9	3
Dankoumana	3	7	0	11	3	4	8	4
LanfieraKoura	2	6	0	9	3	3	9	3
Bantombo	4	8	0	10	3	3	8	2
Botté	3	7	0	11	3	3	7	3
Total	***36***	***82***	***1***	***109***	***33***	***33***	***72***	***33***

Source : ZAT / Sono, octobre 2018

5.1.2. L'élevage

L'élevage constitue la seconde activité économique dans la commune de Sono. Il est pratiqué par les ménages afin de constituer un capital bétail tout comme de pouvoir disposer de la traction animale pour les activités agricoles. Cependant, il demeure plus dominant chez les peulhs qui sont en partie des pasteurs dont certains sont nomades. Les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les volailles sont les espèces qu'on trouve dans la commune.

5.1.2.1. Les systèmes de production

Deux types de production animale sont prédominants dans la commune :

- le type traditionnel extensif transhumant, caractérisé principalement par des pasteurs peulhs dont certains se sont sédentarisés dans la commune ;
- le type traditionnel extensif sédentaire et intégré à l'agriculture. Il est plus répandu et se distingue du premier par l'emploi de certains animaux comme animaux de trait dans l'agriculture.

L'embouche bovine traditionnelle a été pratiquée par un seul promoteur par le passé.

5.1.2.2. La santé animale

Le cheptel est exposé à de nombreuses pathologies qui affectent négativement son développement. Ces pathologies sont fonction des espèces conduisant le service d'élevage à organiser des campagnes de vaccination pour réduire les risques d'épizootie dans la commune. Le tableau ci-dessous présente les principales pathologies animales dans la commune.

Tableau 24 : Principales pathologie animales dans la commune de Sono

Espèces	Pathologies
Bovins	Péripneumono-contagieuse bovine, Pasteurellose, Fièvre aphteuse
Ovins et caprins	Pasteurellose, Peste petit ruminant
Volailles	New castle
Source: ZATE Sono, octobre 2018	

5.1.2.3. Le cheptel

Le cheptel est constitué des volailles (poules et pintades) et des petits ruminants, de porcins et de bovins. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des effectifs du cheptel des différentes espèces animales élevées dans la commune.

Tableau 25 : Evolution des effectifs du cheptel de 2012 à 2017

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles	Asins	Porcins
2012-2013	4689	3361	5432	18708	595	573
2013-2014	4784	3454	5644	18572	608	584
2014-2015	5100	6500	7426	15800	588	586
2015-2016	4870	5700	7654	16700	701	603
2016-2017	3500	5300	7800	17400	722	676

Source: ZATE Sono, octobre 2018				

5.1.2.4. Les espaces pastoraux

A ce jour, la commune de Sono ne dispose d'aucune zone de pâture. Elle est toutefois soumise à une très forte pression par l'afflux de nombreux transhumants venus du Mali voisin avec des milliers de têtes de bétail à partir du mois de novembre et jusqu'au mois de juin. Ces transhumants occupent de manière anarchique les parcelles de cultures tout comme ils procèdent à des défrichements incontrôlés pour le stationnement de leurs troupeaux et occupent les forêts villageoises. Dans le contexte actuel de la commune marqué par une raréfaction de terres cultivables, les équilibres traditionnels établis entre l'élevage pastoral et l'agriculture sont en train d'être perturbés. L'absence de pistes à bétail ne fait que de compliquer le déplacement des troupeaux d'un terroir à un autre.

Cette situation est à l'origine de nombreux litiges entre agriculteurs et transhumants. Actuellement, aucune solution n'a pu être envisagée du fait d'une mésentente interne. On constate en effet une désunion de la population autour du règlement de ce litige.

La recherche d'une meilleure organisation pour la gestion concertée et intégrée des ressources naturelles (pâturages, terres agricoles et points d'eau) s'impose afin d'assurer la pérennité de ces deux activités complémentaires.

5.1.2.5. Les produits de l'élevage

La viande, le lait, et les œufs sont les principaux produits de l'élevage. En l'absence d'infrastructures marchandes modernes, la commercialisation de ces produits se fait sur les marchés locaux de la commune. La production laitière est assez négligeable en raison de la faible productivité des animaux et du faible effectif des bovins. Elle s'observe surtout en saison hivernale. Les vendeuses de lait sont les femmes des pasteurs peulhs.

En ce qui concerne la viande, les abattages sont peu contrôlés et se font de façon occasionnelle. Le tableau suivant résume la situation des abattages contrôlés dans la commune durant les quatre (04) dernières années.

Tableau 26 : Situation des abatages contrôlés 2013-2017

Années	Espèces			
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins
2013-2014	24	128	432	-
2014-2015	68	206	623	09
2015-2016	46	197	687	13
2016-2017	71	224	769	-

Source: ZATE Sono, octobre 2018

5.1.2.6. Les infrastructures d'élevage

Quelques infrastructures d'élevage ont été réalisées dans la commune. Elles comprennent : deux (2) parcs de vaccination (Bantambo et Sono), un (1) marché à batail non fonctionnel à Sono, une (1) aire d'abattage à Sono également non fonctionnelle.

Cependant, on enregistre certaines difficultés qui handicapent la promotion de l'élevage : inexistence de pistes à bétail ce qui occasionne les conflits agriculteurs-éleveurs, insuffisance de parcs de vaccination, inexistence de points d'eau pastoraux, manque d'infrastructures (bureaux et logements) pour le service technique, etc.

Au niveau de l'organisation des éleveurs les difficultés se présentent comme suit : insuffisance des points de vente de produits vétérinaires et des soins, existence des conflits suite à la divagation des animaux et à la pratique de l'élevage dans les domiciles.

Au vu de ces contraintes, des actions doivent être entreprises par le conseil municipal dans le but d'améliorer les conditions de productions de l'élevage.

5.1.2.7. La pêche

La pêche, la transformation et la commercialisation du poisson est une activité très développée dans la Boucle du Mouhoun avec pas moins de 71 sites de pêche (enquête 2012). Sur le plan national, la région de la Boucle du Mouhoun contribue à hauteur de 21.6 à 21.8% de la production avec un peu moins de 4500t. En 2016, la production a augmenté de 200t environ pour atteindre 4700 soit 21.3% de la production nationale (22070t). En 2016, 835t de poissons ont été pêchés au niveau du PHIE du Sourou dont 39.458t enregistré au centre de pesée de Sono.

Graphique 8 : Evolution de la production de poisson dans la Boucle du Mouhoun de 2012 à 2016 (en tonnes)

Source : DGRH, UEMOA

Graphique 9 : Quantités mensuelles de poissons capturés en 2016 au niveau du PHIE (en tonnes)

Source : Unité technique PHIE du Sourou, 2016

Cette situation est favorisée par la présence des fleuves Mouhoun et Sourou et plus particulièrement d'un Périmètre Halieutique d'Intérêt Economique (PHIE) de 10.000 ha situé en amont du barrage de Léry (Sourou) d'une capacité de 600 (370 au Burkina) millions de m^3 (370 au Burkina) et qui couvre partiellement 5 communes (Lanfiéra, Sono, Barani, Di et Gassan. La gestion de ce périmètre, d'abord érigé en Périmètre Aquacole d'Intérêt Economique (PAIE) par Décret n°2004-007/PRES/PM/MAHRH du 20 janvier 2004, relève d'une Unité Technique de Périmètre (UTP) dont le comité est présidé par le Gouverneur de la Région et le siège situé dans la commune de Di. Son statut de PHIE relève du Décret n°2012-1065/PRES/PM/MEDD/MATDS du 31 décembre 2012.

Sur le plan organisationnel, au niveau du périmètre, il existe 19 groupements de pêche (661 membres) et 19 groupements de femmes transformatrices (772 membres) qui assurent la fumure du poisson pour la conservation. Ces groupements sont constitués en 3 unions :

- Union Départementale des Pêcheurs de Sono
- Union Provinciale des Pêcheurs du Sourou
- Union Provinciale des Transformatrices de Poisson du Sourou

Le groupement de pêcheurs « Siguitimogoson » de Sono-Centre regroupe 300 membres et celui des transformatrices « Benkady » 29.

En 2017, sur le plan régional, le nombre de permis de pêche commerciale de catégorie A (nationaux) délivrés est au nombre de 193 pour le PHIE, 11 dans la province des Balé et 2 dans celle du Nayala.

Le secteur de l'aquaculture mérite une attention particulière en tant qu'alternative pour une gestion durable des ressources halieutiques afin de prévenir la surpêche dans les rivières et

plans d'eau de la région. En 2017, la production de poissons marchands en aquaculture a atteint 2841.4kg et celle d'alevins 72.000 unités. Près de 1896.4kg (66.3% sur le plan régional) provenaient de la seule province du Sourou et environ 800kg des Balé tandis qu'il n'existe qu'un seul promoteur d'alevins basé dans le Sourou. La rizipisciculture (élevage de poisson associé à culture de riz) est également une activité qui cherche à être vulgarisée depuis 2016 au niveau du PHIE su Sourou avec l'aménagement de 4 étangs empoissonnés en *Oreochromis niloticus*. Elles ont permis avec les unités aquacoles privées de la zone PHIE de récolter 37.9t de poisson frais en 2016.

Sur le plan organisationnel, une coopérative d'aquaculteurs comprenant 9 promoteurs privés membres à l'échelle de la région de la Boucle du Mouhoun est également en cours de gestation conformément à la loi OHADA.

Selon les informations reçues, l'autoconsommation de poisson se limiterait à environ 30% de la production le reste étant commercialisé. La vente du poisson frais ou fumé sur place à l'aide de fumoirs Dafing se fait par l'intermédiaire d'acheteurs directs appelés « mareyeurs » à proximité du PHIE dont bon nombre sont ressortissants de la commune de Dédougou et assure le gros de l'approvisionnement de la ville (marché central). Un certain nombre d'acheteurs viennent également s'approvisionner depuis Koudougou et Ouagadougou puis plus accessoirement Bobo-Dioulasso.

La commercialisation du poisson est régulée par des titres attribués. Pour le transport (M1 véhicules à 4 roues et M2 véhicules à 2 roues) respectivement 5 et 278 licences ont été attribuées au cours de l'année 2017. Sur les 5 licences de type M1, 4 relèvent de la province de la Kossi et 1 du PHIE. Les licences de type M2 sont au nombre de 142 dans la province de la Kossi, 97 pour le PHIE (5 communes), 24 dans le Nayala, 8 dans le Sourou et 7 dans les Balé. Les commerçants disposant de licences de type R (Revente) sont au nombre de 612 dont 594 au niveau de PHIE et 18 dans le Nayala.

Les principales difficultés rencontrées dans la filière sont :

- le manque d'organisation au niveau des groupements ;
- le manque de moyens humains, financiers et logistiques pour le suivi du PHIE ;

- le manque de matériel pour la conservation du poisson ;
- le manque de moyens financiers pour acquérir le matériel ;
- la menace des hippopotames envers les pêcheurs ;
- le manque de disponibilité de glace pour assurer la chaîne du froid d'autant que la ville de Dédougou ne dispose d'aucune unité de production industrielle.

Le manque de maîtrise des techniques de production aquacoles par les pêcheurs et également les services techniques d'encadrement induisent la nécessité de formations et de stages de perfectionnement pour accompagner le développement de la filière.

5.2. Secteurs de soutien à la production

5.2.1. Le commerce et les équipements marchands

Le commerce constitue un secteur assez important à Sono. Il occupe une grande majorité de la population, mais il est dominé par le petit commerce exercé principalement par les femmes. Les échanges portent sur les produits agricoles, les produits d'élevage, les produits de la pêche, les produits de transformation locaux, les produits de la cueillette et les produits manufacturés. Mais l'activité commerciale est très dispersée et ne bénéficie pas au budget de la commune. En effet, il est très difficile d'appréhender de façon assez satisfaisante l'activité commerciale dans son importance aux recettes municipales. Aussi, le secteur reste embryonnaire au regard du mauvais état des routes et de l'absence de plan de développement de l'activité commerciale par la commune.

En termes d'infrastructures marchandes, la commune dispose d'un seul marché fonctionnel à Sono. L'infrastructure est très faiblement aménagée et les échanges ont eu lieu tous les cinq (05) jours. A ce marché, il faut ajouter le marché à bétail de Sono qui est entièrement aménagé ainsi que deux (2) blocs de boutiques inoccupées.

Sur les sites, les négociations se font directement entre clients sans intermédiaire et les prix sont librement fixés. La commune doit œuvrer à l'aménagement du marché de Sono et à la valorisation des marchés dits secondaires.

5.2.2. L'artisanat

L'artisanat n'est pas un secteur remarquable dans la commune de Sono. Il mobilise un nombre limité d'acteurs (femmes et jeunes essentiellement) qui ne sont pas actifs de façon continue ou exclusive. Les activités sont celles reconnues systématiquement dans la plupart des communes rurales. Il s'agit de la forge, la vannerie, la couture, la confection de nattes, la mécanique, la maçonnerie, la menuiserie, la cordonnerie, etc.

Toutefois, la part de leur contribution en termes de valeur ajoutée à l'économie de la commune est très faible en raison de la non-professionnalisation du secteur. De ce fait, il peut être dynamisé dans la perspective de l'animation de l'économie locale. L'artisanat pourrait donc être valorisé au moyen du renforcement des capacités des acteurs du point de vue technique et de l'esprit d'entreprise.

5.2.3. Le transport et le réseau routier

En ce qui concerne les infrastructures, la commune de Sono est traversée dans sa partie sud par la Route régionale R16 qui relie Nouna à Gassan et Toma. Cette voie qui dessert les localités de Dankoumana, Siéta et Koury est quasiment impraticable en saison pluvieuse avec de nombreux cas d'embourbement des véhicules plus particulièrement vers la confluence Mouhoun-Sourou. Il existe également une route départementale D117 de 12km qui relie la R16 à Sono-Centre en desservant le périmètre agricole irrigué qui est dans un état légèrement meilleur. Des actions ont été menées durant ces dernières années afin de faciliter l'accès à la commune. Il s'agit de l'aménagement d'une piste automobilisable depuis Koro (Commune de Nouna) vers Soro en 2015 et de la réfection toute récente de la piste de Dédougou à la confluence Mouhoun-Sourou via Soukui.

Au vu de l'état des pistes et l'absence d'ouvrages de franchissement des bas-fonds, certaines localités restent fortement enclavées. Bantombo, Lanfiéra-Koura et Kallé situées dans la partie nord de la commune sont plus particulièrement concernées surtout en saison pluvieuse où elles sont parfois inaccessibles.

L'activité de transport dans la commune est essentiellement représentée par le transport routier mixte, et assurée par des particuliers à l'aide de camions ou de minicars. Le secteur du

transport demeure embryonnaire à cause du mauvais état des routes qui relient la commune aux grands centres urbains comme Dédougou et aux autres communes limitrophes. L'arrivée des tricycles à moteur a considérablement amélioré les conditions de transport de personnes et marchandises sur les pistes secondaires reliant les villages. Toutefois, le transport continue majoritairement à être pratiqué à l'aide de charrettes.

5.2.4. Le tourisme et l'hôtellerie

Dans la commune, on dénombre quelques infrastructures, quelques sites touristiques dont la valorisation et la promotion contribuent à l'émergence d'une économie locale. Il s'agit : de la zone de chasse sportive de Safari Sourou, le barrage de Sourou, les hippopotames, les habitats, les habitudes socio-culturelles (les marchés traditionnels, les fêtes et danses traditionnelles, les mariages culturels, les arts culinaires, etc.)

En matière d'hôtellerie, la commune est complètement dépourvue d'infrastructures en dehors d'une auberge faiblement aménagée. Il existe quelques infrastructures de restauration privées non professionnelles. Du point de vue des normes et de la capacité de production, les restaurants sont totalement en-deçà des exigences d'une certaine catégorie de clientèle.

Les activités touristiques et hôtelières demeurent une opportunité de développement local. La commune de Sono gagnera en œuvrant à l'organisation et au développement de ce secteur au vu des potentialités qu'elle offre (zone humide, possibilité de naviguer sur le Sourou, vestiges de l'époque coloniale…).

5.2.5. L'énergie

La commune de Sono vient tout récemment d'être reliée au réseau de distribution Société Nationale d'Electricité (SONABEL). La ligne dessert essentiellement les localités de Sono-centre et Koury ainsi que la station de pompage du périmètre irrigué. Un certain nombre de ménages disposent déjà de branchements. En effet, électricité joue un rôle important dans le développement de la localité an permettant le renforcement et la diversification des activités.

Les autres sources d'énergie dans la commune sont principalement :

-Le bois de chauffe et le charbon : il s'agit de la principale source d'énergie car utilisée par la quasi-totalité de la population de la commune. L'utilisation du bois est réglementée par les services de l'environnement dans le cadre de la lutte contre la coupe abusive du bois.

-Les produits pétroliers : il s'agit essentiellement de l'essence, du gas-oil et du gaz butane. Parmi ces produits, l'essence et le gasoil sont les plus utilisés. Le gaz est seulement utilisé par une fraction de la population notamment les salariés. La commune ne dispose pas de station de distribution des produits pétroliers qui se fait au détail dans des bouteilles ni de dépôt de vente de gaz butane.

-Les plaques solaires familiales : elles sont utilisées par quelques familles ayant des revenus moyens. Elles servent à éclairer les cours, alimenter les radios et téléviseurs et à la recharge de batteries et téléphones.

5.2.6. Les institutions financières

La commune de Sono dispose de deux (2) structures de microfinance qui ont des représentants au niveau du chef-lieu de commune. Il s'agit de GRAINE Sàrl et de Laafi-Sira qui sont présentes à l'échelle nationale et appuient les groupements villageois dans le développement de leurs activités (AGR) par l'octroi de crédits.

En dehors de ces services, la population doit recourir aux banques et autres institutions de micro finances installées dans les villes voisines de Nouna et Dédougou. En effet, les demandeurs de crédits supportent les frais de transport en plus des frais de dossiers, chose qui contribue à renchérir le crédit.

Il importe de noter l'émergence des points de service de mobile money (Orange money et Mobicash) qui facilitent le transfert d'argent vers la commune et de la commune vers d'autres localités. Ces transactions financières sont un facteur de dynamisation de l'économie locale. Ils sont actuellement proposés par quatre (4) personnes à Sono, deux (2) à Koury et une seule à Dankoumana.

5.2.7. L'information et les télécommunications

La communication est un outil indispensable pour les populations. Les principaux canaux utilisés sont le téléphone, internet, la télévision, l'oral et l'écrit. En termes de télécommunication, la commune de Sono est principalement couverte par les réseaux de téléphonie mobile TELMOB et ORANGE qui disposent chacun d'une antenne-relais GSM puis très accessoirement TELECEL qui ne dispose d'aucune antenne-relais dans la zone. Dans certaines parties de la commune, la réception du signal demeure très faible quel que soit l'opérateur. La connexion internet de ces opérateurs est très peu appréciable. Une amélioration des services est fortement recommandée.

Les populations reçoivent les émissions des stations radios installées à Dédougou et à Nouna, la chaîne de télévision nationale, les chaînes de télévision étrangères (par CANAL SAT), etc.

La commune de Sono ne dispose d'aucun point de vente de journaux ni de bureau de poste. Le courrier se transmet par l'intermédiaire des transporteurs routiers les jours de marché ou par des personnes à destination de la localité.

5.2.8. L'exploitation minière

Bien qu'à ce jour la commune n'abrite pas de site artisanal ou une unité industrielle d'exploitation minière, elle devra bénéficier des mannes de cette exploitation au titre du Fonds minier de développement local ; au mieux en tant qu'une commune de la zone minière. La région de la Boucle du Mouhoun est une zone minière avec deux (02) mines industrielles en activité.

5.2.9. La sécurité

La sécurité est la préservation de bien-être des individus et communautés ainsi que de leurs biens. La commune de Sono est classée zone à risque par les partenaires au développement depuis l'avènement des menaces et attaques terroristes dans la région de la boucle du Mouhoun dont en particulier dans la commune voisine de Barani. Le phénomène est très sérieux et mérite donc une attention particulière d'autant plus qu'il influence négativement les actions de développement.

En effet, n’abritant pas de service de sécurité, la commune de Sono relève de la gendarmerie et du commissariat de police de Nouna. Cet éloignement (60km de mauvaises voies) fait d’elle une zone d’insécurité potentielle. Les faits marquants d’infraction concernent les attaques à main armée avec retrait de sommes d’argent et d’engins à deux roues, le vol de troupeaux de bétail, les coups et blessures et autres trafics. L’absence de poste de sécurité rend la lutte assez difficile contre ces fléaux.

Face à une telle situation, les précautions sécuritaires s’avèrent absolument indispensables. C’est pourquoi les communautés ont trouvé nécessaire la mise en place de comités locaux de sécurité dans les villages appelés dozos. Ces comités peinent à fonctionner à cause du manque de moyens financiers, logistiques, l’absence ou l’insuffisance de formation et l’absence de statut pour les membres.

Cette situation justifie l’implantation d’un poste de gendarmerie ou de police dans la commune ce qui contribuera à diminuer les problèmes sécuritaires.

VI. GOUVERNANCE LOCALE ET STRUCTURES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT

6.1. Gestion et administration municipale

6.1.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal est organisé en deux (2) organes : un organe délibérant (conseil municipal) et un organe exécutif (Maire et ses 2 Adjoints). Outre les deux (02) organes, le conseil municipal est organisé en quatre (4) commissions spécialisées :

- Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles (CAGSC) ;
- Commission Environnement et Développement Local (CEDL) ;
- Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- Commission Aménagement du Territoire et Gestion Foncière (CATGF).

Cette organisation est soutenue au niveau des villages et secteurs par l'existence des Conseils Villageois de Développement (CVD) et des Comités de Développement des Secteurs (CDS).

Ces structures sont chargées d'accompagner l'action du conseil municipal et de l'administration communale dans la mise en œuvre des actions de développement.

Par rapport à l'organisation du conseil municipal, la situation des conseillers municipaux se présente comme suit :

Tableau 27 : Répartition des conseillers par formation politique et par genre

Formation politique	**Nombre de sièges obtenus**	**Genre**	
		Femmes	***Hommes***
MPP	14	5	9
NAFA	4	0	4
UPC	2	0	2
Total	20	5	15

Source : Mairie de Sono, octobre 2018

L'analyse du tableau, montre que les vingt (20) conseillers que compte le conseil municipal sont issus de trois (3) formation politiques que sont : le MPP (14 conseillers), la NAFA (4 conseillers) et l'UPC (2 conseillers).

Pour la prise en compte du genre dans la prise de décisions, les femmes y sont représentées avec cinq (05) sièges soit 25%. Ce taux n'est pas loin du quota genre exigé qui est d'au moins 30% de l'un ou l'autre sexe soit représenté dans les différentes instances politiques. Cependant, il convient de préciser que sur les sept (7) postes de responsabilité, les femmes n'occupent qu'un seul poste (1ère Adjointe au maire).

En outre, du point de vue du niveau d'instruction des conseillers, l'indicateur est sombre. Cette situation pourrait constituer un frein au développement de la commune. Le niveau d'instruction des conseillers se présente comme suit :

Tableau 28 : Répartition des conseillers selon le niveau d'instruction

Niveau	**Nombre de conseillers**			**Taux**
	Hommes	***Femmes***	***Total***	
Analphabète	12	4	16	80%
Primaire	0	1	1	5%
Secondaire	2	0	2	10%
Supérieur	1	0	1	5%
TOTAL	15	5	20	100%

Source : Mairie de Sono, octobre 2018

Le tableau laisse ressortir qu'une grande majorité des conseillers sont analphabètes, soit 80%. Cet état de fait impacte négativement la qualité des débats lors des sessions plénières (inexistence de débats contradictoires et de critiques constructives).

Concernant les commissions permanentes, aucun président de commission n'est instruit. Toute chose qui handicape à la bonne coordination et au suivi des activités de ces commissions.

6.1.2. L'administration communale

La mise en œuvre de la politique de développement du conseil municipal est assurée l'administration municipale avec à sa tête le maire et ses adjoints dans leur rôle d'organe exécutif. L'organisation et la répartition des attributions entre les différents services de la Mairie de Sono sont régies par un organigramme. Selon les dispositions de l'arrêté 2012-00027

MATDS/MEF du 06 avril 2012 portant organisation type de mairie de commune rurale, il est institué dans la mairie de la commune rurale des services essentiels que sont : le Secrétariat Général, le Secrétariat du Maire, le service de la comptabilité, le service de la régie de recette, le service de l'état civil et des statistiques, le service de matière transférée, le service des affaires domaniales et foncières et le service technique municipal. Cela, en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions de développement du conseil municipal.

Le cas de la commune de Sono se résume comme suit :

Tableau 29 : Agents des services municipaux de la commune et leur attribution

Services	**Nombre d'agents permanents**		**Total**
	Hommes	***Femmes***	
Secrétariat Général	1	0	1
Etat civil	0	0	0
Cabinet du maire	0	1	1
Service du foncier rural	2	0	2
Agents d'appui (Gardien)	1	0	1
TOTAL	4	1	5

Source : Mairie de Sono, octobre 2018

Le personnel de la mairie de Sono est évalué à cinq (05) agents. Il s'agit : du le secrétariat général, la secrétaire de la mairie, les deux (02) du service des affaires domaniales et foncières et l'agent d'appui (gardien). En référence à l'organigramme type des communes rurales, la mairie présente un besoin de recrutement d'agents pour renforcer l'effectif au regard des missions qui lui sont assignées.

6.1.3. Les finances locales

Le conseil municipal est l'acteur de première ligne pour la promotion du développement local, avec une autonomie de gestion budgétaire. Les sources de financement du budget communal sont diverses. Les plus représentatives sont la commune elle-même, l'Etat et les Partenaires techniques et financiers (PTF). A travers les comptes administratifs, on observe les résultats suivants :

Tableau 30 : Les principales sources de financement du budget de 2012 à 2016 (Francs CFA)

Nature des sources de	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**

financement					
Ressources propres	4 973 426	2 609 048	6 901 050	2 872 029	2 927 517
Appui de l'Etat	52 446 371	45 243 184	13 635 938	42 060 259	19 808 236
Appuis extérieurs	23 310 597	11 519 573	15 051 754	15 499 819	41 400 000
Reports	5 503 331	32 744 454	10 031 893	16 651 680	34 359 250
TOTAL	**86 233 725**	**92 116 259**	**45 620 635**	**77 083 787**	**98 495 003**
% des ressources propres	5,77%	2,83%	15,13%	3,73%	2,97%
% appui de l'Etat	60,82%	49,12%	29,89%	54,56%	20,11%
% appuis extérieurs	27,03%	12,51%	32,99%	20,11%	42,03%
% reports	6,38%	35,55%	21,99%	21,60%	34,88%

Source : PDI / Sono, juillet 2018

La lecture des comptes administratifs sur la période observée, nous renseignent une tendance générale à la hausse des ressources financières. Cependant, l'Etat est le principal pourvoyeur, ensuite vient la contribution des PTF. La contribution de la commune reste marginale. Ceci signifie que le budget de la commune est en grande partie supporté par l'Etat. Il convient alors d'envisager des mesures pour augmenter les recettes propres.

La mobilisation des ressources endogènes sur lesquelles doit compter la Mairie en première ligne, est confrontée à des difficultés. Il s'agit de : l'insuffisance du personnel, la non maîtrise de l'assiette fiscale, la réticence des contribuables, la méconnaissance des textes de la part des contribuables, l'incivisme fiscal et de l'insuffisance de sensibilisation.

Dans un tel contexte, la situation des principales recettes propres de la commune dans le budget de la commune se présente comme suit :

Tableau 31 : Les principales recettes propres de la commune de 2012 à 2016 (Francs CFA)

Nature des recettes	2012	2013	2014	2015	2016
1-Taxes locales					
Produits de l'abattoir	5 200	0	0	0	1 800
Taxes pour services rendus	271 550	180 100	368 000	353 050	39 750
Location des propriétés communales	0	0	0	65 000	25 000
Redevance pour occupation du domaine public	0	0	0	0	0
Droits d'expédition d'actes	376 000	422 000	390 000	302 000	634 000
Droits de place	37 500	0	0	0	0
Droits de stationnement	26 500	3 500	0	6 500	6 000
Taxe sur la dégradation du domaine	0	0	0	0	0
Vente de dossier d'appel d'offre	200 000	255 000	110 000	50 000	95 000

Taxe sur les charrettes	454 000	298 000	134 000	126 000	130 000
Taxe sur les spectacles	14 000	16 000	10 000	12 000	26 000
Autres taxes indirectes	0	0	0	0	0
2- Recettes fiscales	2012	2013	2014	2015	2016
Contribution des Patentes	358 718	777 965	1 840 898	1 268 088	1 559 803
Contribution du secteur informel	290 127	354 535	219 705	163 445	242 500
Taxe de résidence	0	0	0	0	0
Taxe de jouissance	0	0	0	0	0
Taxe sur les armes	19 400	11 640	15 908	3 880	10 864
TOTAL	**2 052 995**	**2 318 740**	**3 088 511**	**2 349 963**	**2 770 717**

Source : PDI / Sono, juillet 2018

Du tableau, on retient que les recettes propres de la commune de Sono comprennent deux éléments : les taxes locales et les recettes fiscales. Dans l'ensemble, les recettes propres connaissent une hausse continue. Cependant, une analyse détaillée montre que la contribution des patentes constitue la principale source de mobilisation de ressources propres de la commune de Sono. Sur la période 2012-2016, les montants recouvrés sont passés de 358 718 FCFA à 1 559 803 FCFA, soit du simple au quadruple.

Sur la période, certaines taxes (taxe de résidence, taxe de jouissance, taxe sur la dégradation du domaine et redevance pour occupation du domaine public) n'ont pas été recouvrées. Une situation qui expliquerait en partie la faible capacité de mobilisation des recettes propres de la commune.

En ce qui concerne les principales dépenses de la commune, celles-ci ont été très variables durant ces quatre (4) dernières années. Les montants les plus élevés concernent les années 2014 et 2015 qui ont connu la réalisation d'infrastructures importantes (école primaire à Botté, auberge à Sono, Maison des jeunes à Sono, blocs de boutiques à Sono…) avec respectivement 117 826 960 et 80 849 738 FCFA d'investissements. Les années 2016 et 2017 ont connu des montants d'investissement plus faibles avec respectivement 60 453 079 et 53 131 564 FCFA. L'année 2016 a été marquée par un certain nombre d'investissements pour le développement des activités économiques des femmes (jardin potager, achat d'animaux pour l'embouche, formation dans divers domaines).

Tableau 32 : Les principales dépenses de la commune de 2014 à 2017 (Francs CFA)

Nature des dépenses	2014	2015	2016	2017
Education (infrastructures)	45225000	18961096	20115326	12000000
Education (équipement)	8577813	1697018	1921909	5792099
Education (fonctionnement)	590946	0	0	0
Education (cantine scolaire)	0	0	0	8260939
Hydraulique (infrastructures)	7000000	0	7492000	0
Hydraulique (équipement)	2594563	0	0	0
Santé (infrastructures)	80000	24780	526999	6355525
Santé (équipement)	2484147	3021400	1733500	2980650
Santé (médicaments)	180000	180000	180000	180000
Santé (fonctionnement)	434809	434809	470709	306735
Tourisme (infrastructures)	15991476	15991476	0	0
Tourisme (équipement)	1128157	2855449	0	0
Mairie (infrastructures)	100000	150220	0	170000
Mairie (équipement)	905000	2704356	295000	280110
Mairie (fonctionnement)	1250000	1174158	878701	393235
Construction d'une Maison des jeunes	0	17695326	0	0
Construction de 2 blocs de 10 boutiques et de latrines dans le marché	25097462	2057490	0	0
Construction d'une plateforme multifonctionnelle	0	11000000	0	0
Equipement d'une plateforme multifonctionnelle	0	0	6805077	0
Construction d'une aire d'abattage	0	0	0	15100000
Autres (équipement)	332264	332264	85500	822098
Autres (fonctionnement)	882323	720000	366000	490173
Réalisation de fosses fumières	1458000	0	0	0
Achat de compost	0	800000	0	0
Réalisation d'un jardin potager (femmes)	0	0	3000000	0
Formation de femmes en techniques de maraîchage	0	0	81650	0
Achat d'animaux (ovins de race bali-bali)	0	0	2300000	0
Réalisation d'abris pour l'embouche ovine (femmes)	0	0	2300000	0
Réalisation de piste à bétail et couloirs d'accès aux fleuves	0	0	1613146	0
Achat de matériel pour la réalisation de pistes à bétail	0	0	1386854	0
Reboisement	735000	0	0	0
Restauration de 4 forêts villageoises	0	0	1000708	0
Ouverture et entretien de pare-feu	0	0	400000	0
Formation de 80 femmes en techniques de fabrication de foyers améliorés	0	0	3000000	0
Mise en d'organisations communautaires pour la gestion des forêts	0	0	1200000	0
Matériel pour la protection des berges	750000	0	3300000	0
Matériel et formation en apiculture	2030000	0	0	0

Contribution fonctionnement projet HERA	0	1049896	0	0
Total	**117826960**	**80849738**	**60453079**	**53131564**

Source : Mairie de Sono, novembre 2018

6.2. Services techniques déconcentrés dans la commune

Au Burkina Faso, le processus de décentralisation s'est accompagné d'une déconcentration des services de l'Etat. En termes clairs, les circonscriptions administratives déconcentrées appuient la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement dans la commune. En effet, dans leurs missions, elles concourent avec les collectivités territoriales, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, ainsi qu'à la protection, à la gestion des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie.

L'effectivité de cette déconcentration se traduit dans la commune par la présence des services administratifs et techniques départementaux.

Le conseil municipal est organisé en deux (2) organes : un organe délibérant (conseil municipal) et un organe exécutif (Maire et ses 2 Adjoints). Outre les deux (02) organes, le conseil municipal est organisé en quatre (4) commissions spécialisées :

- Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles (CAGSC) ;
- Commission Environnement et Développement Local (CEDL) ;
- Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- Commission Aménagement du Territoire et Gestion Foncière (CATGF).

Cette organisation est soutenue au niveau des villages et secteurs par l'existence des Conseils Villageois de Développement (CVD) et des Comités de Développement des Secteurs (CDS).

Ces structures sont chargées d'accompagner l'action du conseil municipal et de l'administration communale dans la mise en œuvre des actions de développement.

Par rapport à l'organisation du conseil municipal, la situation des conseillers municipaux se présente comme suit :

Tableau 27 : Répartition des conseillers par formation politique et par genre

Formation politique	Nombre de sièges obtenus	Genre	
		Femmes	*Hommes*
MPP	14	5	9
NAFA	4	0	4
UPC	2	0	2
Total	20	5	15

Source : Mairie de Sono, octobre 2018

L'analyse du tableau, montre que les vingt (20) conseillers que compte le conseil municipal sont issus de trois (3) formation politiques que sont : le MPP (14 conseillers), la NAFA (4 conseillers) et l'UPC (2 conseillers).

Pour la prise en compte du genre dans la prise de décisions, les femmes y sont représentées avec cinq (05) sièges soit 25%. Ce taux n'est pas loin du quota genre exigé qui est d'au moins 30% de l'un ou l'autre sexe soit représenté dans les différentes instances politiques. Cependant, il convient de préciser que sur les sept (7) postes de responsabilité, les femmes n'occupent qu'un seul poste (1ère Adjointe au maire).

En outre, du point de vue du niveau d'instruction des conseillers, l'indicateur est sombre. Cette situation pourrait constituer un frein au développement de la commune. Le niveau d'instruction des conseillers se présente comme suit :

Tableau 28 : Répartition des conseillers selon le niveau d'instruction

Niveau	Nombre de conseillers			Taux
	Hommes	*Femmes*	*Total*	
Analphabète	12	4	16	80%
Primaire	0	1	1	5%
Secondaire	2	0	2	10%
Supérieur	1	0	1	5%
TOTAL	15	5	20	100%

Source : Mairie de Sono, octobre 2018

Le tableau laisse ressortir qu'une grande majorité des conseillers sont analphabètes, soit 80%. Cet état de fait impacte négativement la qualité des débats lors des sessions plénières (inexistence de débats contradictoires et de critiques constructives).

Concernant les commissions permanentes, aucun président de commission n'est instruit. Toute chose qui handicape à la bonne coordination et au suivi des activités de ces commissions.

6.1.2. L'administration communale

La mise en œuvre de la politique de développement du conseil municipal est assurée l'administration municipale avec à sa tête le maire et ses adjoints dans leur rôle d'organe exécutif. L'organisation et la répartition des attributions entre les différents services de la Mairie de Sono sont régies par un organigramme. Selon les dispositions de l'arrêté 2012-00027 MATDS/MEF du 06 avril 2012 portant organisation type de mairie de commune rurale, il est institué dans la mairie de la commune rurale des services essentiels que sont : le Secrétariat Général, le Secrétariat du Maire, le service de la comptabilité, le service de la régie de recette, le service de l'état civil et des statistiques, le service de matière transférée, le service des affaires domaniales et foncières et le service technique municipal. Cela, en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions de développement du conseil municipal.

Le cas de la commune de Sono se résume comme suit :

Tableau 29 : Agents des services municipaux de la commune et leur attribution

Services	**Nombre d'agents permanents**		**Total**
	Hommes	***Femmes***	
Secrétariat Général	1	0	1
Etat civil	0	0	0
Cabinet du maire	0	1	1
Service du foncier rural	2	0	2
Agents d'appui (Gardien)	1	0	1
TOTAL	4	1	5

Source : Mairie de Sono, octobre 2018

Le personnel de la mairie de Sono est évalué à cinq (05) agents. Il s'agit : du le secrétariat général, la secrétaire de la mairie, les deux (02) du service des affaires domaniales et foncières et l'agent d'appui (gardien). En référence à l'organigramme type des communes rurales, la mairie présente un besoin de recrutement d'agents pour renforcer l'effectif au regard des missions qui lui sont assignées.

6.3. Projets et programmes intervenant dans la commune

Selon les résultats du diagnostic, en plus des services techniques déconcentrés de l'Etat, certains intervenants accompagnent la commune dans la réalisation des actions de développement. Au nombre de ces intervenants, on cite entre autres :

Tableau 34 : Situation des Projets, ONG/Associations intervenant dans la commune de Sono

Projet/ Programme	Domaine d'intervention
PACT	Développement local
Projet « Adaptation basée sur les écosystèmes » (EBA-FEM)	Environnement
Agence de l'eau du Mouhoun	Environnement
Projet Tuuma	Appui des organisations communautaires de base
ANCR2	Environnement
PACT (PDI)	Document institutionnel pour la Mairie
PADEL Burkina	
PROGEL	Infrastructures (commissariat de police)
FPDCT	Infrastructures
AMVS	Aménagements agricoles
OCADES/Action sociale	Appui des handicapés, assainissement, AGR, agriculture
PAPSA	Warrantage
SOS Sahel	Assainissement
Water Aid	Eau et assainissement

Source : Diagnostic communal / PCD, octobre 2018

Ces différentes interventions participent au développement de la commune. Malgré les cadres formels de concertation mis en place, il est à noter une insuffisance de concertation entre ces différents acteurs qui ne permet pas de rationaliser les ressources pour leur optimisation et plus particulièrement entre les ONG et la Mairie.

Tableau 35 : Synthèse des contraintes et potentialités De la gouvernance

DOMAINE	POTENTIALITES / ATOUTS	CONTRAINTES
ADMINISTRATION COMMUNALE	- Synergie entre Préfecture et Mairie	- Insuffisance de ressources humaines et matérielles (moyens de déplacement) - Insuffisance d'équipements
GOUVERNANCE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE	- Existence d'une mairie et d'une préfecture - Synergie relative entre acteurs politiques, administratifs, économiques.	- Insuffisance de formation des acteurs communaux - Insuffisance de ressources économiques et financières • Faible valorisation du volet culturel
BUDGET COMMUNAL	- Activités génératrices de revenus : élevage, commerce;	- Difficultés liées à la mobilisation des ressources financières - Faiblesse de la base économique : unités économiques faibles, pas de marché aménagé ; - Insuffisance des ressources

VI. SYNTHESE DE L'ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Tableau 36 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

SECTEURS	SOUS-SCETEURS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Eau potable et assainissement	**Eau potable**	• Existence de forages fonctionnels • Puits modernes • Existence de bornes fontaines • 2 AEPS fonctionnelles • Existence AUE dans les villages • Transfert de compétences effectif aux CT	• Insuffisance de points d'eau potable • Etat défectueux de certains forages • Mauvaise répartition des forages • Mauvais fonctionnement des AUE • Consommation de l'eau du fleuve • Prolifération des sachets plastiques	• Existence de PTF dans le secteur • Existence de services techniques de l'Etat • Existence d'associations et d'ONG intervenant dans le secteur • Volonté politique	- Assèchement précoce des points d'eau - Risque de pollution des eaux par le drainage de certains éléments dangereux
	Assainissement	- Existence de latrines familiales et publiques - Prise de conscience sur la défécation à l'aire libre	• Absence de latrines au niveau certains équipements socio–collectifs (marchés, aire d'abattage, etc.) • Insuffisance de latrines familiales • Mauvais état de certaines latrines	• Existence de PTF dans le secteur • Existence de services techniques de l'Etat • Existence d'associations et d'ONG intervenant dans le secteur • Volonté politique	- Prolifération de maladies d'origine hydrique -Pesanteurs socioculturelles
Travail, emploi et protection sociale	**Jeunesse et emploi**	-Jeunesse de la population -Existence de structures d'association des jeunes -Existence d'un périmètre agricole aménagé -Présence d'un plan d'eau	• Chômage et sous-emploi • Difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles et garçons en milieu rural • Absence de formation technique et professionnelle • Délinquance juvénile • Sous-scolarisation et analphabétisme (plus chez les filles)	• Programme de formation des jeunes en entreprenariat	- Incivisme grandissant - Extrémisme violent dans les communes voisines
	Genre	• Forte population féminine • Existence de	• Faiblesse économique et limites dans l'accès	• Existence de nombreux partenaires	-Pesanteurs sociales

		nombreuses organisations féminines • Amélioration progressive de l'accès des femmes aux ressources • Alphabétisation	aux services de financement et de vulgarisation offerts par l'État, • Charge des travaux domestiques élevée pour les femmes ; • Statut de main d'œuvre dans l'exploitation familiale, • Faible représentativité dans les instances organisationnelles • Faible niveau d'instruction	d'appui aux activités des femmes • Existence de secteurs prometteurs pour les femmes • Volonté politique d'accompagnement à la promotion de la femme	
Gouvernance administrative et locale	**Fonctionnement des organes exécutifs**	- Existence d'une mairie et d'une préfecture - Synergie relative entre acteurs politiques, administratifs, économiques - Tenue régulière des sessions du conseil municipal	- Insuffisance de formation des acteurs communaux - Insuffisance de ressources économiques et financières - Faible niveau d'instruction de certains membres des CVD - Insuffisance de personnel communal - Insuffisance de ressources financières - Insuffisance de moyens logistiques	Présence de partenaires disposés à soutenir l'action du conseil	• Climat socio-politique • Contexte sécuritaire • Effets des changements climatiques - Incivisme
Education et Formation	**Enseignement préscolaire et primaire**	- Existence de nombreuses salles de classes - Tenue régulière des cours - Existence d'écoles franco-arabes - Forte demande en matière de scolarisation - Distribution gratuite de manuels scolaire et pédagogiques - Existence de cantine scolaire - Existence d'un	- Insuffisance des infrastructures éducatives - Vétusté de certaines infrastructures éducatives et de logements pour enseignants - Existence de classes sous-paillotes - Insuffisance de logements pour les enseignants - Retard et insuffisance de manuels scolaires et pédagogiques - Retard et	Volonté politique en matière d'éducation -Existence de partenaires capables d'accompagner la volonté politique dans la commune	- Réticence de certains ménages à scolariser les filles - Baisse du niveau d'éducation - Exode rural

		nombre important d'enfants scolarisables - Processus de normalisation des écoles primaires - Transfert effectif des transferts de compétences et de ressources à la commune	insuffisance de cantine scolaire - Insuffisance des meubles de bureau - Non délimitation des écoles - Instabilité du personnel enseignant - Difficultés d'achèvement des cycles scolaires - Faible valorisation des compétences acquises - Grossesse précoces et non-désirées		
	Enseignement post-primaire et secondaire	• Existence d'un lycée • Existence du personnel • Existence d'infrastructures connexes (forages, latrines, logements, etc.) • Progression constante des effectifs scolaires • Tenue régulière des cours • Existence de cantine scolaire - Existence d'APE	• Effectifs pléthoriques de certaines classes • Insuffisance d'équipements et matériels didactiques • Absence de bibliothèque, de laboratoire et matériels bureautique et informatique • Absence de bibliothèque communale • Insuffisance du personnel enseignant, et administratif • Abandon de l'école par la majorité des filles • Insuffisance d'infrastructures • Absence d'électricité • Insuffisance de la cantine scolaire • Absence d'engagement des parents • Manque de suivi des parents	- Volonté politique en matière d'éducation - Existence de partenaires dans le domaine	• Mariages précoces des filles • Grossesse précoces et non-désirées • Exode rurale • Pauvreté • Mentalités figées
	Alphabétisation	• Existence de personnes alphabétisables • Existence de 8	• Insuffisance de locaux pour abriter les centres • Mauvais état des	-Existence des PTF dans le domaine -Volonté politique en matière	- Charges de travail de femmes - Analphabétisme - Faible intérêt de la

		centres d'alphabétisation • Existence de formateurs • Existence de LBNEF	infrastructures • Insuffisance de ressources financières pour assurer les formations • Insuffisance de formateurs	d'alphabétisation	population concernée
Santé	**Santé**	• Existence de CSPS à Sono • Existence de logements des agents de santé • Satisfaction (confiance) des populations des services offerts dans le CSPS • Existence d'un COGES fonctionnel • Offre de service de dépistage volontaire du VIH/sida et de la PTME • Présence d'ONG et d'associations intervenant dans le secteur de la santé • Tricycle ambulance fonctionnel	• Un seul CSPS dans la commune • Absence d'électricité dans le CSPS • Vétusté et insuffisance de logements des agents de sante • Insuffisance du matériel médicotechnique • Insuffisance du matériel de Dépôt MEG • Absence d'incinérateur au CSPS • Inaccessibilité des villages aux formations sanitaires • Faible capacité financière du COGES • Rupture fréquente de produits dans les dépôts MEG • Etat défectueux du forage • Etat défectueux des latrines • Mauvais état de la maternité	• Gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes • Distribution gratuite des moustiquaires • Volonté politique du gouvernement • Assurance maladie universelle	• Pesanteurs socioculturelles, • Sous information et pauvreté des populations, • Présence d'IST/VIH Sida • Présence de gîte potentielle de vecteur (palu, bilharzioses, etc.) • Analphabétisme de la population • Prolifération des médicaments de la rue
Défense et sécurité	**Services de protection civile**	- Comités locaux et départemental de sécurité - Apport des dozos pour la sécurité lors de manifestations	- Absence de postes de gendarmerie et de police - Non fonctionnalité de Comités locaux et départemental de sécurité	- Prise en compte des questions sécuritaires	- Développement du grand banditisme - Développement du terrorisme (Sono classée zone rouge)
Culture, sports et loisirs	**Culture, sports et loisirs**	• Grande richesse et diversité culturelle • Existence de terrains de football	• Déficit en équipements culturels et sportifs + absence de radio communautaire • Absence de centre	• Accompagnement du service technique compétent	• Dégradation du réseau routier • Insécurité • Terrorisme

		aménagés • Existence des sites de loisirs	de loisirs • Absence de bibliothèque communale • Sous valorisation des sites		
Transformations industrielles et artisanales	**Combustible et énergie**	• Branchement au réseau SONABEL dans le chef-lieu de la commune + 1 village • Forte potentialité en bois et charbon de bois • Utilisation de plaques solaires	• Forte utilisation du bois de chauffe • Absence d'électricité dans les villages • Non disponibilité de gaz butane dans la commune • Coût élevé de l'électricité	• Accès à l'énergie solaire • Valorisation des foyers améliorés et des bio digesteurs • Utilisation du gaz butane	-Destruction des ressources végétales
	Industries extractives et manufacturières	• Existence d'une main d'œuvre à moindre coût	• Absence d'institutions financières • Accès difficile aux crédits	• Existence de projets, programmes et ONG d'appui • Potentiel important de la matière première agricole et pastorale	- Concurrence des produits importés
	Artisanat	- Existence d'un savoir-faire local - Diversité et variété des produits - Disponibilité de matières premières	• Difficultés d'écoulement des produits • Manque de formation • Insuffisance de soutien de la part de l'Etat et des partenaires aux artisans	• Existence de la demande des produits de l'artisanat	- Difficultés d'écoulement des produits - Manque de formation
Production agro-sylvo-pastorale	**Agriculture**	• Existence de services d'encadrement technique (ZAT) avec présence d'un agent pour l'appui • Existence de bas-fonds aménagés et non aménagés • Existence de périmètres aménagés • Existence d'espaces	• Manque de bas-fonds aménagés et de retenues d'eau • Baisse progressive de la fertilité des sols • Insuffisance et non équipements de magasins d'intrants agricoles • Faible équipement des producteurs en matériels et équipements agricoles • Non-maîtrise des nouvelles techniques	• Existence de projets accompagnants les producteurs • Existence d'une volonté politique nationale pour la sécurité alimentaire	• Appauvrissement progressif des sols • Accentuation de la dégradation des terres • Aléas climatiques • Conflits agriculteurs-éleveurs • Conflits fonciers

		cultivables • Existence de magasins d'intrants agricoles dans certaines localités • Pratique de la culture maraichère • Existence d'un service de l'agriculture • Forte implication des femmes dans le maraichage • Existence de cours d'eau et de retenues d'eau • Potentiel maraîcher • Potentialité des sols pour l'agriculture	culturales et de conservation des sols • Mauvaise répartition temporelle des pluies • Difficultés de conservation et d'écoulement des fruits et légumes • Insuffisance de matériels (grillage, poteaux, etc.) pour la production des cultures maraîchères, • Attaques des chenilles et des oiseaux dans les champs • Service de l'agriculture non électrifié • Insuffisance de moyens logistiques • Absence de bureaux • Non maitrise des produits phytosanitaires homologués • Coût élevé des intrants • Manque de magasin de stockage des produits agricoles		
	Élevage	• Existence d'un service d'encadrement technique (ZATE) • Nombre important de transhumants • Diversité d'espèces animales • Existence de parcs de vaccination • Existence d'un marché à bétail	• Insuffisance d'espaces pastoraux • Manque/insuffisance de points d'eau pour l'abreuvement du bétail • Fréquence des épizooties • Insuffisance d'infrastructures pastorales (parcs de vaccination, pistes à bétail, couloirs d'accès, etc.) • Insuffisance de formations zootechniques (embouche, fauche	• Zone favorable à l'élevage • Existence de possibilités d'une intensification de l'élevage • Existence d'un marché de consommateurs • Existence d'une volonté politique	• Aléa climatique • Tarissement précoce des points d'eau • Présence massive et inorganisée de transhumants • Conflits fonciers

			et conservation de fourrage naturel) • Absence de moyens logistiques ZATE • Absence de bureau pour le service ZATE • Insuffisance d'aires de pâturage • Absence de magasin de stockage du fourrage • Insuffisance de vaccinateurs villageois • Conflits entre agriculteurs et éleveurs • Absence du personnel d'appui • Vols fréquents des animaux • Non fonctionnement du marché		
	Sylviculture	• Existence d'un service de l'environnement • Présence des forêts et de bosquets villageois • Existence d'une diversité biologique végétale et animale relativement importante • Abondance de produits forestiers (ligneux et non ligneux) • Présence des services techniques (SEDD)	• Pression humaine et animale sur les forêts (déforestation et dégradation des forêts) • Envahissement des forêts par les agriculteurs ; • Utilisation des produits chimiques non homologués • Insuffisance du personnel • Insuffisance des moyens de locomotion • Persistance des Feux de brousse • Exploitation abusive des berges	• Présences de partenaires	• Changement climatique • Baisse de la pluviométrie
	Pêche et chasse	• Existence de quelques gibiers • Potentiel important de plan et cours d'eau	• Ensablement des points d'eau • Existence du braconnage • Faible production de ressources	• Grande demande de poisson • Encouragement à l'aquaculture (vulgarisation) • Pisciculture	• Disparition de la faune • Changement climatique

		• Existence du service technique chargé des ressources halieutiques	halieutiques • Manque d'organisation des associations de pêcheurs • Mauvaise qualité du matériel utilisé • Non utilisation du matériel conventionnel (utilisation de matériel prohibé)		
Commerce et services marchands	**Transport**	• Présence de routes classées régionales et départementales • Existence de quelques pistes rurales	• Manque d'entretien des pistes • Enclavement de la commune • Faible praticabilité de certaines voies en saison hivernale • Absence de gare routière	-Cours d'eau navigable (Sourou)	-Dégradation continue des pistes rurales
	Communication	• Existence des réseaux TELMOB et ORANGE • Possibilité de réception de plusieurs stations FM et la radiotélévision du Burkina • Existence des TIC	• Absence de réseau TELECEL • Couverture insuffisante de toute la commune par la téléphonie mobile • Faiblesse de la qualité de certains réseaux téléphonique • Très mauvaise qualité du réseau internet • Absence de radio communautaire • Pas de site web de la commune	-Réseaux sociaux (What's app, Facebook, Twitter…) -Passage de radio Salaki pour certaines émissions	
	Commerce	• Dynamisme des acteurs • Existence de potentiel agricole important • Diversité des produits • Potentiel de terre irrigable • Existence d'un marché à Sono	• Un seul marché dans la commune • Insuffisance de dotation en capital • Insuffisance de matériel de transformation des produits locaux • Difficulté d'écoulement des produits locaux • Absence de formation en techniques de	-Partenaires pour la construction de marchés -Lotissement -Aménagement futur de la zone agricole (AMVS)	• Mauvais état des routes • Sécurité • Terrorisme

			gestion/comptabilité et en marketing pour les acteurs • Absence d'une alphabétisation spécialisée orientée vers les AGR		

DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS ET PROGRAMMES D'ACTIONS

I. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

La première partie de ce document a établi l'état des lieux de la situation socioéconomique, environnementale et politique de la commune de Sono. Le diagnostic a permis de dégager les potentialités et opportunités de même que les faiblesses et menaces qui sont des enjeux majeurs pour le développement durable de la commune. En accordant une priorité aux cibles des ODD ainsi qu'aux orientations du PNDES, ce qui précède constitue un ensemble de matériaux pour la formulation des orientations et la définition de la vision du développement de la commune.

1.1. Enjeux et défis du développement de la commune

Malgré les nombreux atouts et potentialités résumés plus haut, la commune de Sono présente des indicateurs socio-économiques plutôt faibles. Les difficultés d'accès à l'eau potable ainsi qu'à de nombreux services sociaux de base constituent des entraves majeures au développement socio-économique et à l'épanouissement de sa population.

Par ailleurs, le rôle des collectivités locales pour l'atteinte du PNDES est fondamental. Les cibles du PNDES étant souvent en lien direct avec les compétences et domaines d'actions des collectivités territoriales, l'atteinte du développement durable dépendra de la capacité des collectivités locales à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation structurelle qui s'imposent d'urgence pour engager le Burkina Faso sur une voie durable, tout en répondant aux besoins socio-économiques de base des populations, prioritaires à court et

moyen terme. Le plan local de développement de la commune de Sono doit donc tendre vers l'initiation d'actions de développement socio-économique durable.

Prenant en compte les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la commune tout en ayant un regard sur ces nouveaux enjeux du développement durable ; l'autorité municipale s'est fixée une vision de développement de la commune pour les quinze prochaines années.

Cette vision est bâtie sur la situation actuelle qui est déclinée plus haut mais aussi sur des principes cardinaux qui méritent d'être scrupuleusement respectés pour parvenir aux résultats souhaités pour un développement durable et le bien-être des générations futures.

1.2. Vision de développement de la commune de Sono

La vision de développement de la commune de Sono part du diagnostic participatif avec les populations, des entretiens réalisés avec les personnes ressources ainsi que les représentants des services techniques et administratifs, la volonté affichée de tous les acteurs rencontrés de propulser le développement de la commune et l'engagement ferme à atteindre les ODD.

Cette vision est formulée comme suit : ***« A l'horizon 2033, la commune de Sono est une contrée paisible et glorieuse marquée par une production abondante, un accès facile des populations aux services sociaux de base, attrayante pour les randonnées touristiques et respectueuse de l'environnement ».***

Le développement durable repose sur des bases sociales, culturelles et politiques assez solides, des ressources humaines en bonne santé dotées de savoir, savoir-être et savoir-faire visant un futur positif. Un des éléments du creuset du développement durable est l'assurance d'un environnement politique et humain serein, régulé par des normes elles-mêmes mises en œuvre et respectées par tous les acteurs.

Cette vision nécessite pour cela qu'un accent particulier soit mis sur la promotion de la bonne gouvernance dans tous les secteurs, l'éducation et la formation ainsi que la promotion de l'accès équitable et durable aux ressources et moyens de production. La participation citoyenne dans ce sens est fortement recommandée et passe par l'information et la formation de tous les

acteurs sur les thèmes de la démocratie, des droits de l'homme, de la protection de l'enfant, des textes règlementaires, etc. Conscients des dispositions légales, de leurs droits et de leurs devoirs, les citoyens participeront plus activement au maintien d'un climat social favorable au développement durable.

Une économie performante et compétitive part du potentiel productif dont dispose la commune pour produire des biens et services destinés au marché local, régional, national et sous régional. Cela implique la sauvegarde et la restauration des ressources naturelles ainsi que leur exploitation rationnelle. La commune s'attèlera à la promotion et la viabilité des systèmes de productions agro-sylvo-pastoraux, à leur transformation ou conservation sur place et leur commercialisation. L'installation de petites unités semi-industrielles doit être envisagée pour créer davantage de valeur ajoutée et le développement des micros, petites et moyennes entreprises. Il est également retenu qu'un accent particulier soit mis dans la revitalisation des infrastructures économiques déjà existantes.

Les efforts se poursuivront pour généraliser à toute la population les offres de santé, d'éducation, de formation technique et professionnelle, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement afin de consolider le capital humain.

1.3. Objectif général

L'atteinte de cette vision passe nécessairement par la mise en œuvre de plans successifs de développement dont le présent a pour objectif général d' ***« Améliorer le niveau de revenus et la qualité de vie des populations par la mise en place des bases d'un développement socio-économique et culturel durable dans la commune de Sono ».***

1.4. Axes stratégiques, objectifs spécifiques et résultats attendus

A partir de cet objectif général, trois grands axes de développement ont été élaboré selon un schéma orienté vers les ODD et le PNDES. De ces axes de développement, des projets verront le jour selon des objectifs spécifiques définis comme suit :

Tableau 37 : Concordance des activités du PCD de Sono avec les Effets attendus du PNDES et les ODD

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Effets attendus (EA) / Résultats (R)	ODD
Axe 1: Renforcer la bonne gouvernance locale	OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune	EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées La production agropastorale s'est accrue - R 1.1.2: La sécurité et la protection civile sont renforcées	ODD 16
		EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux - R 1.1.1 : La redevabilité est développée au niveau de la commune de Sono	
	OS 1.3. Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale	EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée - R 1.3.1 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune - R 1.3.2: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré	ODD 16
Axe 2: Développer le capital humain	OS 2.1. Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique	EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous - R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées - R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré	ODD 3
	OS 2.2. Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré - R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées - R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré	ODD 4 ODD 5 ODD 10
	OS 2.4. Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous dont particulièrement les jeunes et les femmes	EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous - R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu - R 2.4.2: La protection sociale est assurée dans la commune	ODD 8
	OS 2.5. Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti - R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à	ODD 6 ODD 7 ODD 9

		l'assainissement s'est amélioré	
Axe 3: Dynamiser les secteurs porteurs de l'économie et les emplois	OS 3.1. Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif, résilient, davantage orienté vers le marché	EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée. - R 3.1.1: La production agricole s'est accrue - R 3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée - R 3.1.3: Les PFNL sont mieux valorisés	ODD 8 ODD 1 ODD 2
	O.S 3.2. Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations. - R 3.2.1: Le secteur industriel de la transformation et des services est renforcé - R 3.2.2: Les infrastructures de rencontre et de loisir sont développées - R 3.2.3: Le potentiel touristique et les activités culturelles sont développées	ODD 8 ODD 9
	O.S 3.4. Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	EA 3.4.1 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie - R 3.4.1: Le désenclavement de la commune est amélioré	ODD 11
	O.S 3.5. Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement - R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés - R 3.5.2: La population gère de manière durable les ressources naturelles et environnementales	ODD 12 ODD 13 ODD 15

II. PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES ACTIONS

Pour asseoir les bases durables du développement socio-économiques de la commune par la réalisation de résultats escomptés, la population de Sono a identifié plusieurs actions et activités réalistes et objectives organisées et planifiées sur les cinq prochaines années. Les

tableaux ci-dessous donnent les programmations physiques et financières sur la période 2019-2023 et la programmation financière de la première année de mise en œuvre du PCD, l'année 2019.

2.1. Programmation physique

Tableau 38 : Programmation physique des actions/activités pour 2019-2023

Axes-OS-Résultats-Activités	Lieu	Unité	Qté	Programmation physique					Partenaires impliqués	Responsable
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
Axe1: Renforcer la bonne gouvernance locale										
OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune										
EA 1.1.2 : La sécurité et la protection civile sont renforcées **EA 1.1.7 : Le système de redevabilité est développé à tous les niveaux**										
R 1.1.1 : La redevabilité est développée au niveau de la commune de Sono										
A1.1.1.1: Organiser annuellement des journées de redevabilité	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	Commune	SG Mairie
A1.1.1.2: Mettre en place une radio communale	Commune	Forfait	1	0	1	0	0	0	Commune, PTF	SG Mairie
A1.1.1.3: Réaliser un plan de communication	Commune	Forfait	1	0	1	0	0	0	Commune	SG Mairie
A1.1.1.4: Créer un site web	Commune	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune	SG Mairie

R 1.1.2: La sécurité et la protection civile et sociale sont renforcées										
A1.1.2.1: Construire un commissariat de police	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	DPPN/ DRPN CVD Conseiller	Maire
A1.1.2.2: Organiser des activités de sensibilisation sur le civisme et les mesures de sécurité (émission radio, journée de la sécurité…)	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	DPPN/ DRPN Commune	Maire
OS1.3 : Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale										
EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée										
R 1.3.1 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune										
A1.3.1.1: Renforcer les capacités des CVD et conseillers sur leurs rôles et prérogatives	Commune	Session	2	1	0	1	0	0	Commune	SG Mairie
A1.3.1.2: Tenir des journées de sensibilisation sur le civisme, le vivre ensemble et la tolérance religieuse en milieu scolaire et dans la société	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Commune	SG Mairie
A1.3.1.3: Former les conseillers sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans communaux de développement	Commune	Session	2	1	0	1	0	0	Commune et TPF	SG Mairie
A1.3.1.4: Former les conseillers et CVD sur l'incivisme fiscal	Commune	Session	2	0	1	0	1	0	Commune	SG Mairie
A1.3.1.5: Acquérir un logiciel pour établir une base de données des contribuables	Commune	Forfait	1	1	0	0	0	0	Commune et TPF	SG Mairie
R 1.3.2: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré										
A1.3.2.1: Installer un réseau Wi-Fi	Commune	Forfait	1	1	0	0	0	0	Commune	SG Mairie

(Mairie)										
A1.3.2.2: Construire la résidence du préfet	Sono	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune et TPF	SG Mairie
Axe 2 : Développer le capital humain										
OS 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique										
EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous										
R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées (ODD3)										
A2.1.1.1: Construire de nouveaux CSPS (avec équipement)	Bantombo et Kouri	Unité	2	0	1	0	1	0	Commune et PTF	MCD
A2.1.1.2: Construire des logements	Sono	Unité	3	0	2	0	0	1	Commune et PTF	MCD
A2.1.1.3: Construire un incinérateur	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	MCD
A2.1.1.4: Réhabiliter la maternité	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	MCD
A2.1.1.5: Construire une clôture au CSPS	Sono	Unité	1	0	0	0	1	0	Commune et PTF	MCD
A2.1.1.6: Construire un lavabo au CSPS	Sono	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune et PTF	MCD
A2.1.1.7: Erection du CSPS en CM	Sono	Forfait	PM	0	0	0	0	0	Commune et PTF	MCD
R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré										
A2.1.2.1: Doter le CSPS d'une ambulance	Commune	Unité	1	0	0	0	1	0	Etat	Maire
A2.1.2.2: Doter les CSPS en motos de service Yamaha YBR	Commune	Unité	2	0	1	1	0	0	Commune et PTF	MCD
A2.1.2.3: Doter le CSPS de matériel médicotechnique	Commune	Nombre de dotations	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	MCD
OS 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie										
EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré										
R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées										
A2.2.1.1: Construire et équiper un établissement préscolaire	Sono	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune et PTF	CEB

A2.2.1.2: Normaliser les écoles primaires existantes (3 classes)	Bantambo, Botté, Dankoumana, Kallé, Siéla, Sono B, Soro	Unité	7	3	4	0	0	0	Commune et PTF	CEB
A2.2.1.3: Construire une école primaire de 3 classes	Zampana	Unité	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	CEB
A2.2.1.4: Construire un CEG	Kouri	Unité	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	
A2.2.1.5: Construire des salles de classes supplémentaires pour le lycée	Sono	Unité	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.1.6: Construire et équiper une bibliothèque pour le lycée	Sono	Forfait	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.1.7: Construire et équiper un laboratoire pour le lycée	Sono	Forfait	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.1.8: Construire et équiper une salle d'informatique pour le lycée	Sono	Forfait	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.1.9 : Mise en œuvre effective du second cycle (3 classes)	Sono	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.1.10 : Equiper le lycée en tables-bancs	Sono	Unité	300	100	100	100	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.1.11: Equiper la CEB	Sono	Forfait	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	SG Mairie
A2.2.1.12: Construire et équiper des centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF)	Kallé, Kouri	Nombre	2	0	0	1	1	0	Commune et PTF	SG Mairie
R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré										
A2.2.2.1: Construire un	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	SG Mairie

logement pour la CEB										
A2.2.2.2: Acquérir des motos de service Yamaha YBR	Commune	Unité	3	2	1	0	0	0	Commune et PTF	CEB
A2.2.2.3: Doter les écoles primaires en bibliothèques	Commune	Unité	9	2	2	2	2	1	Commune et PTF	CEB
A2.2.2.4: Construire un bureau pour le service de vie scolaire	Sono	Unité	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du lycée
A2.2.2.5: Normaliser les aires de sport	Commune	Forfait	1	0	1	1	1	1	Commune et PTF	CEB
A2.2.2.6: Acquérir du matériel de sport et de loisir	Sono	Forfait	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.7 : Acquérir du matériel d'hygiène et d'assainissement (primaire et secondaire)	Commune	Forfait	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
A2.2.2.8 : Réaliser des tableaux muraux et bancs externes	Sono	Unité	10	10	0	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.9 : Appuyer les cantines en vivres (primaire et lycée)	Commune	Forfait	1	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
A2.2.2.10 : Etendre le jardin scolaire	Sono	Forfait	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.11 : Tenir une journée d'excellence scolaire (primaire et secondaire)	Commune	Edition	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
A2.2.2.12 : Tenir des activités de reboisement et acquisition de matériel d'entretien	Commune	Forfait	1	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
A2.2.2.13 :	Commune	Unité	12	12	0	0	0	0	Commune	Proviseur du

Equiper les écoles de bacs à ordures									et PTF	Lycée, CEB
A2.2.2.14 : Equiper la salle des professeurs en mobilier	Sono	Forfait	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.15 : Acquérir du matériel didactique, informatique et mobilier de bureau	Sono	Forfait	1	0	1	1	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.16 : Construire des logements pour le lycée	Sono	Unité	3	3	0	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.17 : Aménager des hangars à usage de parking pour les élèves et le personnel	Sono	Unité	2	2	0	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.18 : Construire des cantines (cuisine)	Commune	Unité	10	2	2	2	2	2	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
A2.2.2.19: Acquérir une moto de service Yamaha YBR (Lycée)	Commune	Nombre	1	0	1	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.20: Planter des arbres pour la délimitation du lycée	Sono	Forfait	1	0	1	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée
A2.2.2.21: Délimiter les domaines scolaires	Commune	Forfait	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	CEB
A2.2.2.22: Planter des haies-vives pour délimiter les écoles	5 villages	Nombre	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	CEB
A2.2.2.23 : Renforcer les capacités des acteurs de l'enseignement	Commune	Session	2	1	0	0	1	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
A2.2.2.24 : Financer des AGR au profit des structures	Commune	Unité	10	5	5	0	0	0	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB

éducatives (10 établissements)										
A2.2.2.25 : Tenir des séances de sensibilisation sur l'éducation (primaire et secondaire)	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Proviseur du Lycée, CEB
OS 2.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes										
EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous										
R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu										
A2.4.1.1 : Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des femmes et jeunes pour le développement d'AGR dans divers domaines	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Commune, PTF	SG Mairie
R 2.4.2: La protection sociale est assurée dans la commune										
A2.4.2.1: Parrainer des enfants démunis et indigents	Commune	Forfait	PM						Commune, Action sociale	SG Mairie
A2.4.2.2 : Informer, éduquer et communiquer avec la population contre la pratique de l'excision	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	Commune, Action sociale	SG Mairie
A2.4.2.3 : Informer, éduquer et communiquer avec la population pour l'éducation des filles	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	Commune, Action sociale	SG Mairie
A2.4.2.4 : Informer, éduquer et communiquer avec la population contre le mariage des enfants	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	Commune, Action sociale	SG Mairie

OS 2.5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité										
EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti										
R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré (ODD6)										
A2.5.1.1: Réaliser de nouvelles bornes fontaines à partir de l'AEPS de la Mairie	Sono (Zampana, Lycée, CSPS, Ecole primaire A, Auberge communale)	Nombre	5	2	3	0	0	0	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.2: Réhabiliter de nouvelles bornes fontaines à partir de l'AEPS communautaire	Sono	Nombre	5	0	3	0	0	2	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.3: Réaliser des forages	Villages	Nombre	20	4	4	4	4	4	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.4 : Réhabiliter un forage	Sono	Nombre	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.5: Réaliser 100 branchements privés	Sono	Nombre	100	20	20	20	20	20	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.6: Construire des blocs de latrines publiques	Villages	Nombre	22	4	4	6	4	4	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.7: Réaliser des latrines familiales	Villages	Nombre	300	60	60	60	60	60	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.8: Construire un bloc de latrines au CSPS	Sono	Nombre	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	SG de la Mairie
A2.5.1.9: Sensibiliser et former à l'usage et l'entretien des latrines	Commune	Nombre	3	1	0	1	0	1	Commune et PTF	SG de la Mairie
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois										
OS 3.1 : Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché										
EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable **EA 3.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée**										
R 3.1.1: La production agricole s'est accrue										
A3.1.1.1:	Bantombo	Ha	55	15	15	5	15	5	Commune	Chef ZAT

Aménager des bas-fonds rizicoles	(10Ha), Botté (5Ha), Kallé (5Ha), Kouri (5Ha), Lanfiéra-Koura (10Ha), Siéla (5Ha), Sono (15Ha)								et PTF	
A3.1.1.2: Construire un logement pour le chef ZAT	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.3: Construire un bureau pour le chef ZAT	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.4 : Former les producteurs en agriculture biologique	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.5: Sensibilisation et formation des agriculteurs en agroforesterie	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.6 : Former les acteurs sur les itinéraires techniques des différentes spéculations maraîchères	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.7 : Former à l'entreprenariat et à la gestion coopérative des maraîchers	Commune	Session	2	1	0	0	1	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.8 : Former les agriculteurs pour lutter contre les ravageurs des cultures maraîchères	Commune	Session	3	1	0	1	0	1	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.9: Acquérir un tracteur	Commune	Nombre	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.10: Renforcer les capacités sur les nouvelles techniques agriculturales	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.11: Doter les agriculteurs	Commune	Nombre (dotation	2	0	0	1	0	1	Commune et PTF	Chef ZAT

en équipements (attelage…)		)								
A3.1.1.12 : Former les producteurs en compostage et réalisation de fosses fumières	Commune	Session	3	1	0	1	0	1	EBA-FEM	Chef ZAT
A3.1.1.13 : Former les producteurs en techniques de réalisation de cordons pierreux	Dankoumana, Kouri, Siéla	Ha	3	0	1	1	1	0	EBA-FEM	Chef ZAT
A3.1.1.14: Réaliser des aménagements CES/DRS (cordon pierreux)	Commune	Ha							Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.15: Construire des magasins de stockage et de vente d'intrants agricoles (20t)	Kallé, Siéla et Sono	Unité	3	0	1	1	1	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.16: Construire et équiper une banque de céréales (50t) (warrantage)	Sono	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.17: Construire le magasin ZAT	Sono	Unité	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Chef ZAT
A3.1.1.18: Former les producteurs en techniques de conservation et de transformation	Commune	Session	2	0	1	0	1	0	Commune et PTF	Chef ZAT
R3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée										
A3.1.2.1: Construire un bureau ZATE	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.2 : Construire un logement ZATE	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.3. Construire un magasin ZATE (20t)	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.4 :	Commune	Km	PM						Communes	ZATE

Aménager des pistes à bétail									et PTF	
A3.1.2.5 : Aménager des espaces pastoraux	Kallé, Sono	Ha	PM						Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.6 : Aménager des parcs de vaccination	Botté, Dankoumana, Kallé	Unité	3	0	1	1	1	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.7 : Introduire des races performantes ovine et bovine	Commune	Forfait							Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.8 : Construire des fenils	Botté, Dankoumana, Kallé, Kouri, Sono	Unité	5	0	2	1	2	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.9 : Former les éleveurs en embouche ovine et bovine	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.10 : Former les éleveurs en technique de fauche et conservation du fourrage	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.11 : Former les éleveurs en culture fourragère	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.12: Acquérir du matériel de fauche	Commune	Forfait							Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.13 : Former sur la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs (Loi 034)	Commune	Session	2	1	0	1	0	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.14 : Organiser un cadre de concertation pour le secteur agro-sylvo-pastoral	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.15 : Tenir	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	Communes	ZATE

une journée de promotion de l'élevage									et PTF	
A3.1.2.16 : Réaliser des points d'eau pastoraux (puits et abreuvoirs)	Dankouma, Kallé, Kouri	Nombre	3	0	0	1	1	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.17 : Former les femmes en embouche	Commune	Session	2	0	0	1	0	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.18: Redynamiser les débarcadères	Sono	Forfait	1	1	0	0	0	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.19: Construire une chambre froide et un comptoir pour le poisson	Sono	Forfait	1	0	1	0	0	0	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.20: Former en pisciculture	Commune	Session	2	0	1	0	0	1	Communes et PTF	ZATE
A3.1.2.21: Former les pêcheurs en production d'aliment pour poisson	Commune	Session	2	0	1	0	0	1	Commune et PTF	ZATE
A3.1.2.22: Former et doter les pêcheurs professionnels en matériel conventionnel	Commune	Nombre	50	10	10	10	10	10	Commune et PTF	ZATE
A3.1.2.23 : Former et doter en équipement 20 apiculteurs	Commune	Nombre	20	0	0	10	10	0	Commune et PTF	ZATE
R3.1.3: Les PFNL sont mieux valorisés										
A.3.1.3.1: Former et équiper les femmes pour l''exploitation et la valorisation des PFNL	Commune	Session	2	0	1	0	0	1	Communes et PTF	Environnement
OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents (Développer le secteur industriel et artisanal)										
EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations										
R3.2.1: Le secteur industriel de la transformation et des services est renforcé										
A3.2.1.1: Construire une mini laiterie	Commune	Unité	1	0	0	0	0	1	Commune et PTF	ZAT Elevage

A3.2.1.2: Construire le nouveau marché	Sono	Unité	1	0	0	1	0	0	Commune, PTF	SG Mairie
A3.2.1.3 : Construire un comptoir maraîcher et d'une aire de stationnement	Sono	Unité	1	0	1	0	0	0	Commune, PTF	SG Mairie
A3.2.1.4 : Construire et équiper des kiosks métalliques (vente de café…)	Villages	Nombre	10	0	5	0	5	0	Commune, PTF	SG Mairie
A3.2.1.5 : Construire des hangars marchands	Bantombo, Dankoumana	Unité	2	0	0	0	1	1	Commune, PTF	SG Mairie
A3.2.1.6: Recenser et organiser les artisans	Commune	Forfait	1	0	0	1	0	0	Commune et PTF	Mairie
A3.2.1.7: Construire un centre de métier pour le tissage (jeunes et jeunes filles)	Sono	Unité	1	0	0	0	0	1	Commune et PTF	SG de la Mairie
R3.2.2: Les infrastructures et activités de rencontre et de loisir sont développées										
A3.2.2.1: Equiper le centre populaire de loisirs	Sono	Forfait	1	0	1	0	0	0	Commune, PTF	SG de la Mairie
A3.2.2.2: Organiser la coupe du Maire	Sono	Edition	5	1	1	1	1	1	Commune, sponsors	SG de la Mairie
R3.2.3 : Le potentiel touristique et les activités culturelles sont développées										
A3.2.3.1 : Recenser les sites touristiques de la commune	Commune	Forfait	1	0	1	0	0	0	Commune, PTF	SG de la Mairie
A3.2.3.2 : Tenir les journées culturelles du Zamakingkan	Commune	Edition	5	1	1	1	1	1	Commune, PTF, sponsors	Maire
OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie (Développer des infrastructures structurantes de qualité)										
EA 3.4.1 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie										
R 3.4.1: Le désenclavement de la commune est amélioré										

A3.4.1.1: Aménager des pistes rurales	Commune	Km	53						Commune et PTF	SG de la Mairie
A3.4.1.2: Entretenir des pistes rurales	Commune	Km	14						Commune et PTF	SG de la Mairie
A3.4.1.3: Opération de lotissement	Sono	Forfait	PM						Commune et PTF	SG de la Mairie
A3.4.1.4 : Acquérir et installer des lampadaires publics solaires	Commune	Nombre	60	12	12	12	12	12	Commune et PTF	SG de la Mairie
A3.4.1.5 : Equiper les services techniques de branchements électriques SONABEL	Sono (Santé, Education, Agriculture, Elevage, Environnement , Préfecture, Mairie)	Nombre	7	7	0	0	0	0	Commune et PTF	SG de la Mairie
OS 3.5: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales										
EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement										
R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés										
A3.5.1.1: Restaurer et protéger les berges des fleuves Sourou et Mouhoun	Berges des fleuves Sourou et Mouhoun	Forfait	1	1	1	1	1	1	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.2: Créer un jardin botanique au sein de la Mairie	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.3: Créer des bosquets dans 10 villages	Villages	Nombre	10	2	2	2	2	2	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.4: Créer des bosquets scolaires	Villages	Nombre	8	0	2	2	2	2	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.5 : Ouvrir des pare-feu	Commune	Forfait	1	-	-	-	-	-	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.6 : Vulgariser l'espèce *Acacia albida* dans les espaces cultivables	Commune	Forfait	1	0	1	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.7 : Appuyer la plantation	Commune	Forfait	1	1	1	1	1	1	EBA-FEM	Environnement

d'arbres à usage de bois de chauffe										
A3.5.1.8 : Mettre en place un jardin école de démonstration des espèces à valeurs socio-économiques	Commune	Forfait	1	1	0	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.9 : Former et équiper 50 pépiniéristes	Commune	Nombre	50	10	10	10	10	10	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.10 : Mettre en place des comités de protection des berges	Sono, Botté, Kouri, Kallé, Lanfiéra-Koura, Bantambo	Forfait	1	1	0	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.11: Construire et équiper le bureau du service de l'environnement	Sono	Unité	1	1	0	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.1.12: Acquérir une moto de service Yamaha YBR	Commune	Nombre	1	0	1	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
R 3.5.2 : La population gère de manière durable les ressources naturelles et environnementales										
A3.5.2.1 : Former les enseignants à l'éducation environnementale	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	EBA-FEM	CEB
A3.5.2.2. : Sensibiliser la population sur les effets néfastes du changement climatique	Commune	Séance	3	1	0	1	0	1	EBA-FEM	Environnement
A3.5.2.3 : Sensibiliser la population sur les feux de brousse et la pratique de feux précoces	Commune	Séance	3	1	0	1	0	1	EBA-FEM	Environnement
A3.5.2.4 : Sensibiliser et former les artisans sur les questions de l'environnement	Commune	Session	1	0	1	0	0	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.2.5 :	Commune	Session	3	0	3	0	0	0	EBA-FEM	Environnemen

Sensibiliser et former la population sur la gestion rationnelle des ressources naturelles (MPCD)										t
A3.5.2.6 : Sensibiliser et former des producteurs sur les mesures d'adaptation au changement climatique	Commune	Session	2	1	0	0	1	0	EBA-FEM	Environnement
A3.5.2.7 : Sensibiliser sur l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages	Commune	Séance	3	1	0	1	0	1	EBA-FEM	Environnement
A3.5.2.8 : Sensibiliser les exploitants des berges sur l'usage des produits phytosanitaires	Sono	Séance	5	1	1	1	1	1	EBA-FEM	Environnement
A3.5.2.9 : Organiser en milieu scolaire une journée d'information et de sensibilisation sur le changement climatique et la protection de l'environnement	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	EBA-FEM	CEB
A3.5.2.10 : Sensibiliser et promouvoir les bio-digesteurs	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	EBA-FEM	SG Mairie
A3.5.2.11 : Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie plus écologiques (butane…)	Commune	Séance	5	1	1	1	1	1	EBA-FEM	SG Mairie
A3.5.2.12 : Promouvoir l'énergie solaire	Commune	Session	5	1	1	1	1	1	EBA-FEM	SG Mairie

2.2. Programmation financière

Tableau 39 : Programmation financière des actions/activités pour 2019-2023

Axes-OS-Résultats-Activités	Unité	Qté	Coût unitaire	Programmation financière					Coût total	Financement	
				An1	An2	An3	An4	An5		Commune	A rechercher
Axe1: Renforcer la bonne gouvernance locale				**3 160 000**	**37 130 000**	**2 710 000**	**2 130 000**	**1 800 000**	**46 930 000**	**7 200 000**	**37 730 000**
OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune											
EA 1.1.2 : La sécurité et la protection civile sont renforcées											
EA 1.1.7 : Le système de redevabilité est développé à tous les niveaux											
R 1.1.1 : La redevabilité est développée au niveau de la commune de Sono				**500 000**	**29 500 000**	**500 000**	**500 000**	**500 000**	**31 500 000**	**5 750 000**	**25 750 000**
A1.1.1.1: Organiser annuellement des journées de redevabilité	Séance	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	2 500 000	-
A1.1.1.2: Mettre en place une radio communale	Forfait	1	25 000 000	-	25 000 000	-	-	-	25 000 000	2 500 000	22 500 000

A1.1.1.3: Réaliser un plan de communication	Forfait	1	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-	2 500 000	250 000	2 250 000
A1.1.1.4: Créer un site web	Unité	1	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
R 1.1.2: La sécurité et la protection civile et sociale sont renforcées				**800 000**	**800 000**	**800 000**	**800 000**	**800 000**	**4 000 000**	**400 000**	**3 600 000**
A1.1.2.1: Construire un commissariat de police	Unité	1	PM	-	-	-	-	-		-	-
A1.1.2.2: Organiser des activités de sensibilisation sur le civisme et les mesures de sécurité (émission radio, journée de la sécurité…)	Séance	5	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4000000	400 000	3 600 000
OS1.3 : Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale											
EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée											
R 1.3.1 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune				**1 760 000**	**830 000**	**1 410 000**	**830 000**	**500 000**	**5 330 000**	**350 000**	**2 980 000**
A1.3.1.1: Renforcer les capacités des CVD et conseillers sur leurs rôles et prérogatives	Session	2	330 000	330 000	-	330 000	-	-	660 000	-	660 000
A1.3.1.2: Tenir des journées de sensibilisation sur le civisme, le vivre ensemble et la tolérance religieuse en milieu scolaire et dans la société	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	-	500 000
A1.3.1.3: Former les conseillers sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans communaux de développement	Session	2	580 000	580 000	-	580 000	-	-	1 160 000	-	1 160 000
A1.3.1.4: Former les conseillers et CVD sur l'incivisme fiscal	Session	2	330 000	-	330 000	-	330 000	-	660 000	-	660 000

A1.3.1.5: Acquérir un logiciel pour établir une base de données des contribuables	Forfait	1	350 000	350 000	-	-	-	-	350 000	350 000	-
R 1.3.2: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré				**100 000**	**6 000 000**	**-**	**-**	**-**	**6 100 000**	**700 000**	**5 400 000**
A1.3.2.1: Installer un réseau Wi-Fi (Mairie)	Forfait	1	100 000	100 000	-	-	-	-	100 000	100 000	-
A1.3.2.2: Construire la résidence du préfet	Unité	1	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-	6 000 000	600 000	5 400 000
Axe 2 : Développer le capital humain				**165 750 000**	**248 600 000**	**197 300 000**	**208 700 000**	**81 900 000**	**902 250 000**	**90 075 000**	**810 675 000**
OS 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique											
EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous											
R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées				**20 600 000**	**106 300 000**	**-**	**114 000 000**	**6 000 000**	**246 900 000**	**24 690 000**	**222 210 000**
A2.1.1.1: Construire de nouveaux CSPS (avec équipement)	Unité	2	94 000 000	-	94 000 000	-	94 000 000	-	188 000 000	18 800 000	169 200 000
A2.1.1.2: Construire des logements	Unité	3	6 000 000	-	12 000 000	-	-	6 000 000	18 000 000	1 800 000	16 200 000
A2.1.1.3: Construire un incinérateur	Unité	1	600 000	600 000	-	-	-	-	600 000	60 000	540 000
A2.1.1.4: Réhabiliter la maternité	Unité	1	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000
A2.1.1.5: Construire une clôture au CSPS	Unité	1	20 000 000	-	-	-	20 000 000	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000
A2.1.1.6: Construire un lavabo au CSPS	Unité	1	300 000	-	300 000	-	-	-	300 000	30 000	270 000
A2.1.1.7: Erection du CSPS en CM	Forfait	1	PM	-	-	-	-	-		-	-
R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré				**1 000 000**	**3 400 000**	**3 400 000**	**21 000 000**	**1 000 000**	**29 800 000**	**2 980 000**	**26 820 000**
A2.1.2.1: Doter le CSPS d'une ambulance	Unité	1	20 000 000	-	-	-	20 000 000	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000
A2.1.2.2: Doter les	Unité	2	2 400	-	2	2	-	-	4 800	480 000	4 320 000

CSPS en motos de service Yamaha YBR			000		400 000	400 000			000		
A2.1.2.3: Doter le CSPS de matériel médicotechnique	Forfait	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
OS 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie											
EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré											
R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées				**32 500 000**	**58 500 000**	**110 500 000**	**5 000 000**	**5 000 000**	**211 500 000**	**21 150 000**	**190 350 000**
A2.2.1.1: Construction et équipement d'un établissement préscolaire	Forfait	1	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A2.2.1.2: Normaliser les écoles primaires (3 classes)	Unité	7	8 000 000	24 000 000	32 000 000	-	-	-	56 000 000	5 600 000	50 400 000
A2.2.1.3: Construire une école primaire de 3 classes	Unité	1	8 000 000	-	-	8 000 000	-	-	8 000 000	800 000	7 200 000
A2.2.1.4: Construire un CEG	Unité	1	60 000 000	-	-	60 000 000	-	-	60 000 000	6 000 000	54 000 000
A2.2.1.5: Construire des salles de classes supplémentaires pour le lycée	Unité	1	15 000 000	-	-	15 000 000	-	-	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A2.2.1.6: Construire et équiper une bibliothèque pour le lycée	Forfait	1	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	4 000 000	400 000	3 600 000
A2.2.1.7: Construire et équiper un laboratoire pour le lycée	Forfait	1	10 000 000	-	-	10 000 000	-	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000
A2.2.1.8: Construire et équiper une salle d'informatique pour le lycée	Forfait	1	10 000 000	-	-	10 000 000	-	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000
A2.2.1.9 : Mise en œuvre effective du second cycle (3 classes)	Unité	1	8 000 000	-	8 000 000	-	-	-	8 000 000	800 000	7 200 000

A2.2.1.10 : Equiper le lycée en tables-bancs	Unité	300	35 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	-	-	10 500 000	1 050 000	9 450 000
A2.2.1.11: Equiper la CEB	Forfait	1	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000	500 000	4 500 000
A2.2.1.12: Construire et équiper des centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF)	Nombre	2	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000	1 000 000	9 000 000
R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré				**45 700 000**	**17 700 000**	**14 700 000**	**10 500 000**	**9 700 000**	**98 300 000**	**9 680 000**	**87 120 000**
A2.2.2.1: Construire un logement pour la CEB	Unité	1	7 000 000	7 000 000	-	-	-	-	7 000 000	700 000	6 300 000
A2.2.2.2: Acquérir des motos de service Yamaha YBR (CEB)	Unité	3	2 400 000	4 800 000	2 400 000	-	-	-	7 200 000	720 000	6 480 000
A2.2.2.3: Doter les écoles primaires en bibliothèques	Unité	9	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	4 500 000	450 000	4 050 000
A2.2.2.4: Construire un bureau pour le service de vie scolaire	Unité	1	1 500 000	-	-	1 500 000	-	-	1 500 000	150 000	1 350 000
A2.2.2.5: Normaliser les aires de sport	Forfait	1	2 000 000	-	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000	200 000	1 800 000
A2.2.2.6: Acquisition de matériel de sport et de loisir	Forfait	1	1 500 000	-	-	1 500 000	-	-	1 500 000	150 000	1 350 000
A2.2.2.7 : Acquérir du matériel d'hygiène et d'assainissement (primaire et secondaire)	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	-	-	-		1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.8 : Réaliser des tableaux muraux et bancs externes	Unité	10	50 000	500 000	-	-	-	-	500 000	50 000	450 000
A2.2.2.9 : Appuyer les cantines en	Forfait	5	1 500 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500 000	750 000	6 750 000

vivres (primaire et lycée)				000	000	000	000	000			
A2.2.2.10 : Etendre le jardin scolaire	Forfait	1	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.11 : Tenir une journée d'excellence scolaire (primaire et secondaire)	Edition	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A2.2.2.12 : Tenir des activités de reboisement et acquisition de matériel d'entretien	Forfait	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A2.2.2.13 : Equiper les écoles de bacs à ordures	Unité	12	25 000	300 000	-	-	-	-	300 000	30 000	270 000
A2.2.2.14 : Equiper la salle des professeurs en mobilier	Forfait	1	600 000	600 000	-	-	-	-	600 000	60 000	540 000
A2.2.2.15 : Acquérir du matériel didactique, informatique et mobilier de bureau	Forfait	1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	-	1 500 000	150 000	1 350 000
A2.2.2.16 : Construire des logements pour le lycée	Unité	3	6 000 000	18 000 000	-	-	-	-	18 000 000	1 800 000	16 200 000
A2.2.2.17 : Aménager des hangars à usage de parking pour les élèves et le personnel	Unité	2	500 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.18 : Construire des cantines (cuisine)	Unité	10	1 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A2.2.2.19: Acquérir une moto de service Yamaha YBR (Lycée)	Unité	1	2 400 000	-	2 400 000	-	-	-	2 400 000	240 000	2 160 000
A2.2.2.20: Planter des arbres pour la délimitation du lycée	Forfait	1	200 000	-	200 000	-	-	-	200 000	20 000	180 000

A2.2.2.21: Délimiter les domaines scolaires	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.22: Planter des haies-vives pour délimiter les écoles	Nombre	5	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A2.2.2.23 : Renforcer les capacités des acteurs de l'enseignement	Session	2	300 000	300 000	-	-	300 000	-	600 000	60 000	540 000
A2.2.2.24 : Financer des AGR au profit des structures éducatives (10 établissements)	Unité	10	300 000	1 500 000	1 500 000	-	-	-	3 000 000	150 000	1 350 000
A2.2.2.25 : Tenir des séances de sensibilisation sur l'éducation (primaire et secondaire)	Séance	5	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000	100 000	900 000
OS 2.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes											
EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous											
R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu				**500 000**	**500 000**	**500 000**	**500 000**	**500 000**	**2 500 000**	**250 000**	**2 250 000**
A2.4.1.1 : Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des femmes et jeunes pour le développement d'AGR dans divers domaines	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
R 2.4.2: La protection sociale est assurée dans la commune				**1 100 000**	**1 100 000**	**1 100 000**	**1 100 000**	**1 100 000**	**5 500 000**	**550 000**	**4 950 000**
A2.4.2.1: Parrainer des enfants démunis et indigents	Forfait		PM	-	-	-	-	-		-	-
A2.4.2.2 : Informer, éduquer et communiquer avec la population	Séance	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2500000	250 000	2 250 000

contre la pratique de l'excision											
A2.4.2.3 : Informer, éduquer et communiquer avec la population pour l'éducation des filles	Séance	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1500000	150 000	1 350 000
A2.4.2.4 : Informer, éduquer et communiquer avec la population contre le mariage des enfants	Séance	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1500000	150 000	1 350 000
OS 2.5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité											
EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti											
R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré				**64 350 000**	**61 100 000**	**67 100 000**	**56 600 000**	**58 600 000**	**307 750 000**	**30 775 000**	**276 975 000**
A2.5.1.1: Réaliser de nouvelles bornes fontaines à partir de l'AEPS de la Mairie	Nombre	5	750 000	1 500 000	2 250 000	-	-	-	3 750 000	375 000	3 375 000
A2.5.1.2: Réhabiliter de nouvelles bornes fontaines à partir de l'AEPS communautaire	Nombre	5	750 000	-	2 250 000	-	-	1 500 000	3 750 000	375 000	3 375 000
A2.5.1.3: Réaliser des forages	Nombre	20	7 500 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000	15 000 000	135 000 000
A2.5.1.4: Réhabiliter un forage	Nombre	1	750 000	750 000	-	-	-	-	750 000	75 000	675 000
A2.5.1.5: Réaliser 100 branchements privés	Nombre	100	PM	-	-	-	-	-		-	-
A2.5.1.6: Construire des blocs de latrines publiques	Nombre	22	5 000 000	20 000 000	20 000 000	30 000 000	20 000 000	20 000 000	110 000 000	11 000 000	99 000 000
A2.5.1.7: Réaliser des latrines familiales	Nombre	300	110 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	33 000 000	3 300 000	29 700 000
A2.5.1.8: Construire un bloc de latrines au CSPS	Nombre	1	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-	5 000 000	500 000	4 500 000

A2.5.1.9: Sensibiliser et former à l'usage et l'entretien des latrines	Session	3	500 000	500 000	-	500 000	-	500 000	1 500 000	150 000	1 350 000
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois				**121 200 000**	**231 750 000**	**275 050 000**	**106 650 000**	**110 900 000**	**845 550 000**	**84 555 000**	**760 995 000**
OS 3.1 : Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché											
EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable											
EA 3.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée											
R 3.1.1: La production agricole s'est accrue				**36 050 000**	**105 700 000**	**101 450 000**	**46 000 000**	**20 750 000**	**309 950 000**	**30 995 000**	**278 955 000**
A3.1.1.1: Aménager des bas-fonds rizicoles	Ha	55	1 500 000	22 500 000	22 500 000	7 500 000	22 500 000	7 500 000	82 500 000	8 250 000	74 250 000
A3.1.1.2: Construire un logement pour le chef ZAT	Unité	1	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000	600 000	5 400 000
A3.1.1.3: Construire un bureau pour le chef ZAT	Unité	1	4 000 000	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000	400 000	3 600 000
A3.1.1.4 : Former les producteurs en agriculture biologique	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.1.5: Sensibilisation et formation des agriculteurs en agroforesterie	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.1.6 : Former les acteurs sur les itinéraires techniques des différentes spéculations maraîchères	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.1.7 : Former à l'entreprenariat et à la gestion coopérative des maraîchers	Session	2	300 000	300 000	-	-	300 000	-	600 000	60 000	540 000
A3.1.1.8 : Former	Session	3	500 000	500	-	500	-	500	1 500	150 000	1 350 000

les agriculteurs pour lutter contre les ravageurs des cultures maraîchères				000		000		000	000		
A3.1.1.9: Acquérir un tracteur	Nombre	1	50 000 000	-	-	50 000 000	-	-	50 000 000	5 000 000	45 000 000
A3.1.1.10: Renforcer les capacités sur les nouvelles techniques agriculturales	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.1.11: Doter les agriculteurs en équipements (attelage…)	Forfait	1	20 000 000	-	-	10 000 000	-	10 000 000	20 000 000	2 000 000	18 000 000
A3.1.1.12 : Former les producteurs en compostage et réalisation de fosses fumières	Session	3	750 000	750 000	-	750 000	-	750 000	2 250 000	225 000	2 025 000
A3.1.1.13 : Former les producteurs en techniques de réalisation de cordons pierreux	Ha	3	700 000	-	700 000	700 000	700 000	-	2 100 000	210 000	1 890 000
A3.1.1.14: Réaliser des aménagements CES/DRS (cordon pierreux)	Ha		PM	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.1.1.15: Construire des magasins de stockage et de vente d'intrants agricoles (20t)	Unité	3	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	20 000 000	-	60 000 000	6 000 000	54 000 000
A3.1.1.16: Construire et équiper une banque de céréales (50t) (warrantage)	Unité	1	60 000 000	-	60 000 000	-	-	-	60 000 000	6 000 000	54 000 000
A3.1.1.17: Construire le magasin ZAT	Unité	1	10 000 000	-	-	10 000 000	-	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000
A3.1.1.18: Former les producteurs en techniques de conservation et de	Session	2	500 000	-	500 000	-	500 000	-	1 000 000	100 000	900 000

transformation											
R3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée				**38 700 000**	**59 500 000**	**17 250 000**	**21 900 000**	**11 800 000**	**149 150 000**	**14 915 000**	**134 235 000**
A3.1.2.1: Construire un bureau ZATE	Unité	1	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	6 000 000	600 000	5 400 000
A3.1.2.2 : Construire un logement ZATE	Unité	1	4 000 000	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000	400 000	3 600 000
A3.1.2.3. Construire un magasin ZATE (20t)	Unité	1	25 000 000	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000	2 500 000	22 500 000
A3.1.2.4 : Aménager des pistes à bétail	Km		PM	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.1.2.5 : Aménager des espaces pastoraux	Ha		PM	-	-	-	-	-	-	-	
A3.1.2.6 : Aménager des parcs de vaccination	Unité	3	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A3.1.2.7 : Introduire des races performantes ovine et bovine	Forfait	1	10 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000	1 000 000	9 000 000
A3.1.2.8 : Construire des fenils	Unité	5	250 000	-	500 000	250 000	500 000	-	1 250 000	125 000	1 125 000
A3.1.2.9 : Former les éleveurs en embouche ovine et bovine	Session	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	150 000	1 350 000
A3.1.2.10 : Former les éleveurs en technique de fauche et conservation du fourrage	Session	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	150 000	1 350 000
A3.1.2.11 : Former les éleveurs en culture fourragère	Session	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	150 000	1 350 000
A3.1.2.12: Acquérir du matériel de fauche	Forfait	1	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000	100 000	900 000
A3.1.2.13 : Former sur la gestion des conflits	Session	2	300 000	300 000	-	300 000	-	-	600 000	60 000	540 000

agriculteurs-éleveurs (Loi 034)											
A3.1.2.14 : Organiser un cadre de concertation pour le secteur agro-sylvo-pastoral	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.2.15 : Tenir une journée de promotion de l'élevage	Session	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.2.16 : Réaliser des points d'eau pastoraux (puits et abreuvoirs)	Nombre	3	3 500 000	-	-	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000	1 050 000	9 450 000
A3.1.2.17 : Former les femmes en embouche	Session	2	300 000	-	-	300 000	-	300 000	600 000	60 000	540 000
A3.1.2.18: Redynamiser les débarcadères	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	100 000	900 000
A3.1.2.19: Construire une chambre froide et un comptoir pour le poisson	Forfait	2	50 000 000	-	50 000 000	-	-	-	50 000 000	5 000 000	45 000 000
A3.1.2.20: Former en pisciculture	Session	2	300 000	-	300 000	-	-	300 000	600 000	60 000	540 000
A3.1.2.21: Former les pêcheurs en production d'aliment pour poisson	Session	2	300 000	-	300 000	-	-	300 000	600 000	60 000	540 000
A3.1.2.22: Former et doter les pêcheurs professionnels en matériel conventionnel	Nombre (pers.)	50	50 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.1.2.23 : Former et doter en équipement 20 apiculteurs	Nombre	20	550 000	-	-	5 500 000	5 500 000	-	11 000 000	1 100 000	9 900 000
R3.1.3: Les PFNL sont mieux valorisés				**-**	**2 500 000**	**-**	**-**	**2 500 000**	**5 000 000**	**500 000**	**4 500 000**
A.3.1.3.1: Former et équiper les femmes pour l'exploitation et la	Session	2	2 500 000	-	2 500 000	-	-	2 500 000	5 000 000	500 000	4 500 000

valorisation des PFNL											
OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents (Développer le secteur industriel et artisanal)											
EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations											
R 3.2.1: Le secteur industriel de la transformation et des services est renforcé				**-**	**18 500 000**	**120 500 000**	**3 500 000**	**40 000 000**	**182 500 000**	**18 250 000**	**164 250 000**
A3.2.1.1: Construire une mini laiterie	Unité	1	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A3.2.1.3: Construire le nouveau marché	Unité	1	120 000 000	-	-	120 000 000	-	-	120 000 000	12 000 000	108 000 000
A3.2.1.3 : Construire un comptoir maraîcher et d'une aire de stationnement	Unité	1	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A3.2.1.4 : Construire et équiper des kiosks métalliques (vente de café…)	Nombre	10	700 000	-	3 500 000	-	3 500 000	-	7 000 000	700 000	6 300 000
A3.2.1.5 : Construire des hangars marchands	Nombre	2	2 500 000	-	-	-	-	5 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
A3.2.1.6: Recenser et organiser les artisans	Forfait	1	500 000	-	-	500 000	-	-	500 000	50 000	450 000
A3.2.1.7: Construire un centre de métier pour le tissage (jeunes et jeunes filles)	Unité	1	20 000 000	-	-	-	-	20 000 000	20 000 000	2 000 000	18 000 000
R3.2.2: Les infrastructures et activités de rencontre et de loisir sont développées				**1 000 000**	**6 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**10 000 000**	**1 000 000**	**9 000 000**
A3.2.2.1: Equiper le centre populaire de loisirs	Forfait	1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-	5 000 000	500 000	4 500 000
A3.2.2.2: Organiser la coupe du Maire	Edition	5	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
R3.2.3 : Le potentiel touristique et les				**5**	**6**	**5**	**5**	**5**	**26 000**	**2 600 000**	**23 400 000**

activités culturelles sont développées				**000 000**	**000 000**	**000 000**	**000 000**	**000 000**	**000**		
A3.2.3.1 : Recenser les sites touristiques de la commune	Forfait	1	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000	100 000	900 000
A3.2.3.2 : Tenir les journées culturelles du Zamakingkan	Edition	5	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000	2 500 000	22 500 000
OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie (Développer des infrastructures structurantes de qualité)											
EA 3.4.1 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie											
R 3.4.1: Le désenclavement de la commune est amélioré				**4 400 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**3 000 000**	**16 400 000**	**1 640 000**	**14 760 000**
A3.4.1.1: Aménager des pistes rurales	Km	53	PM	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.4.1.2: Entretenir des pistes rurales	Km	14	PM	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.4.1.3: Opération de lotissement	Forfait	1	PM	-	-	-	-	-	-	-	-
A3.4.1.4 : Acquérir et installer des lampadaires publics solaires	Nombre	60	250 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A3.4.1.5 : Equiper les services techniques de branchements électriques SONABEL	Nombre	7	200 000	1 400 000	-	-	-	-	1 400 000	140 000	1 260 000
OS 3.5: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales											
EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement											
R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés				**31 900 000**	**26 800 000**	**23 200 000**	**23 200 000**	**23 200 000**	**128 300 000**	**12 830 000**	**115 470 000**
A3.5.1.1: Restaurer et protéger les berges des fleuves Sourou et Mouhoun	Forfait	5	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000	5 000 000	45 000 000
A3.5.1.2: Créer un jardin botanique au sein de la	Unité	1	200 000	200 000	-	-	-		200 000	20 000	180 000

Mairie											
A3.5.1.3: Créer des bosquets dans 10 villages	Nombre	10	2 500 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000	2 500 000	22 500 000
A3.5.1.4: Créer des bosquets scolaires	Nombre	8	1 000 000	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000	800 000	7 200 000
A3.5.1.5 : Ouvrir des pare-feu	Forfait	1	PM	-	-	-	-	-		-	-
A3.5.1.6 : Vulgariser l'espèce *Acacia albida* dans les espaces cultivables	Forfait	1	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-	1 200 000	120 000	1 080 000
A3.5.1.7 : Appuyer la plantation d'arbres à usage de bois de chauffe	Forfait	5	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	16 000 000	1 600 000	14 400 000
A3.5.1.8 : Mettre en place un jardin école de démonstration des espèces à valeurs socio-économiques	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000	300 000	2 700 000
A3.5.1.9 : Former et équiper 50 pépiniéristes	Nombre	50	300 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 500 000	13 500 000
A3.5.1.10 : Mettre en place des comités de protection des berges	Forfait	1	500 000	500 000	-	-	-	-	500 000	50 000	450 000
A3.5.1.11: Construire et équiper le bureau du service de l'environnement	Unité	1	7 000 000	7 000 000	-	-	-	-	7 000 000	700 000	6 300 000
A3.5.1.12: Acquérir une moto de service Yamaha YBR	Nombre	1	2 400 000	-	2 400 000	-	-	-	2 400 000	240 000	2 160 000
R 3.5.2 : La population gère de manière durable des ressources naturelles et environnementales				**4 150 000**	**3 750 000**	**3 650 000**	**3 050 000**	**3 650 000**	**18 250 000**	**1 825 000**	**16 425 000**
A3.5.2.1 : Former les enseignants à l'éducation environnementale	Session	5	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	1 750 000	175 000	1 575 000
A3.5.2.2 : Sensibiliser la	Séance	3	500 000	500 000	-	500 000	-	500 000	1 500 000	150 000	1 350 000

population sur les effets néfastes du changement climatique											
A3.5.2.3 : Sensibiliser la population sur les feux de brousse et la pratique de feux précoces	Séance	3	300 000	300 000	-	300 000	-	300 000	900 000	90 000	810 000
A3.5.2.4 : Sensibiliser et former les artisans sur les questions de l'environnement	Session	1	300 000	-	300 000	-	-	-	300 000	30 000	270 000
A3.5.2.5 : Sensibiliser et former la population sur la gestion rationnelle des ressources naturelles (MPCD)	Session	3	300 000	-	900 000	-	-	-	900 000	90 000	810 000
A3.5.2.6 : Sensibiliser et former des producteurs sur les mesures d'adaptation au changement climatique	Session	2	500 000	500 000	-	-	500 000	-	1 000 000	100 000	900 000
A3.5.2.7 : Sensibiliser sur l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages	Session	3	300 000	300 000	-	300 000	-	300 000	900 000	90 000	810 000
A3.5.2.8 : Sensibiliser les exploitants des berges sur l'usage des produits phytosanitaires	Séance	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000
A3.5.2.9 : Organiser en milieu scolaire une journée d'information et de sensibilisation sur le changement climatique et la protection de	Séance	5	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	250 000	2 250 000

l'environnement											
A3.5.3.2.10 : Sensibiliser et promouvoir les bio-digesteurs	Séance	5	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000	200 000	1 800 000
A3.5.2.11 : Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie plus écologiques (butane…)	Séance	5	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000	200 000	1 800 000
A3.5.2.12 : Promouvoir l'énergie solaire	Session	5	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000	200 000	1 800 000
Coût global du PCD				**290 110 000**	**517 480 000**	**475 060 000**	**317 480 000**	**194 600 000**	**1 794 730 000**	**181 830 000**	**1 609 400 000**

Tableau 40 : Programmation financière des actions/activités pour la première année (2019)

Axes-OS-Résultats-Activités	**Unité**	**Qté**	**Coût unitaire**	**Programmation financière An1**	**Coût total**	**Financement**	
						Commune	**A rechercher**
Axe1: Renforcer la bonne gouvernance locale				**3 160 000**	**3 160 000**	**1 030 000**	**2 130 000**
OS 1.1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative dans la commune							
EA 1.1.2 : La sécurité et la protection civile sont renforcées							
EA 1.1.7 : Le système de redevabilité est développé à tous les niveaux							
R 1.1.1 : La redevabilité est développée au niveau de la commune de Sono				**500 000**	**500 000**	**500 000**	**-**
A1.1.1.1: Organiser annuellement des journées de redevabilité	Séance	1	500 000	500 000	500 000	500 000	-
R 1.1.2: La sécurité et la protection civile et sociale sont renforcées				**800 000**	**800 000**	**80 000**	**720 000**
A1.1.2.2: Organiser des activités de sensibilisation sur le	Séance	1	800 000	800 000	800 000	80 000	720 000

civisme et les mesures de sécurité (émission radio, journée de la sécurité…)							
OS1.3 : Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale							
EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée							
R 1.3.1 : Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune				**1 760 000**	**1 760 000**	**350 000**	**1 410 000**
A1.3.1.1: Renforcer les capacités des CVD et conseillers sur leurs rôles et prérogatives	Session	1	330 000	330 000	330 000	-	330 000
A1.3.1.2: Tenir des journées de sensibilisation sur le civisme, le vivre ensemble et la tolérance religieuse en milieu scolaire et dans la société	Session	1	500 000	500 000	500 000	-	500 000
A1.3.1.3: Former les conseillers sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans communaux de développement	Session	1	580 000	580 000	580 000	-	580 000
A1.3.1.5: Acquérir un logiciel pour établir une base de données des contribuables	Forfait	1	350 000	350 000	350 000	350 000	-
R 1.3.2: Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré				**100 000**	**100 000**	**100 000**	**-**
A1.3.2.1: Installer un réseau Wi-Fi (Mairie)	Forfait	1	100 000	100 000	100 000	100 000	-
Axe 2 : Développer le capital humain				**165 750 000**	**165 750 000**	**16 575 000**	**149 175 000**
OS 2.1 : Promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique							
EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous							
R 2.1.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées				**20 600 000**	**20 600 000**	**2 060 000**	**18 540 000**
A2.1.1.3: Construire un incinérateur	Unité	1	600 000	600 000	600 000	60 000	540 000
A2.1.1.4: Réhabiliter la maternité	Unité	1	20 000 000	20 000 000	20 000 000	2 000 000	18 000 000
R 2.1.2: L'équipement des formations de santé est amélioré				**1 000 000**	**1 000 000**	**100 000**	**900 000**
A2.1.2.3: Doter le CSPS de matériel médicotechnique	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100 000	900 000
OS 2.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie							
EA 2.2.1 : L'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré							

R 2.2.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées				**32 500 000**	**32 500 000**	**3 250 000**	**29 250 000**
A2.2.1.2: Normaliser les écoles primaires (3 classes)	Unité	3	8 000 000	24 000 000	24 000 000	2 400 000	21 600 000
A2.2.1.10 : Equiper le lycée en tables-bancs	Unité	100	35 000	3 500 000	3 500 000	350 000	3 150 000
A2.2.1.11: Equiper la CEB	Forfait	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
R 2.2.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré				**45 700 000**	**45 700 000**	**4 570 000**	**41 130 000**
A2.2.2.1: Construire un logement pour la CEB	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000 000	700 000	6 300 000
A2.2.2.2: Acquérir des motos de service Yamaha YBR (CEB)	Unité	2	2 400 000	4 800 000	4 800 000	480 000	4 320 000
A2.2.2.3: Doter les écoles primaires en bibliothèques	Unité	2	500 000	1 000 000	1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.7 : Acquérir du matériel d'hygiène et d'assainissement (primaire et secondaire)	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.8 : Réaliser des tableaux muraux et bancs externes	Unité	10	50 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A2.2.2.9 : Appuyer les cantines en vivres (primaire et lycée)	Forfait	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000	150 000	1 350 000
A2.2.2.11 : Tenir une journée d'excellence scolaire (primaire et secondaire)	Edition	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A2.2.2.12 : Tenir des activités de reboisement et acquisition de matériel d'entretien	Forfait	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A2.2.2.13 : Equiper les écoles de bacs à ordures	Unité	12	25 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A2.2.2.14 : Equiper la salle des professeurs en mobilier	Forfait	1	600 000	600 000	600 000	60 000	540 000
A2.2.2.16 : Construire des logements pour le lycée	Unité	3	6 000 000	18 000 000	18 000 000	1 800 000	16 200 000
A2.2.2.17 : Aménager des hangars à usage de parking pour les élèves et le personnel	Unité	2	500 000	1 000 000	1 000 000	100 000	900 000
A2.2.2.18 : Construire des cantines (cuisine)	Unité	2	1 500 000	3 000 000	3 000 000	300 000	2 700 000
A2.2.2.21: Délimiter les	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000	100 000	900 000

domaines scolaires					000		
A2.2.2.22: Planter des haies-vives pour délimiter les écoles	Nombre	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000	300 000	2 700 000
A2.2.2.23 : Renforcer les capacités des acteurs de l'enseignement	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A2.2.2.24 : Financer des AGR au profit des structures éducatives (10 établissements)	Unité	5	300 000	1 500 000	1 500 000	150 000	1 350 000
A2.2.2.25 : Tenir des séances de sensibilisation sur l'éducation (primaire et secondaire)	Séance	1	200 000	200 000	200 000	20 000	180 000
OS 2.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes							
EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous							
R 2.4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu				**500 000**	**500 000**	**50 000**	**450 000**
A2.4.1.1 : Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des femmes et jeunes pour le développement d'AGR dans divers domaines	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
R 2.4.2: La protection sociale est assurée dans la commune				**1 100 000**	**1 100 000**	**110 000**	**990 000**
A2.4.2.2 : Informer, éduquer et communiquer avec la population contre la pratique de l'excision	Séance	1	500 000	500 000	500000	50 000	450 000
A2.4.2.3 : Informer, éduquer et communiquer avec la population pour l'éducation des filles	Séance	1	300 000	300 000	300000	30 000	270 000
A2.4.2.4 : Informer, éduquer et communiquer avec la population contre le mariage des enfants	Séance	1	300 000	300 000	300000	30 000	270 000
OS 2.5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité							
EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti							
R 2.5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré				**64 350 000**	**64 350 000**	**6 435 000**	**57 915 000**
A2.5.1.1: Réaliser de nouvelles bornes	Nombre	2	750 000	1 500 000	1 500 000	150 000	1 350 000

fontaines à partir de l'AEPS de la Mairie							
A2.5.1.3: Réaliser des forages	Nombre	4	7 500 000	30 000 000	30 000 000	3 000 000	27 000 000
A2.5.1.4: Réhabiliter un forage	Nombre	1	750 000	750 000	750 000	75 000	675 000
A2.5.1.6: Construire des blocs de latrines publiques	Nombre	4	5 000 000	20 000 000	20 000 000	2 000 000	18 000 000
A2.5.1.7: Réaliser des latrines familiales	Nombre	60	110 000	6 600 000	6 600 000	660 000	5 940 000
A2.5.1.8: Construire un bloc de latrines au CSPS	Nombre	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
A2.5.1.9: Sensibiliser et former à l'usage et l'entretien des latrines	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois				**121 200 000**	**121 200 000**	**12 120 000**	**109 080 000**
OS 3.1 : Développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché							
EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable							
EA 3.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée							
R 3.1.1: La production agricole s'est accrue				**36 050 000**	**36 050 000**	**3 605 000**	**32 445 000**
A3.1.1.1: Aménager des bas-fonds rizicoles	Ha	15	1 500 000	22 500 000	22 500 000	2 250 000	20 250 000
A3.1.1.2: Construire un logement pour le chef ZAT	Unité	1	6 000 000	6 000 000	6 000 000	600 000	5 400 000
A3.1.1.3: Construire un bureau pour le chef ZAT	Unité	1	4 000 000	4 000 000	4 000 000	400 000	3 600 000
A3.1.1.4 : Former les producteurs en agriculture biologique	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.1.1.5: Sensibilisation et formation des agriculteurs en agroforesterie	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.1.1.6 : Former les acteurs sur les itinéraires techniques des différentes spéculations maraîchères	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.1.1.7 : Former à l'entreprenariat et à la gestion coopérative des maraîchers	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.1.1.8 : Former les	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000

agriculteurs pour lutter contre les ravageurs des cultures maraîchères							
A3.1.1.10: Renforcer les capacités sur les nouvelles techniques agriculturales	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.1.1.12 : Former les producteurs en compostage et réalisation de fosses fumières	Session	1	750 000	750 000	750 000	75 000	675 000
R3.1.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée				**38 700 000**	**38 700 000**	**3 870 000**	**34 830 000**
A3.1.2.1: Construire un bureau ZATE	Unité	1	6 000 000	6 000 000	6 000 000	600 000	5 400 000
A3.1.2.2 : Construire un logement ZATE	Unité	1	4 000 000	4 000 000	4 000 000	400 000	3 600 000
A3.1.2.3. Construire un magasin ZATE (20t)	Unité	1	25 000 000	25 000 000	25 000 000	2 500 000	22 500 000
A3.1.2.9 : Former les éleveurs en embouche ovine et bovine	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.1.2.10 : Former les éleveurs en technique de fauche et conservation du fourrage	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.1.2.11 : Former les éleveurs en culture fourragère	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.1.2.13 : Former sur la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs (Loi 034)	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.1.2.14 : Organiser un cadre de concertation pour le secteur agro-sylvo-pastoral	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.1.2.15 : Tenir une journée de promotion de l'élevage	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.1.2.18: Redynamiser les débarcadères	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100 000	900 000
A3.1.2.22: Former et doter les pêcheurs professionnels en matériel conventionnel	Nombre (pers.)	10	50 000	500 000	500 000	50 000	450 000
OS 3.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents (Développer le secteur industriel et artisanal)							
EA 3.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations							

R3.2.2: Les infrastructures et activités de rencontre et de loisir sont développées				**1 000 000**	**1 000 000**	**100 000**	**900 000**
A3.2.2.2: Organiser la coupe du Maire	Edition	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100 000	900 000
R3.2.3 : Le potentiel touristique et les activités culturelles sont développées				**5 000 000**	**5 000 000**	**500 000**	**4 500 000**
A3.2.3.2 : Tenir les journées culturelles du Zamakingkan	Edition	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
OS 3.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie (Développer des infrastructures structurantes de qualité)							
EA 3.4.1 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie							
R 3.4.1: Le désenclavement de la commune est amélioré				**4 400 000**	**4 400 000**	**440 000**	**3 960 000**
A3.4.1.4 : Acquérir et installer des lampadaires publics solaires	Nombre	12	250 000	3 000 000	3 000 000	300 000	2 700 000
A3.4.1.5 : Equiper les services techniques de branchements électriques SONABEL	Nombre	7	200 000	1 400 000	1 400 000	140 000	1 260 000
OS 3.5: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales							
EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement							
R 3.5.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés				**31 900 000**	**31 900 000**	**3 190 000**	**28 710 000**
A3.5.1.1: Restaurer et protéger les berges des fleuves Sourou et Mouhoun	Forfait	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000	1 000 000	9 000 000
A3.5.1.2: Créer un jardin botanique au sein de la Mairie	Unité	1	200 000	200 000	200 000	20 000	180 000
A3.5.1.3: Créer des bosquets dans 10 villages	Nombre	2	2 500 000	5 000 000	5 000 000	500 000	4 500 000
A3.5.1.7 : Appuyer la plantation d'arbres à usage de bois de chauffe	Forfait	1	3 200 000	3 200 000	3 200 000	320 000	2 880 000
A3.5.1.8 : Mettre en place un jardin école de démonstration des espèces à valeurs socio-économiques	Forfait	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000	300 000	2 700 000
A3.5.1.9 : Former et équiper 50 pépiniéristes	Nombre	10	300 000	3 000 000	3 000 000	300 000	2 700 000
A3.5.1.10 : Mettre en place des comités de protection des berges	Forfait	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.5.1.11: Construire et	Unité	1	7 000 000	7 000 000	7 000	700 000	6 300 000

équiper le bureau du service de l'environnement					000		
R 3.5.2 : La population gère de manière durable des ressources naturelles et environnementales				**4 150 000**	**4 150 000**	**415 000**	**3 735 000**
A3.5.2.1 : Former les enseignants à l'éducation environnementale	Session	1	350 000	350 000	350 000	35 000	315 000
A3.5.2.2 : Sensibiliser la population sur les effets néfastes du changement climatique	Séance	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.5.2.3 : Sensibiliser la population sur les feux de brousse et la pratique de feux précoces	Séance	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.5.2.6 : Sensibiliser et former des producteurs sur les mesures d'adaptation au changement climatique	Session	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.5.2.7 : Sensibiliser sur l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages	Session	1	300 000	300 000	300 000	30 000	270 000
A3.5.2.8 : Sensibiliser les exploitants des berges sur l'usage des produits phytosanitaires	Séance	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.5.2.9 : Organiser en milieu scolaire une journée d'information et de sensibilisation sur le changement climatique et la protection de l'environnement	Séance	1	500 000	500 000	500 000	50 000	450 000
A3.5.3.2.10 : Sensibiliser et promouvoir les bio-digesteurs	Séance	1	400 000	400 000	400 000	40 000	360 000
A3.5.2.11 : Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie plus écologiques (butane…)	Séance	1	400 000	400 000	400 000	40 000	360 000
A3.5.2.12 : Promouvoir l'énergie solaire	Session	1	400 000	400 000	400 000	40 000	360 000
Coût global du PCD				**290 110 000**	**290 110 000**	**29 725 000**	**260 385 000**

L'évaluation financière du présent plan indique un montant global de ***un milliard sept cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent trente mille (1 793 730 000) franc CFA.*** Le financement du PCD est assuré par le conseil municipal, ses partenaires au développement et l'Etat. L'analyse de la mobilisation financière indique que :

- **181 830 000** F CFA soit 10,13% du montant global du plan est financé sur ressources internes de la commune. Cet apport de la commune est constitué par la contribution du budget communal et par celle des bénéficiaires directes des projets.

- **1 609 400 000** F CFA soit 89,67 % est la part du financement à rechercher.

Tableau 41:Synthèse du coût global du PCD(en millier de francs CFA)

Axes	Programmation financière					Coût total	Financement	
	An1	An2	An3	An4	An5		Commune	A rechercher
Axe1 : Renforcer la bonne gouvernance locale	3 160	37 130	2 710	2 130	1 800	46 930	7 200	37 730
Axe 2 : Développer le capital humain	165 750	248 600	197 300	208 700	81 900	902 250	90 075	810 675
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois	121 200	231 750	275 050	106 650	110 900	845 550	84 555	760 995
Coût global du PCD	**290 110**	**517 480**	**475 060**	**317 480**	**194 600**	**1 794 730**	**181 830**	**1 609 400**

TROISIEME PARTIE : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

I. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Pour l'exécution et le suivi-évaluation du plan, la stratégie de mise en œuvre proposée repose sur les éléments suivants : les principes directeurs, le cadre institutionnel, le dispositif institutionnel, la programmation annuelle, la stratégie de mobilisation des acteurs et des ressources et les mesures d'accompagnement.

1.1. Principes directeurs

Pour la mise en œuvre réussie du plan, l'observation de quelques principes s'impose. Il s'agit notamment des huit (8) principes suivants :

Principe 1 : Le plan constitue un cadre de référence : Les actions prévues à ce titre ont une primauté sans équivoque sur les actions non-inscrites au plan et qui ne devraient pas prendre le pas sur celles inscrites au plan.

Principe 2 : La maîtrise d'ouvrage des actions inscrites au plan : La maîtrise d'ouvrage des actions inscrites au plan est du strict ressort du conseil municipal sauf si celui-ci-consent la déléguée à une structure quelle jugera compétente.

Principe 3 : Le cofinancement des microprojets inscrits au plan : Les microprojets seront cofinancés principalement par les bénéficiaires directs, la mairie et partenaires au développement viendront en appui le cas échéant et suivant des critères d'éligibilités qui seront déterminés par le conseil municipal. La liste de ces projets précisés par délibération qui sera prise à cet effet.

Principe 4 : La promotion de l'expertise locale : L'expertise locale sera en priorité sollicitée chaque fois qu'il est démontré qu'elle est en mesure d'exécuter les actions inscrites au plan. Le cas échéant, la commune se réserve le droit de faire appel à des expertises extérieures pour la réalisation des actions qui ne peuvent être exécutées avec satisfaction et dans les délais par des entrepreneurs ou prestataires locaux.

Principe 5 : le principe de la concertation : La commune de Sono a mis en place des cadres de concertation horizontale et verticale. Ces cadres seront mis à contribution pour le suivi périodique ou en cas de besoin. Ce principe devrait créer une synergie d'actions entre les différents acteurs de la commune afin d'assurer une bonne formulation des projets issus du PCD et une mise en œuvre bien coordonnée des actions de développement.

Principe 6 : Partenariat Public-Privé : La mise en œuvre du plan va nécessiter le concours de partenaires privés et notamment pour des actions d'envergure. Le diagnostic a fait état de projets structurant, tels la transformation des produits maraîchers (la tomate par exemple et d'autres produits maraîchers). Pour obéir à ce principe, la commune contribuera à créer les conditions cadre pour attirer les investisseurs privés dans les domaines économiques et sociaux susceptibles de promouvoir l'emploi et d'améliorer les revenus des populations.

Principe 7 : La nécessaire contribution des acteurs dans la mise en œuvre du Plan : Outre les financements propres de la Mairie et des bénéficiaires directes des investissements, les acteurs identifiés pour le financement du plan sont les suivants :

- l'état ;
- les opérateurs du secteur privé ;
- les ONG, projets et programmes de développement ;
- la coopération décentralisée et le jumelage ;
- les dons et legs divers.

Principe 8 : L'appui des services techniques déconcentrés : Le concours technique des STD est indispensable pour la réussite de l'exécution du PCD ; Des concertations suivies de conclusions de protocoles d'accords seront indubitablement nécessaires pour parvenir à un appui technique conséquent à la commune afin qu'elle puisse réaliser son programme.

- **Cadre institutionnel**

Pour la mise en œuvre du Plan Communal de Développement, le conseil municipal est le maître d'ouvrage. Il est appuyé dans sa mise en œuvre par certains acteurs que sont : l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les autorités coutumières et religieuses, la société civile, les communes, les élus locaux, les services techniques déconcentrés, les prestataires de services, les ONG, les projets et programmes de développement, les populations bénéficiaires.

Tous ces acteurs ont pour rôle d'accompagner le conseil municipal dans la mise en œuvre du plan à travers des actions d'appuis, de conseils, de mobilisation des ressources, des formations etc.

- **Dispositif organisationnel**

Le présent PCD comprend plusieurs actions prioritaires à suivre. Il est donc important que le Conseil Municipal mette en place un dispositif souple et opérationnel pour l'appuyer dans sa gestion. Il s'agira d'un Comité Technique de Gestion (CTG) du PCD et d'un Cadre de Concertation Communal (CCCo) tous deux mis en place par arrêté municipal.

- La maîtrise d'ouvrage du plan est assurée par le Conseil municipal dirigé par le Maire. C'est le Conseil municipal qui adopte le plan et contrôle son exécution.

- Un Comité Technique de Gestion du PCD dont la mission est de prendre en charge toutes les questions techniques (montage de dossiers de projets, mobilisation des ressources financières, suivi et évaluation, etc.) et la mise en œuvre du plan. Le Comité Technique de Gestion (CTG) du PCD est assisté par les services techniques de l'Etat compétents. L'équipe technique peut responsabiliser ses membres pour suivre des projets, des objectifs ou des travaux. Elle assiste les CVD au niveau village. Les CVD sont responsables de la mise en œuvre des programmes d'investissement des villages. Le comité pourrait être composé comme suit : le Maire (président), le Président de la commission environnement et développement local (vice-président), un chargé de planification de la mairie s'il en existe (rapporteur), le Chef du service des affaires

financières de la mairie, le chargé de communication de la mairie, un représentant des OSC, les représentants des services techniques (4 au maximum).

- Un cadre de concertation. Afin de susciter une large adhésion à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan, un cadre de concertation large regroupant tous les acteurs pertinents impliqués ou pas dans les actions du plan devrait être créé. Le Cadre de Concertation Communale (CCCo) devrait être cet outil. Cette instance servira à l'information, à la mobilisation sociale et devra susciter une dynamique de développement local. Le Cadre est un espace d'échange entre le Conseil municipal et les autres acteurs sur les questions de développement local et le PCD.

- **Programmation annuelle**

Le Conseil municipal devra élaborer chaque année un programme d'exécution du plan (Plan Annuel d'Investissement), constitué de projets mûrs et organiser sa mise en œuvre. Le plan comporte deux types d'éléments : les éléments figés (la finalité et les axes de développement) qui reste tels durant la durée du plan et les éléments dynamiques à l'intérieur des contraintes (objectifs, actions et projets) qui peuvent être recomposés en fonction des changements qui interviennent tout en restant dans le fil de la finalité et des axes de développement du plan.

La programmation doit concerner non seulement les projets ou actions mais aussi la mobilisation des recettes. Il s'agira de budgétiser les investissements que la commune entend réaliser et faire ainsi du budget un outil de développement. La session budgétaire doit planifier les ressources (le niveau des impôts et taxes à collecter, l'appel de fonds au niveau des partenaires) mais aussi les dépenses d'investissement en relation avec le plan. La programmation sera de type triennal glissant et consistera en la remise à jour chaque année pour trois ans tout en restant conforme aux orientations stratégiques du plan.

L'exercice de programmation doit donner lieu à la concertation entre les partenaires, concertation au cours de laquelle seront évalués les changements et les propositions de réajustement à faire. A côté de son propre programme, la commune doit disposer, tant que faire se peut, des programmes des autres acteurs afin de les suivre.

- **Stratégies de mobilisation des acteurs et des ressources**

Ressources humaines : une des ressources humaines abondantes et mobilisables est l'investissement humain. Il y a des actions directement réalisables par la population et à son profit, qui ne demande pas de ressources financières (hygiène, assainissement, entretien de certaines partie de la voirie). Il revient au Conseil municipal d'effectuer un travail de sensibilisation dans les quartiers pour assurer le soutien et la contribution de la population à certaines de ses actions. Le Conseil municipal a aussi la possibilité de mobiliser les autres acteurs comme les opérateurs économiques, les services techniques, les ressortissants à l'extérieur pour qu'ils contribuent à la réalisation du plan.

Mobilisation financière : les ressources financières mobilisables pour financer le développement de la commune existent. La mobilisation de ces ressources est une des conditions de la réussite du plan. Les principales ressources à mobiliser pourraient être les suivantes :

- la Commune elle-même (fiscalité locale, ressources domaniales, les produits tirés de la gestion des services publics locaux, la contribution financière des populations, etc.) ;
- l'Etat (compensation financière des transferts de compétences, concours financiers à la collectivité, autres subventions),
- les partenaires au développement (bailleurs de fonds, projets, programmes, société civile, etc..),
- la coopération décentralisée (jumelages, parrainages, etc..) ;
- les appuis divers.

Pour la mobilisation des ressources au niveau de la population, il est opportun de mener des actions de sensibilisation sur le principe du cofinancement des actions du plan et sur le civisme fiscal au niveau des villages et des secteurs. Par ailleurs, des actions de lobbying et de plaidoyer à l'égard des partenaires potentiels de la Commune sont à envisager pour susciter leurs intérêts pour le financement du PCD. Aussi, la Commune devra tenir à jour un répertoire des partenaires

techniques et financiers et des autres acteurs et définir une stratégie de mobilisation de ressources financières.

De même, le développement de la coopération décentralisée à travers la dynamisation des jumelages existant et la recherche de nouveaux partenariats nord-sud et sud-sud sont souhaités.

La Commune doit envisager l'élargissement de l'assiette fiscale, rendre efficace le système de recouvrement des recettes et initier des actions à fortes retombées économiques dans l'optique d'améliorer ses capacités de financement des actions du PCD.

- **Mesures d'accompagnement du plan**

Le marketing social initié au cours de cette phase se veut une action transversale et permanente tout au long du processus de mise en œuvre du plan. Il a pour objet de mieux faire connaître le document final du PCD et de susciter l'adhésion de toute la communauté dans la matérialisation de ce projet.

Les actions de marketing social, sous-tendues par une forte campagne de communication à l'endroit des communautés à la base et des élus locaux, se développeront à travers les canaux de communication locale les plus appropriés (émissions radiodiffusées, etc.).

Cette phase a trait à la définition de la démarche d'exécution des projets. Elle se développe suivant les cinq (04) étapes ci-après :

- l'étape de communication et de négociation ;
- l'étape de mobilisation des ressources endogènes et exogènes ;
- l'étape d'élaboration des études d'exécution et de passation des marchés ;
- l'étape de réalisation et de suivi - contrôle des projets.

- ***L'étape de communication et de négociation***

L'étape de communication et de négociation est un des maillons les plus importants dans la démarche proposée. L'excellente maîtrise de cette étape, par le Conseil Municipal et la cellule

de pilotage de PCD, est un atout pour motiver l'engagement des partenaires au développement dans son processus de mise en œuvre. Les négociations avec les partenaires au développement devront être permanentes et manifestes aussi bien au niveau du Conseil Municipal que de la cellule de pilotage du PCD. Elles devront également pouvoir se formaliser dans le cadre d'accords de partenariat.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions du plan requiert une adhésion et une synergie d'action entre les différents acteurs. Le plan ou la stratégie de communication permet d'organiser la communication durant tout le processus de mise en œuvre du PCD.

- ***L'élaboration des études d'exécution et de passation des marchés de travaux ou de fournitures***

La réalisation des projets issus du PCD nécessite :

- d'une part, l'élaboration des études d'exécution : les études permettent de mieux évaluer techniquement et financièrement les projets identifiés et retenus. Elles pourraient être exécutées par le concours des services techniques déconcentrés ou par le biais des bureaux d'études par voie d'appel d'offre ;

- d'autre part, la mise en œuvre d'une procédure de passation de marché de travaux ou de fournitures: cette procédure devra s'appliquer pour le choix des entreprises devant exécuter les marchés de travaux ou de fournitures conformément aux textes en vigueur. Le but de cette procédure de passation de marché est de créer le maximum de transparence dans la conduite des projets.

- ***Réalisation et suivi – contrôle des projets***

Cette étape porte sur l'exécution concrète des projets par les entreprises adjudicataires des marchés. Elle nécessite un suivi-contrôle minutieux ponctué par la production de rapports réguliers de suivi des travaux ; cela, afin de s'assurer de la bonne conduite du projet. Ce suivi-contrôle de l'exécution des projets est de la responsabilité :

- du Conseil Municipal ;

- du Comité Technique de Gestion ;

- des services techniques déconcentrés selon leurs compétences.

- ***Renforcement des capacités des ressources humaines***

Les mesures de renforcement des capacités consisteront en une série de formations des personnes chargées de la mise en œuvre du plan. Les modules à dispenser sont à titre indicatif :

- la technique de montage et de suivi évaluation des projets ;
- la technique de négociation et de recherche de financement.

II. SUIVI-EVALUATION EXTERNE DU PLAN

Un dispositif de suivi évaluation communal pour la mise en œuvre du plan sera élaboré et mis en œuvre par le Comité Technique de Gestion du PCD. Le mécanisme de suivi-évaluation proposé définit le cadre de référence, la démarche, la périodicité et les outils de suivi.

2.1. Cadre de référence du suivi-évaluation du PCD

Le cadre de référence du suivi-évaluation permet de définir les principaux indicateurs pour le suivi et l'évaluation des objectifs et des projets issus du PCD. Deux (02) grands groupes d'indicateurs peuvent être retenus : Indicateurs de réalisation ou de performance :

- le taux de réalisation physique par domaine d'activité : ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les projets réalisés et les prévisions par domaine d'activités ;
- le taux de réalisation financière par domaine d'activités : ce taux peut être calculé sur la base du rapport entre les montants des projets réalisés et les montants prévisionnels par domaine d'activités ; etc.
- Indicateurs d'effets ou d'impact portant respectivement sur les objectifs spécifiques et l'objectif global du plan à travers les grands domaines dans lesquels des changements pourront être observés tels que : l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration des conditions environnementales, l'accès aux services sociaux de base, l'accroissement des ressources financières locales, etc.

A cet effet le suivi préconisé concernera aussi bien le suivi des actions à travers les performances de leur réalisation que le suivi des effets des actions mises en droite ligne de la

gestion axée sur les résultats. Ce suivi des effets pourra donc s'appuyer sur les indicateurs d'effets définis dans le cadre logique et permettant de mesurer les changements induits par les actions du plan sur l'environnement économique, organisationnel, institutionnel et social de la commune et de ses habitants.

2.2. Démarche de suivi-évaluation préconisée

La démarche préconisée pour le suivi-évaluation du PCD s'appuie en priorité sur la participation du Conseil Municipal et des communautés à la base. Ces derniers seront outillés pour l'usage des éléments du cadre de référence. Les actions participatives de suivi- évaluation s'exécuteront à un triple niveau selon une périodicité bien définie.

Pour le suivi-évaluation, le Comité Technique de Gestion (CTG) du PCD fournira des rapports trimestriels et de bilans annuels de l'exécution du PCD au Conseil Municipal. Ce Comité aura également la responsabilité de :

- organiser ou de réaliser un bilan à mi-parcours du plan après deux (02) ans d'exécution afin d'en tirer des leçons pour mieux réorienter son contenu ;
- organiser ou de faire un bilan final du plan à échéance afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour mieux guider l'élaboration du prochain.

Il est souhaitable que les évaluations internes soient combinées à des évaluations externes.

Pour faciliter la remontée des informations au niveau village, il est prévu que les CVD travaillent en synergie avec le comité pour rendre disponibles l'ensemble des informations qui permettent d'apprécier l'état de la mise en œuvre des actions du plan exécutées dans les villages.

2.3. Périodicité du suivi-évaluation

Le suivi évaluation du PCD se déroulera en plusieurs étapes ainsi qu'il suit :

- **l'évaluation de la situation actuelle** : avant même la mise en œuvre de la première action du PCD, une analyse de la situation de départ (2018) devrait être faite afin de pouvoir déterminer à la fin de la phase de mise en œuvre les impacts imputables au PCD. Cependant le rapport diagnostic du présent PCD pourrait servir de référence;

- **le suivi périodique :** il peut se faire trimestriellement sur chacune des actions en cours d'exécution afin de confronter délai imparti et consommé, qualité des réalisations et coûts. Ce suivi doit permettre de faire une réorientation dans l'exécution de l'action le cas échéant ;

- **l'évaluation à mi-parcours :** elle interviendra deux (02) ans après le début de la mise en œuvre du PCD. Elle consiste à apprécier le niveau de réussite ou non des projets planifiés sur la période. C'est l'étape qui permet, au besoin, de faire une réorientation de certains objectifs spécifiques ou certaines actions ;

- **l'évaluation finale :** elle consiste à faire une analyse des projets réalisés quantitativement et qualitativement et d'en déterminer l'efficacité, l'efficience, la viabilité et les effets.

2.4. Outils de suivi-évaluation

L'importance du suivi évaluation dans l'exécution des PCD requiert la mise en place d'outils de collecte et de synthèse de données. Il pourrait s'agir de :

- fiches de projets ;

- fiches de suivi périodique ;

- fiches de bilan ;

- cahiers de visites ;

- rapports d'audits ;

- rapports d'évaluation à mi-parcours;

- rapports d'évaluation finale ;

- protocoles, contrats et conventions.

CONCLUSION

Le diagnostic réalisé dans le cadre l'actualisation du Plan communal de Développement de Sono a fait le tour des différents secteurs et sous-secteurs du développement économique, social et culturel. Il fait le point de la situation actuelle de chacun des domaines d'activités considérés et identifie les contraintes et les potentialités de chacun d'eux dans le contexte spécifique de la commune. Le diagnostic a permis également de faire l'analyse des thèmes émergents à l'effet de permettre leur prise en compte dans le futur PCD.

Malgré les nombreuses contraintes identifiées et la commune de Sono se caractérise par une population jeune et jouit d'une abondance relative de ressources naturelles, toutes choses qui constituent le pilier de l'essor de plusieurs activités allant du secteur primaire au secteur tertiaire.

Les acteurs de la commune de Sono peuvent par conséquent promouvoir son développement économique et social en valorisant ses immenses potentialités naturelles par une stratégie d'actions bien élaborée basée surtout sur la jeunesse de sa population, le dynamisme des populations et l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le présent rapport, qui ne se veut pas exhaustif, a pour but de servir de base pour la prochaine étape clé de la planification stratégique et opérationnelle que le Conseil municipal conduira avec l'appui de la Commission ad hoc et de ses partenaires en vue de définir les orientations et objectifs de développement de la commune pour les cinq (5) prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

- **Burkina Faso**: Programme National de Développement Economique et Social 2016-2020, 87p.

- **Conseil municipal de Sono: Plan de Développement Institutionnel**
- **Commune de Sono :** Plan communal de développement de Sono Horizon 2014-2018, Mai 2013, 83p.
- **Commune de Sono :** Plan communal de développement Rapport du diagnostic, Octobre 2014
- **Commune de Sono :** Plan communal de développement sectoriel en approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) de la commune de Sono, Rapport final, Août 2010
- **Commune de Sono :** Plan d'action communal pour l'environnement de la commune rurale de Sono (2013-2017), Juin 2012
- **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2015**. Tableau de bord démographique.
- **Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), 2006**. Recensement General de la Population et de l'Habitat.
- **Institut National de la Statistique et de la Démographie INSD, 2009.** Projections démographiques de 2007 à 2020.
- **Institut National de la Statistique et de la Démographie INSD, 2016.** Annuaire statistique 2015.
- **INSD, 2004.** Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC II). 77 p.
- **Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques** : Diagnostic de la situation de sécurité foncière en milieu rural, Rapport final, Décembre 2005, 66 pages
- **SP/CPSA, 2008.** Programme de spécialisation régionale du Centre-Ouest. 171 p.
- **Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA), 2016**. Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) 2016-2030.
- **Ministère de l'eau et de l'assainissement, 2016.** Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (PN–AEUE) 2016-2030.
- **Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), 2013.** Programme Sectoriel Education/Formation du Burkina Faso (PSEF : 2012-2021).
- **Ministère de la Promotion de la Femme, 2009.** Politique Nationale Genre (PNG).
- **Ministère de la santé, *2011***. Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2011-2020.
- **Ministère de la santé, 2016.** Rapport final de l'enquête nutritionnelle nationale 2016.
- **Ministère de la santé, 2017.** Annuaire statistique 2016.

ANNEXES

Tableau 42 : Situation de l'effectif des élèves du primaire par établissement public en 2017-2018

Nom de l'école	Effectifs			Ratio élèves/classe
	Filles	***Garçons***	***Total***	
Bantombo	52	84	136	45
Botté	49	47	96	32
Dankoumana	34	43	77	26
Kallé	62	68	130	33
Kouri	106	88	194	32
Siella	33	52	85	28
Sono A	169	194	363	61
Sono B	31	35	66	33
Soro	16	17	33	17
Total:	***552***	***628***	***1180***	***37***
Source: CEB Nouna III, octobre 2018				

Tableau 43 : Cadre logique

Objectifs et résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
OG: ***Améliorer le niveau de revenus et la qualité de vie des populations par la mise en place des bases d'un développement socio-économique et culturel durable dans la commune de Sono***			
Impacts			
Le nombre de personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est réduit	Prévalence de la sous-alimentation	Enquête nutritionnelle nationale	Adhésion et appropriation du PCD par les populations Mobilisation conséquente des ressources Grandes capacités techniques et opérationnelles des prestataires de services Bonne pluviométrie Poursuite des transferts de compétences et de ressources aux collectivités territoriales
	Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans		
L'incidence de la pauvreté dans la commune de Sono est réduite	Incidence de la pauvreté en milieu rural	Rapports EICVM	
Le revenu moyen des populations de la commune est accru	Taux d'accroissement des revenus moyens des populations de Sono	Rapport d'étude spécifique	
Les modes de production et de consommation s'inscrivent dans une perspective de développement durable	Taux d'accroissement du couvert végétal de la commune	Rapport d'étude spécifique	
	Indice de neutralité en matière de dégradation des terres dans les forêts classées de la commune	ONEDD	
Axe 1: Renforcer la bonne gouvernance locale			
Objectif stratégique 1 : Promouvoir la bonne gouvernance politique, administrative et	Niveau de satisfaction des populations sur la gestion des affaires dans la commune	Rapports d'enquête	Adhésion et appropriation du PCD par les populations

économique dans la commune			Stabilité du contexte communal au plan politique, sociale et sécuritaire
Résultat 1.1. La redevabilité est développée au niveau de la commune de Sono	Niveau de respect/réalisation des engagements et programmes d'actions		
Résultat 1.2. Les acteurs locaux sont incités à participer au développement de la commune	Taux de participation des populations dans les actions des collectivités territoriales		
Résultat 1.3. Le cadre de vie et de travail de la mairie est amélioré	Niveau de satisfaction des populations sur le service rendu par l'administration communale	Rapport annuel de la mairie	
Résultat 1.4. La sécurité et la protection civile sont renforcées	Taux d'évolution du nombre d'attaques à main armée et de vols d'animaux dans la commune	Rapports d'activités de la police et de la gendarmerie	
Axe 2: Développer le capital humain			
Objectif stratégique 2: Améliorer la qualité de l'offre de santé à la population	Taux d'accroissement de l'accès au service de la santé	Rapport d'activités du district	Bonne qualité des infrastructures et équipements Engagement des formés à s'installer dans la commune Dotation effective des formés en équipements et matériels de travail Adhésion des populations Intérêt de la population Bonne gestion par les populations des infrastructures d'eau potable et d'assainissement
	Taux d'amélioration des indicateurs de santé		
Résultat 2.1: Les infrastructures de santé de la commune sont renforcées	Nombre d'infrastructures de santé réalisées	Rapports d'activités de la mairie et du district sanitaire	
Résultat 2.2: L'équipement des formations de santé est amélioré	Nombre et types d'équipement acquis		
Objectif stratégique 3: Accroitre l'offre et la qualité de l'éducation primaire, post-primaire et secondaire	Taux d'accroissement de l'accès au service de l'éducation	Annuaires statistiques des CEB/STD	
Résultat 3.1: L'offre et la qualité de l'éducation sont améliorées	Nombre d'infrastructures d'éducation réalisées		
Résultat 3.2: Le cadre de vie en milieu scolaire s'est amélioré	Nombre de logements des enseignants réalisés		
Objectif stratégique 4: Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour les jeunes et les femmes	Taux d'employabilité des jeunes et des femmes	Rapport d'étude spécifique	
Résultat 4.1: L'emploi des jeunes et des femmes est promu	Nombre de formation organisée au profit des jeunes et des femmes sur les métiers	Rapports d'activités de la mairie	
	Nombre de kits d'installation octroyés aux formés		
Objectif stratégique 5: Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	Taux de réduction des maladies diarrhéiques	Rapport du district sanitaire	
Résultat 5.1: L'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Taux d'accès à l'eau potable	Rapports d'activités des	
	Taux d'accès à l'assainissement		

s'est amélioré		services techniques	
Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois			
Objectif stratégique 6: Développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral	Taux d'accroissement de la productivité des activités agro-sylvo-pastorales	Rapports d'activités des services techniques	Accès des producteurs aux intrants de qualité et à bonne date Développement des coopérations entre les producteurs et les unités de transformations Accès des produits à des marchés rémunérateurs Bonne gestion des infrastructures par les populations
Résultat 6.1: La production agricole s'est accrue	Taux d'accroissement des rendements des principales spéculations de la commune		
Résultat 6.2: La productivité de ressources animales s'est améliorée	Taux d'accroissement des quantités de viande contrôlée		
	Taux d'accroissement des revenus de la commercialisation de la volaille		
Résultat 6.3: Les PFNL sont mieux valorisés	Taux d'accroissement des quantités de PFNL transformés		
Objectif stratégique 7: Développer le secteur industriel et artisanal	Nombre d'unités industrielles réalisées	Rapports d'activités des services techniques	
	Volume des produits agro-sylvo-pastoraux transformés		
Résultat 7.1: Le secteur industriel de la transformation et des services est renforcé			
Objectif stratégique 8: Développer des infrastructures structurantes de qualité	Nombre d'infrastructures structurantes réalisées	Rapport d'étude spécifique	
Résultat 8.1: Le désenclavement de la commune est amélioré	Nombre de radiers crées	Rapports d'activités de la Mairie et des STD	
Résultat 8.2: Les infrastructures de rencontre et de loisir sont développées	Nombre d'infrastructures réalisées		
Objectif stratégique 9: Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales	Taux de déforestation et de dégradation des forêts	Rapport d'étude spécifique	
Résultat 9.1: Les écosystèmes forestiers sont améliorés	Taux de réduction des actions anthropiques sur les forêts classées	Rapports d'activités du service forestier	